503 mots de l'exploitation de la route

Glossaire

Service d'Études Techniques
des Routes et Autoroutes

SETRA

Page laissée blanche intentionnellement

503 Glossaire de l'exploitation de la route

Page laissée blanche intentionnellement

503

mots de l'exploitation de la route

Glossaire

Décembre 1996

Document réalisé et diffusé par le
Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes
Centre de la Sécurité et des Techniques Routières

46, avenue Aristide Briand - BP 100 - 92223 Bagneux Cedex - France
Téléphone : 01 46 11 31 31 Télécopie : 01 46 11 31 69

Page laissée blanche intentionnellement

Présentation

Objectif

Le Schéma Directeur de l'Exploitation de la Route (SDER) constitue un cadre de référence définissant les objectifs à atteindre dans le domaine de l'exploitation, les organisations à mettre en place et les moyens correspondants. Il introduit de nouveaux concepts et de nouveaux métiers dans le but d'améliorer la qualité du service offert aux usagers de la route.

Dans ce contexte, ce glossaire vise à préciser et à stabiliser un vocabulaire à la fois généraliste et spécifique au domaine de l'exploitation de la route, de telle sorte que les partenaires concernés utilisent les mêmes mots dans le même sens.

Il ne préjuge pas des définitions juridiques susceptibles d'être introduites dans des textes législatifs ou réglementaires en voie d'élaboration. Il ne cherche pas non plus à développer des sous-domaines très spécialisés et traités par ailleurs dans des textes normatifs ou des dossiers techniques spécifiques.

Structure et mode d'emploi

Ce document comprend quatre parties :

- **La liste des mots ou expressions** référencés par un numéro d'ordre et faisant l'objet d'une définition.
- **Les définitions** généralement complétées par des commentaires ou des exemples figurant en italique. Les mots ou expressions apparaissant en caractères gras sont eux-mêmes définis dans le glossaire. Les numéros, placés après le symbole 🕮, font référence à des documents listés dans la bibliographie.
- **La liste des sigles et acronymes** les plus couramment rencontrés dans le domaine de l'exploitation pouvant faire l'objet d'une définition ou se trouver dans une définition.
- **La bibliographie** comportant une série de documents d'où ont été empruntés certaines définitions et commentaires et auxquels le lecteur pourra se reporter pour de plus amples informations.

Page laissée blanche intentionnellement

1. Acteurs
2. Action corrective
3. Action préventive
4. Action programmée
5. Activation
6. Adaptativité
7. Affectation de trafic
8. Affectation de voies
9. Affichage (sur panneau à messages variables)
10. Affichage matriciel (Panneau à messages variables à —)
11. AFNOR (Association Française de NORmalisation)
12. Agent d'astreinte
13. Agglomération
14. Aide au déplacement
15. Aire annexe
16. Aire de chaînage
17. Aire piétonne
18. Aire de repos
19. Aire de service
20. Aire de stockage
21. ALERT (Advice and problem Location for European Road Traffic)
22. Alerte
23. Alerte (Message d' —)
24. Alternat
25. Analogique (Signal —)
26. Analyse de signature
27. Annonce (Message d' —)
28. Antisaturation
29. Armoire de commande
30. Arrêt (d'un véhicule)
31. ASQUER (ASsociation pour la QUalification des Équipements de la Route)
32. Astreinte
33. ATT (Advanced Transport Telematics)
34. Audiotex
35. Autoroute
36. Axe structurant
37. Badge (ou TAG)
38. Balisage
39. Balise
40. Balise (radioélectrique)

41. Balise Traficolor
42. Bande d'arrêt d'urgence (BAU)
43. Bande cyclable
44. Bande dérasée
45. Banque de données
46. Barrière de dégel
47. Basculement (de circulation)
48. Base de données
49. Base de temps
50. Bibliothèque de messages
51. Billettique
52. Bis
53. Biseau de rabattement
54. « Bison Futé »
55. BNEVT
56. BNSR
57. Borne
58. Borne d'information
59. Bouchon
60. Boucle électromagnétique
61. BRa
62. Bretelle
63. Câble cuivre
64. Câble à fibres optiques
65. Cahier de consignes (ou de recommandations)
66. Caméra
67. Capacité (d'écoulement)
68. Capacité pratique (ou opérationnelle)
69. Capacité de stockage
70. Capteur
71. Capteur de données de trafic
72. Capteur de données météo-routières
73. Capteur électromagnétique
74. Capteur à hyperfréquence
75. Capteur à infrarouge
76. Capteur piézo-céramique
77. Capteur piézo-polymère
78. Capteur à ultrason
79. Capteur vidéo
80. Carminat
81. Carrefour
82. Carrefour à chaussée annulaire
83. Carrefour (à sens) giratoire
84. Carrefour plan
85. Cartographie numérique
86. Catégorie de route (ou de voie)
87. Catégorie de véhicules
88. CD-ROM (Compact Disc-Read Only Memory)
89. Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité (CDES)
90. CEN/CENELEC (Comité Européen de Normalisation/Comité Européen de Normalisation en ÉLECtrotechnique)
91. Centre d'entretien et d'intervention (CEI)
92. Centres d'information routière (CIR)
93. Centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT)
94. Centre national d'information routière (CNIR)
95. Centre opérationnel de la Gendarmerie (COG)
96. Centre régional d'information et de coordination routières (CRICR)
97. Chantier courant
98. Chantier fixe
99. Chantier mobile
100. Chaussée
101. Cible (d'une caméra)
102. Circulation alternée
103. Cisaillement
104. Classement (d'une voie)
105. Classification de véhicules
106. Coefficient d'équivalence
107. Compatibilité (de matériels)
108. Compatibilité électromagnétique
109. Composition du trafic
110. Comptage (de véhicules)
111. Compteur
112. Concentration
113. Conditions de circulation
114. Congestion
115. Contrôle d'accès (ou régulation d'accès)
116. Contrôleur de carrefour
117. Contrôleur d'un Centre d'entretien et d'intervention
118. Convergent
119. Convoi (Circulation en —)
120. Convoi exceptionnel
121. Coordination de carrefours
122. Coordination des chantiers
123. Corridor autoroutier
124. Coupure
125. Covoiturage
126. Crédibilité (de la signalisation, de l'information)
127. Créneau d'insertion
128. Créneau de dépassement
129. Cristaux liquides (Éléments d'affichage à —)

130. Critère
131. Cycle
132. Débit
133. Débit horaire
134. Débit moyen journalier
135. Débit de saturation
136. Décalage entre carrefours
137. Décor (d'un panneau de signalisation)
138. Délai d'alerte
139. Délai d'intervention
140. Délestage
141. Délinéateur
142. Demande de trafic
143. Densité (de trafic)
144. Dépannage
145. Désactivation
146. Détecteur
147. Détection Automatique de Bouchons (DAB)
148. Détection Automatique d'Incidents (DAI)
149. Déviation
150. Diagramme des feux
151. Diagramme fondamental
152. Diffuseur
153. Diode électroluminescente (DEL)
154. Dispositif d'alerte de proximité
155. Dispositif de retenue
156. Distance intervéhiculaire
157. Divergent
158. Domaine public routier
159. Donnée
160. Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH)
161. Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA)
162. DRIVE (Dedicated Road Infrastructure for Vehicle safety in Europe)
163. Échangeur
164. Effet de paroi
165. Encombrement
166. Encombrement dynamique
167. Entrecroisement (Section d' —)
168. Entrée d'autoroute
169. Entretien des équipements
170. Entretien routier
171. Équipe d'intervention
172. Équipement de la route
173. Équipement dynamique
174. Équipement statique (ou inerte)
175. Ergonomie
176. « Étalement » dans l'espace
177. « Étalement » dans le temps
178. État de la route
179. État du trafic (ou de la circulation)
180. ETSI (European Telecommunications Standards Institute)
181. Étude de trafic (ou de circulation)
182. Événement
183. « Exploitabilité »
184. Exploitant
185. Exploitation de la route
186. Ferroutage
187. Feu d'affectation de voie (FAV)
188. Feu de circulation
189. Feu spécial
190. Feux de balisage et d'alerte
191. Fibre optique
192. Fiche réflexe
193. File d'attente
194. Flèche (Feu en forme de —)
195. Flèche directionnelle au sol
196. Flèche Lumineuse de Rabattement (FLR)
197. Flèche de rabattement
198. Fluide (Circulation —)
199. Fluidité
200. Flux (ou courant) Origine-Destination (O/D)
201. Fuseau
202. GERICO (GEstion du Recueil Informatisé de COmptage)
203. Gestion par canton
204. Gestion des chantiers
205. Gestion du trafic (ou de la circulation)
206. Gestionnaire de la voirie
207. GIVRE (Gestion des Informations Vidéotex pour une Route Efficace)
208. GLAT (Grande Liaison d'Aménagement du Territoire)
209. « Goulot »
210. GPS (Global Positioning System)
211. GSM (Global System for Mobile Communications)
212. Guidage « embarqué » (Système de —)
213. Heure kilomètre de bouchon (h.km)
214. Heure de pointe (HP)
215. Heures de service
216. Idéogramme
217. Incident
218. Indicateur

219. Information d'alerte de proximité
220. Information dynamique
221. Information embarquée
222. Information événementielle (ou « temps réel »)
223. Information prévisionnelle
224. Information routière
225. Ingénierie (du trafic routier)
226. Intensité kilométrique (d'un réseau)
227. Interface
228. Interopérabilité
229. Intersection
230. Intervalle-véhicule
231. Intervention programmée
232. Intervention d'urgence
233. Inversion de couleur (ou « inversion vidéo »)
234. Itinéraire
235. Itinéraire alternatif (ou secondaire)
236. Itinéraire « Bis »
237. Itinéraire de délestage
238. Itinéraire de déviation
239. Itinéraire européen
240. Itinéraire « normal »
241. Itinéraire principal
242. Itinéraire de substitution (ou « S »)
243. Itinéraire secondaire
244. Itinéraires variables
245. Jalonnement
246. Jalonneur
247. Jonceur
248. LACRA (Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier)
249. Lampe (ou feu) à éclats
250. Langage de commande
251. Liaison
252. Liaison spécialisée
253. Liaison verte
254. Lieu de contrainte
255. Lit d'arrêt
256. Localisation (Système de —)
257. Macrorégulation
258. Main courante
259. « Maintenabilité »
260. Maintenance (des équipements)
261. Maintenance « traficielle »
262. Maintien de la viabilité
263. Marquage
264. Marques sur chaussées (ou marquage au sol)
265. Matrice origine-destination
266. Matriciel (PMV à affichage —)
267. MESCIR (MESsagerie des Centres d'Information Routière)
268. Message affiché sur PMV
269. Mesure d'exploitation
270. MI (Module d'Intercommunication)
271. Microrégulation
272. Mini-giratoire
273. Minitel 3615 ROUTE
274. Mode dégradé
275. Modulation de péage (ou modulation tarifaire)
276. Navigation
277. Niveau d'exploitation
278. Niveau de service
279. Niveau de trafic
280. Nœud autoroutier
281. Norme
282. Numérique (Signal —)
283. Numéris
284. Offre
285. Onde verte
286. Opérateur
287. Opération d'exploitation
288. PALOMAR (PAris - LyOn - MARseille)
289. Panneau à messages variables (PMV)
290. Panneau-relais
291. Panonceau
292. Parc relais
293. Partenaires
294. Passage (d'un véhicule)
295. Patrouille
296. Patrouilleur
297. PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement)
298. Péage
299. Péage automatique
300. Péage dynamique
301. Péage sans arrêt
302. Péage urbain
303. Période hivernale
304. Permanence
305. Perturbation (routière)
306. Phase de circulation (ou de trafic)
307. PIAF (Pilote Informatique d'Armoire à Feux)
308. Pictogramme

309. Piste cyclable
310. Plan de circulation
311. Plan de Déplacement Urbain (PDU)
312. Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH)
313. Plan (de coordination) de feux
314. Plan de Gestion du Trafic (PGT)
315. Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS)
316. Plan d'intervention en viabilité hivernale (PIVH)
317. Plans ORSEC (ORganisation des SECours)
318. Plan Particulier d'Intervention (PPI)
319. Plan de Secours Spécialisé (PSS)
320. Plan d'urgence
321. Plot rétro-réfléchissant
322. Poids lourd (PL)
323. Point d'accueil et d'information Bison Futé
324. Point d'appui
325. Point d'arrêt
326. Point chaud
327. Point de choix
328. Point d'échange
329. Point Kilométrique (PK)
330. Point de mesure
331. Point noir
332. Point particulier
333. Points RDS (Système des —)
334. Point de repère (PR)
335. Point singulier
336. Pôle
337. Pôle vert
338. Poste d'appel d'urgence (PAU)
339. Poste central (ou de commande) (PC)
340. Poste de centralisation des appels du RAU (PCA)
341. Poste opérateur
342. Poussage
343. Pré-alerte (Message de —)
344. Présence (d'un véhicule)
345. Prévision de trafic
346. Prisme (Panneau à message variable à —)
347. Procédure
348. Programmation des chantiers
349. Protocole de transmission (ou de communication)
350. Pupitreur
351. Radar
352. Radio autoroutière
353. Ralentissement
354. Ralentisseur
355. RDS (Radio Data System)
356. RDS-TMC (Radio Data System - Traffic Message Channel)
357. Recueil de données
358. Réduction de capacité
359. Refuge
360. Régulation d'accès
361. Régulation du trafic
362. Régulation (du trafic) par feux de circulation
363. Régulation des vitesses (Système de —)
364. Relais d'information service (RIS)
365. Répondeur (Information routière par —)
366. Réponse téléphonique personnalisée (Information routière par —)
367. Réseau d'Appel d'Urgence (RAU)
368. Réseau associé
369. Réseau international européen
370. Réseau routier
371. Réseau structurant
372. Réseau téléphonique commuté (RTC)
373. Réseau de transmission
374. Réseau vert
375. Réserve de capacité
376. Responsable de la gestion des routes (RGR)
377. Restriction de capacité
378. Retard
379. RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services)
380. Rocade
381. Route à grande circulation
382. Route à la carte (Opération —)
383. Routes départementales (RD)
384. Routes Express
385. Routes Nationales (RN)
386. Route à « n » voies
387. Route principale
388. Route en section courante
389. SAGAC (Système Automatisé de la Gendarmerie pour l'Aide à la Circulation)
390. Salle de crise
391. Salle d'exploitation
392. Salle opérationnelle
393. Satellite (Localisation par —)
394. Saturation
395. Scénario
396. Schéma Directeur National d'Exploitation de la Route (SDER)

397. Schéma Directeur National de Signalisation (SDNS)
398. Schéma Directeur Routier National (SDRN)
399. Schéma de maîtrise d'ouvrage (SMO)
400. SDER
401. Section courante
402. SEMER (Schéma d'Ensemble pour une MÉtéorologie Routière)
403. Sens de circulation
404. Sensibilité (d'un détecteur)
405. Serveur
406. Serveur audiotex d'information routière « INFO ROUTE »
407. Serveur vidéotex d'information routière « 3615 ROUTE »
408. Service Hivernal
409. Seuil d'activation/désactivation
410. Signal
411. Signal d'affectation de voie (SAV)
412. Signal d'anticipation
413. Signal d'arrêt
414. Signal de contrôle d'accès
415. Signal lumineux de circulation
416. Signal lumineux d'intersection
417. Signal tricolore
418. Signal tricolore d'alternat
419. Signalisation (Dispositif de —)
420. Signalisation de direction
421. Signalisation horizontale
422. Signalisation lumineuse d'intersection
423. Signalisation permanente
424. Signalisation temporaire
425. Signalisation variable
426. Signalisation verticale
427. Silhouette (d'un véhicule)
428. SIREDO (Système Informatisé de REcueil de DOnnées)
429. Site d'entrée
430. Site de mesure
431. Situation de crise (ou exceptionnelle)
432. Sortie d'autoroute
433. Station de recueil de données
434. Stationnement
435. Stratégie d'exploitation
436. Statut d'une voie
437. Support de transmission
438. Surveillance aérienne
439. Surveillance du réseau
440. Synoptique
441. Système d'Aide à la Décision pour le Service Hivernal (SAD-SH)
442. Système de navigation
443. Système permanent de recueil et de suivi
444. Taux d'occupation
445. TEDI
446. Télé-alarme
447. Télé-chargement
448. Télécommande
449. Télé-contrôle
450. Télématique
451. Télépéage
452. Télésurveillance
453. Télétexte
454. Temps différé
455. Temps intervéhiculaire
456. Temps de parcours
457. Temps réel
458. Terre-plein central (TPC)
459. TIGRE (Traitement de l'Information Géographique et Routière Événementielle)
460. Tournée
461. Trafic captif
462. Trafic déplaçable
463. Trafic d'échange
464. Trafic induit
465. Trafic local
466. Trafic moyen journalier annuel (TMJA)
467. Trafic de transit
468. Traficolor
469. Transmission
470. Transpac
471. Transport exceptionnel
472. Tuyau pneumatique
473. Type (ou nature) de trafic
474. Type de route (ou de voie)
475. Usager appelant
476. UVP (Unité de Véhicule Particulier)
477. UVPD (Unité de Véhicule Particulier Direct)
478. Véhicule « flottant » (Technique du —)
479. Véhicule léger (VL)
480. Veille (Équipement en état de —)
481. Veille qualifiée
482. Viabilité (Maintien de la —)
483. Viabilité Hivernale
484. Vidéotex
485. Vitesse moyenne

486. Vitesse moyenne harmonique
487. Vitesse pratiquée (ou V 85)
488. Vitesse de référence (ou Vr)
489. Vitesse réglementaire
490. Voie
491. Voie d'accélération (ou d'insertion)
492. Voie de circulation
493. Voies communales
494. Voie de décélération
495. Voie de détresse
496. Voie lente (d'une route)
497. Voie rapide (d'une route)
498. Voies Rapides Urbaines (VRU)
499. Voirie
500. Volume de circulation
501. Volume d'encombrement
502. ZELT (Zone Expérimentale et Laboratoire de Trafic)
503. Zone de détection

Page laissée blanche intentionnellement

503

1. Acteurs

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Exploitation de la Route**, ensemble des intervenants participant de manière occasionnelle ou permanente, selon leurs spécificités, à la mise en œuvre de **mesures d'exploitation** sur une zone déterminée.

On distingue :

- les acteurs permanents : forces de l'ordre, villes ou communautés urbaines, départements, régions, sociétés d'autoroutes, CRICR, services de l'Équipement...

- les acteurs occasionnels : services d'urgences et de secours, services d'intervention...

2. Action corrective

Action mise en œuvre pour résoudre ou supprimer les conséquences d'une **perturbation** du trafic.

Exemples :

- dégager une chaussée de troncs d'arbres après un violent orage,

*- mettre en place une **déviation** suite à une **coupure** de voie,*

*- diffuser des **informations dynamiques** vers les usagers.*

📖 1, 2

3. Action préventive

Action mise en œuvre pour limiter ou retarder les conséquences d'une **perturbation** prévisible du trafic avant que celle-ci n'apparaisse ou ne devienne gênante pour l'usager.

Exemples :

- salage en prévision de verglas ou de chute de neige,

- information des usagers avant les grandes migrations,

*- mise en œuvre d'un **système de régulation** pour fluidifier le trafic.*

📖 1, 2

4. Action programmée

Action **d'exploitation** conçue à l'avance et déclenchée en fonction d'un calendrier (étude préalable, harmonisation, contrôle) ou d'un seuil

de trafic.
Exemples :
- chantiers sous circulation : choix des périodes et des techniques.
- convois et manifestations : choix des itinéraires et des horaires.
- ouverture d'un ***itinéraire « Bis »****.*
📖 1, 2

5. Activation

Mise en œuvre d'une action ou d'une **mesure d'exploitation**.
Exemples : activation d'une procédure, d'une mesure, d'un plan, d'un dispositif...

6. Adaptativité

Action de **microrégulation** qui consiste à faire varier la durée d'une ou plusieurs **phases de circulation** ou d'une ou plusieurs lignes de **diagramme**, entre un minimum non nul et un maximum prédéfinis, en fonction de la **demande de trafic**.
*La méthode la plus couramment employée est celle de l'****intervalle-véhicule****.*
Lorsque certaines phases ne sont pas adaptatives alors que d'autres le sont, on parle de semi-adaptativité ou d'adaptativité partielle.
📖 9

7. Affectation de trafic

Répartition de chaque **flux de trafic O.D** (origine-destination) sur les itinéraires concurrents qu'il est susceptible d'emprunter.

8. Affectation de voies

1) Attribution permanente d'une **voie** de circulation à un mouvement directionnel spécifique (tourne-à-droite, tourne-à-gauche, direct) ou à deux mouvements (par exemple, voie mixte directe et tourne-à-droite), par flèches directionnelles marquées au sol, notamment à proximité des intersections.
2) Attribution ou interdiction occasionnelle d'une voie de circulation à un sens de circulation, au moyen de **signaux lumineux d'affectation de voies**.
📖 9

9. Affichage (sur panneau à messages variables)

Visualisation d'un ou de plusieurs **décors** sur un **panneau à messages variables** dans le but de délivrer un **message** aux usagers.
L'affichage peut être fixe, clignotant ou alterné.
📖 3, 25

10. Affichage matriciel (Panneau à messages variables à —)

Panneau à messages variables constitué d'une surface couverte de points activables séparément (lampes, embouts de fibres optiques, diodes, pastilles, etc.) dont la commande permet de représenter toute forme (**pictogramme**, lettre, chiffre...).
Ces ***messages*** *peuvent être pré-programmés ou programmables. Ils sont généralement composés par l'****exploitant*** *à l'aide d'un logiciel.*
📖 3, 25

11. AFNOR (Association Française de NORmalisation)

Association créée en 1926 et comprenant 31 bureaux de normalisation (BN) dont le Bureau de normalisation exploitation de la voirie et des transports **(BNEVT)** et le Bureau de normalisation sols et routes **(BNSR).**
📖 96

12. Agent d'astreinte

Agent dont la disponibilité est assurée en dehors des **heures de service.**
Voir **astreinte.**

13. Agglomération

Terme désignant un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde.
📖 18

14. Aide au déplacement

Domaine de l'**exploitation de la route** qui regroupe l'ensemble des dispositions destinées à

améliorer le confort et la sécurité des usagers, grâce à la diffusion d'**informations prévisionnelles** ou événementielles sur les **conditions de circulation**.
*Ces dispositions n'ont pas pour principal objectif de modifier les flux de circulation ; elles doivent néanmoins être étroitement coordonnées avec les mesures de **gestion du trafic**, car elles peuvent inciter les usagers à modifier leur horaire, leur itinéraire ou leur mode de déplacement.*
📖 1, 2

15. Aire annexe

Surface comportant des pares de stationnement pour les V.L., les caravanes, les P.L., physiquement indépendants et desservant divers équipements répondant aux besoins immédiats de l'usager et de son véhicule (station-service, restaurant, téléphone, installations sanitaires) mais également aux besoins de détente (pique-nique, jeux pour enfants, promenade), d'agrément (panorama, curiosités) et de sommeil.
Selon que les aires sont équipées ou non d'une station-service, on distingue respectivement les « aires de service » et les « aires de repos ».
Certaines aires de service, dont l'équipement est très développé, réunissent sous forme d'un village de type régional plusieurs restaurants, un hôtel, des boutiques, un bureau de tourisme, etc. Ces aires sont appelées « aires villages ».
📖 61, 67

16. Aire de chaînage

Emplacement à l'écart des voies de circulation où les usagers peuvent installer leurs chaînes à neige en toute sécurité.
Il est très important de prévoir de telles aires en bas de montées difficiles en période hivernale.

17. Aire piétonne

Terme désignant toute emprise affectée, de manière temporaire ou permanente, au déplacement des piétons et à l'intérieur d'un périmètre où la circulation des véhicules est soumise à des prescriptions particulières.
📖 18

18. Aire de repos

Voir **aire annexe**.

19. Aire de service

Voir **aire annexe**.

20. Aire de stockage

Endroit où sont stockés des véhicules, généralement des P.L.
La technique du stockage est utilisée pour prévenir des blocages complets d'infrastructure.
Par exemple, quand les tunnels alpins sont fermés, les P.L. sont stockés sur un certain nombre d'aires, entre la vallée du Rhône et les Alpes.

21. ALERT *(Advice and problem Location for European Road Traffic)*

Protocole de codage permettant de délivrer des **informations routières** sur le canal **RDS-TMC**.
Différents protocoles sont en cours d'élaboration :
*- ALERT C : protocole de codage et de transmission des **événements** de trafic (ex : accident à tel endroit).*
*- ALERT PLUS : extension d'ALERT C à d'autres types d'informations tels que les **états du trafic**, les niveaux d'occupation de parkings, les horaires de transports en commun ou les **temps de parcours**.*

22. Alerte

Information prévenant l'exploitant d'un accident, incident ou toute situation dangereuse et pouvant entraîner le déclenchement d'**interventions d'urgence** sur le terrain pendant ou en dehors des **heures de service** (déplacement d'une **équipe d'intervention**, activation d'un **panneau à messages variables**...).
Elle peut être fournie :
*- par les usagers en difficulté grâce au **réseau d'appel d'urgence**, au téléphone mobile (ou portable),*
*- par un système de **détection automatique d'incidents**,*

*- par une **patrouille de surveillance**,*
*et reçue par les forces de police généralement réceptionnistes directs **du réseau d'appel d'urgence** ou par les gestionnaires.*

23. Alerte (Message d' —)

Message visant à faire ralentir les usagers et à fixer leur attention pour éviter un accident sur le lieu d'un **événement** ou d'une **perturbation** qu'ils vont rencontrer.
*Si le message est délivré par un **panneau à message variable**, ce dernier est situé à proximité du site perturbé. En effet, au-delà d'une distance d'environ 2 km, l'effet d'alerte s'estompe.*
Exemple : « Accident. Ralentissez. »

24. Alternat

1) Synonyme de circulation alternée qui correspond à un mode d'exploitation d'une section de voie étroite sur laquelle la circulation est admise alternativement dans un sens ou dans l'autre de façon permanente (ouvrage d'art étroit) ou temporaire (chantier).

→ 9, 32, 34, 74
Cette circulation alternée peut être réglée de trois façons différentes :
- par panneaux fixes donnant la priorité à l'un des sens de circulation (généralement celui qui n'est pas affecté par les travaux s'il s'agit d'une mesure temporaire),
- par piquets portés par deux agents placés à chaque extrémité du chantier,
*- par des **signaux tricolores pour alternat**.*
2) L'**affichage** par alternat (ou alterné) consiste à couper en deux éléments cohérents un **message** trop long et à les afficher alternativement sur un **panneau à messages variables**.
→ 3, 25
L'alternat doit être réservé à des situations tout à fait exceptionnelles (prévues mais survenant très rarement ou imprévues).

25. Analogique (Signal —)

Signal électrique continûment variable dans le temps.
Le signal analogique ne peut pas être traité par les unités centrales des ordinateurs qui ne manipulent que des données sous forme **numérique**.
En matière de télécommunications, la **transmission** de données sous forme analogique est, d'une part, sensible aux interférences et, d'autre part, nécessite, pour la transmission de plusieurs signaux sur un même **support**, la réalisation d'un multiplexage fréquentiel lourd à mettre en œuvre ; c'est notamment pourquoi on préfère aujourd'hui transmettre les données sous forme **numérique**.
*À titre d'exemples, le **câble piézo-céramique** et la **boucle électromagnétique** fournissent à leurs **détecteurs** un signal analogique.*

26. Analyse de signature

Technique consistant à exploiter toutes les caractéristiques du signal **analogique** délivré par un véhicule lors de son passage sur un **capteur** (**boucle électromagnétique** par exemple), pour définir plus finement la nature ou le comportement du véhicule détecté et l'affecter dans une **catégorie** ou dans une **classe de véhicules**.
*Cette technique récente est rendue possible par l'emploi des microprocesseurs dans les **détecteurs** mais reste d'une utilisation marginale.*
*L'analyse de signature du signal issu de la **boucle électromagnétique** permet de distinguer un PL d'un VL avec une relative bonne précision si un certain nombre de conditions sont respectées : débit moyen, régime fluide et vitesses homogènes.*
→ 13

27. Annonce (Message d' —)

Message visant simplement à informer les usagers sur un **événement** ou une **perturbation** qu'ils vont rencontrer.
*Si le message est délivré par un **panneau à message variable**, ce dernier est généralement situé assez largement à l'amont du site perturbé.*
Exemple : « Bouchon après Beaune sur 5 km ».

28. Antisaturation

Action de **macrorégulation** consistant à mettre en œuvre un nouveau **plan de feux** dès que la **demande** de trafic dépasse la **capacité** à certains endroits prédéterminés. Ce nouveau plan de feux déplacera et gèrera les **files d'attente** là où elles sont le moins gênantes.

📖 9

29. Armoire de commande

Enveloppe et son contenu nécessaire au fonctionnement et au contrôle d'un ou de plusieurs **équipements dynamiques.**

Les armoires de commande sont généralement situées à proximité des équipements qu'elles pilotent.

30. Arrêt (d'un véhicule)

Terme désignant l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer.

Cette définition correspond à celle du Code de la route. Sur autoroute, on distingue les arrêts sur ***bande d'arrêts d'urgence*** *en cas de nécessité absolue et les arrêts en pleine voie dus à la* ***congestion*** *(s'oppose à la notion de roulage).*

📖 18

31. ASQUER *(ASsociation pour la QUalification des Équipements de la Route)*

Organisme certificateur français pour les équipements de la route mandaté par l'**AFNOR**. Il délivre à ce titre la marque NF.

Le SETRA en assure le secrétariat permanent.

📖 83

32. Astreinte

Organisation permettant, en dehors **des heures de service**, de mobiliser certains agents (dits « en astreinte ») dans des délais très rapides.

L'astreinte est considérée comme effectuée « à domicile » ou « sur le lieu de travail ».

Souvent liée, aujourd'hui, à la ***viabilité hivernale****, l'astreinte peut être :*

- planifiée à l'avance pour l'ensemble du ***service hivernal****.*

- déclenchée au coup par coup par le service gestionnaire en fonction du risque météorologique.

Son domaine a néanmoins vocation à s'étendre à travers la ***veille qualifiée*** *qui doit pouvoir déclencher une* ***intervention d'urgence****.*

33. ATT *(Advanced Transport Telematics)*

Programme européen de recherche relevant du 3e **PCRD**, réalisé de 1992 à 1994 dans le domaine de la **télématique** appliquée aux transports.

Suite du programme ***DRIVE****, sa partie routière est communément appelée DRIVE 2.*

34. Audiotex

Voir **serveur audiotex**.

35. Autoroute

Les autoroutes sont des routes sans croisement, accessibles seulement en des points aménagés à cet effet et réservées aux véhicules à propulsion mécanique (Code de la voirie routière).

Elles sont interdites à certaines catégories d'usagers, les accès riverains n'y sont pas autorisés, l'ensemble des échanges y est dénivelé.

Elles appartiennent au ***domaine public routier*** *national.*

La construction et l'exploitation de ces routes peuvent être concédées. Cette concession est accordée par décret en Conseil d'État. Lorsqu'elles sont concédées, leur usage est généralement subordonné au versement d'un ***péage****.*

On distingue :

- les « autoroutes de liaison » dont la vocation est d'assurer la liaison à travers le territoire entre les différentes villes et les régions.

- les « autoroutes de dégagement » ou

« autoroutes urbaines » destinées à assurer le passage d'un très grand nombre de véhicules à proximité des grandes agglomérations.
Par abus de langage, on appelle parfois « autoroutes », des ***voies*** *à* ***chaussées*** *séparées ayant en fait le* ***statut*** *de* ***routes express****.*
☐ 46, 56, 61

36. Axe structurant

Voir **réseau structurant**.

503

37. Badge (ou TAG)

Dispositif, placé sur un véhicule, échangeant des données avec une **balise radioélectrique** disposée au sol ou sur un support aérien.

*Il est principalement utilisé aujourd'hui dans le domaine du **télépéage** mais apparaît dans d'autres applications comme l'information aux usagers en **temps réel** dans les systèmes de **localisation** et de **guidage embarqué**.*

66

38. Balisage

Résultat de l'opération qui consiste à mettre en place un ou plusieurs systèmes de signalisation destinés à guider les usagers ou à leur signaler un danger particulier ponctuel ou linéaire.

*Un balisage peut être permanent ou temporaire. Par extension, ensemble de **balises** placées sur une route.*

36, 37

39. Balise

Dispositif implanté en vue de guider les usagers de la route ou de leur signaler un danger particulier.

Une « balise souple » est une balise susceptible de ne pas présenter de déformation irréversible après chocs ou passages de roues des véhicules. Une « balise lestable » est une balise susceptible d'être partiellement remplie d'un matériau, liquide ou solide, afin d'améliorer sa stabilité.

37, 38

40. Balise (radioélectrique)

Équipement radioélectrique permettant la transmission d'informations entre une infrastructure fixe et des mobiles.

L'échange est bidirectionnel lorsque la balise est capable d'émettre et de recevoir ; par extension, on parle alors de balise bidirectionnelle.

Différentes utilisations sont envisageables :

- transactions de type **télépéage**,
- information des usagers de transport en commun, en particulier aux arrêts,
- échanges d'informations relatives aux **conditions de circulation** intéressant certains

systèmes de **guidage embarqué**,
- **localisation** d'un mobile par triangulation.
64

41. Balise Traficolor

Voir **Traficolor**.

42. Bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Terme désignant la partie revêtue située à droite de la **chaussée** dans le sens de la circulation, de largeur égale ou supérieure à 2 m et spécialement réalisée pour permettre, en cas de nécessité absolue, l'**arrêt** d'urgence des automobilistes en difficulté.

Le cheminement sur la BAU des véhicules de Police, de Gendarmerie, de secours ou d'exploitation des voies est autorisé.

Le terme « bande d'arrêt d'urgence » est réservé aux infrastructures à statut autoroutier, pour les autres le terme « bande d'arrêt » est utilisé.

56, 61

43. Bande cyclable

Terme désignant, sur une **chaussée** à plusieurs voies, la **voie** exclusivement réservée aux cycles et cyclomoteurs. Elle est séparée des voies adjacentes réservées à la circulation générale par un **marquage**.

9, 18

44. Bande dérasée

Partie de l'accotement dégagée de tout obstacle, généralement bordée à l'extérieur d'une berme engazonnée.

Une bande dérasée stabilisée (ou mieux, revêtue) joue un rôle important pour la sécurité : zone de récupération pour certaines pertes de contrôle, zone d'évitement de certaines collisions multi-véhicules, zone de circulation ou échappatoire pour les usagers non motorisés, possibilité d'arrêt avec dégagement total ou partiel de la chaussée, pour un véhicule d'entretien ou pour un véhicule en panne.

Les routes à chaussées séparées comportent des bandes dérasées dites « de gauche » : BDG, en opposition aux BDD (bande dérasée de droite).

56, 61, 62

45. Banque de données

Ensemble de données relatif à un domaine défini de connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs indépendants le plus souvent à distance et par l'intermédiaire des réseaux publics.

*Une banque de données est généralement organisée en **base de données**.*

Exemple : banque de données routières.

46. Barrière de dégel

Barrière fictive interdisant l'accès d'un axe ou d'un tronçon d'axe soumis au dégel, aux véhicules dont le poids serait susceptible de le dégrader. Sur le terrain, cette interdiction se traduit par la pose d'une signalisation spécifique faisant apparaître le tonnage limité autorisé.

Elle nécessite un arrêté de pose.

32.8, 41

47. Basculement (de circulation)

Système d'exploitation concernant les routes à chaussées séparées et consistant à faire circuler sur l'autre chaussée tout ou partie du trafic affecté par une **perturbation**.

*Le basculement est total lorsque toute la circulation est reportée sur une seule chaussée. Il est partiel lorsqu'il subsiste au moins une voie de circulation sur la chaussée soumise à des **perturbations**.*

Le basculement se fait impérativement avec les forces de police.

33

48. Base de données

Ensemble d'informations dans un domaine déterminé, à la fois exaustif, non redondant et structuré.

Un système de gestion de base de données est un logiciel permettant de décrire, modifier, interroger, administrer les données d'une base de données.

49. Base de temps

Sous-ensemble générant les séquences de temps nécessaires aux différentes commandes internes du matériel.

Elle concerne la partie électronique des

équipements dynamiques.
Qualifiée également d'horloge, elle rythme les échanges, les scrutations de matériels périphériques, les lectures ou mises en mémoire.

50. Bibliothèque de messages

Ensemble de **messages** préprogrammés permettant d'envoyer rapidement des informations calibrées sur divers supports : **audiotex**, **vidéotex**, systèmes de **guidage embarqué**, **panneaux à messages variables**...
L'existence d'une telle bibliothèque est essentielle pour éviter les messages fantaisistes.
📖 3, 25

51. Billettique

Ensemble des titres de transport utilisés dans les transports en commun et s'étendant aujourd'hui à d'autres services (stationnement, péage...).
Les simples tickets cartonnés sont progressivement remplacés par des tickets ou cartes magnétiques et évoluent vers les cartes à puce ou les cartes sans contact.
📖 84

52. Bis

Voir **itinéraire « Bis »**.

53. Biseau de rabattement

1) En **signalisation horizontale**, ligne oblique de réduction du nombre de **voies** ou de rétrécissement de **chaussée** dans le cas d'une route à trois ou quatre voies.
2) En **signalisation temporaire**, réduction du nombre de voies ou rétrécissement de chaussée réalisé avec des **balises** et des panneaux sur les chantiers.
*La **flèche lumineuse de rabattement** (FLR) peut, dans certains cas, être utilisée comme dispositif de neutralisation de voie(s).*
3) En **exploitation de la route**, système de neutralisation de voie latérale, dénommé « BRa », installé en site fixe, dont le principe repose sur le déploiement de bras articulés successifs, de longueurs différentes, venant progressivement fermer la voie à neutraliser.
*Il a pour objectif de résoudre les problèmes de sécurité liés à la mise en place d'un **balisage** en cas **de perturbation aléatoire**, en des points particuliers d'un réseau autoroutier.*
Le dispositif comporte :
*- une série de **panneaux à messages variables** destinés à assurer la présignalisation,.*
- 4 ou 5 bras successifs de longueur croissante fixés sur les **dispositifs de retenue**.
*Le « a » de BRa signifie automatique car le système est activé par télécommande à partir d'un véhicule de service ou directement d'un **PC** (un système de **caméra vidéo** surveille alors le dispositif).* Dans certains cas, il peut être activé manuellement.
*Lors de la neutralisation de la **voie rapide**, ce système évite la traversée à pied de la chaussée. Pour la voie de droite, il est principalement utilisé en l'absence de **bande d'arrêt d'urgence**.*
📖 32, 33, 34

54. « Bison Futé »

Mascotte créée en 1976 par le ministère des Transports et utilisée comme signature des campagnes **d'information prévisionnelle** concernant les **conditions de circulation** sur les axes importants lors des grandes migrations.
Les opérations « Bison Futé » sont destinées à étaler les déplacements dans le temps et dans l'espace, en indiquant aux usagers de la route les jours et les créneaux horaires ainsi que les itinéraires « Bis » les plus favorables pour éviter les encombrements.

55. BNEVT

Bureau de Normalisation Exploitation de la Voirie et des Transports, agissant pour le compte de l'**AFNOR** et dont le champ de compétence comprend les matériels et systèmes d'exploitation liés à la régulation du trafic et à l'organisation des transports collectifs terrestres, à l'exclusion des aspects électriques et électroniques, des équipements embarqués dans les véhicules routiers et des applications spécifiques aux chemins de fer.
Créé le 6 février 1990 par décision conjointe du ministre de l'Industrie et du ministre de l'Équipement et des Transports, ce bureau est géré conjointement par le SETRA et le CERTU.
📖 96

56. BNSR

Bureau de Normalisation Sols et Routes, agissant pour le compte de l'**AFNOR** et dont le champ de compétence comprend les chaussées et terrassements, les ouvrages d'art en béton et les équipements de la route.

Créé le 10 juin 1986 par décision conjointe du ministre de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme et du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, ce bureau est géré conjointement par le SETRA et le LCPC.

57. Borne

Équipement de signalisation matérialisant les **points repères** (PR) et situé sur l'accotement.

*Sur voie rapide ou lorsque la pose d'une borne classique est impossible, des plaquettes sont placées sur le **dispositif de retenue**.*

→ 50

58. Borne d'information

Équipement permettant aux usagers d'obtenir des **informations routières** mises à jour régulièrement et plus ou moins personnalisées (borne interactive).

Les bornes d'information se trouvent dans des zones d'arrêt ou de passage : aires de service, points de rupture de charge (gares, parking...), entrées de zones industrielles, etc.

*Sur certaines aires d'autoroutes, ces bornes peuvent diffuser « en boucle » des pages **vidéotex** arrivant directement du serveur d'**information routière** (borne d'information cyclique).*

59. Bouchon

Accumulation, sur une ou plusieurs files continues, de véhicules arrêtés ou progressant à une allure moyenne très lente et « par bonds ».

Les seuils des valeurs de vitesse généralement admis sont les suivants : 30 km/h sur route et 40 km/h sur autoroute.

Bien que difficile à apprécier, le bouchon se caractérise par :

- l'axe, le sens de circulation et le nombre de files,

- son origine (tête), son extrémité (queue) et sa longueur,

- sa durée et sa « dureté » (vitesse moyenne de progression).

*Codifié T3 dans la terminologie des **centres d'information routière**, il correspond à un **état de trafic** saturé.*

Pour ces centres, seuls les bouchons d'au moins 500 m sont pris en compte.

→ 87, 90

60. Boucle électromagnétique

Type de **capteur** constitué d'une ou de plusieurs spires de fil conducteur noyé dans la chaussée ou collé à sa surface, utilisé pour détecter la **présence** ou le **passage** des véhicules et dont les dimensions sont adaptées au mobile à détecter.

*La boucle est reliée à un **détecteur**, module électronique, qui soumet la boucle à un signal électrique. La variation de l'inductance de la boucle due à la proximité de la masse magnétique d'un véhicule produit une modification de ce signal que le détecteur traduit en une information élémentaire (**présence**, **passage**, etc.).*

*C'est le type de **capteur** le plus répandu dans de nombreux pays, tant en ville ou rase campagne, que sur routes ou **autoroutes**.*

→ 10, 13, 23

61. BRa

Voir **biseau de rabattement**.

62. Bretelle

Connexion d'un échangeur ou, d'une façon plus générale, **chaussée** qui relie deux routes à niveaux différents ou deux routes parallèles et par laquelle les véhicules peuvent entrer sur une chaussée déterminée ou la quitter.

Les bretelles ont des extrémités d'entrée et de sortie. Une entrée correspond à une convergence de courants ; une sortie à une divergence de courants.

→ 56, 61, 62, 91

63. Câble cuivre

Support de transmission à conducteurs cuivre utilisé sur routes et autoroutes pour les transferts de données.

Les câbles à conducteurs cuivre sont regroupés en trois grandes catégories :

- les câbles à paires (du type téléphonie privée), disposant d'un grand nombre de fils pour les transmissions fil à fil, mais aux performances médiocres pour les besoins grande distance et les traitements rapides des données,

*- les câbles à quartes normalisés autoroutes, développés pour les besoins grande distance du **réseau d'appel d'urgence** et du réseau d'exploitation (**stations de comptage**, **panneaux à messages variables**...),*

- les câbles coaxiaux utilisés pour la transmission des images.

📖 55

64. Câble à fibres optiques

Ensemble de **fibres optiques** de grande longueur conditionnées sous forme de câble, destiné à la télétransmission de données numériques.

*C'est l'un des **supports de transmissions** utilisé dans le domaine routier. Il présente une capacité de transmission particulièrement élevée. Autrefois réservé à la transmission d'images vidéo en concurrence avec le **câble cuivre** coaxial, il entre maintenant en compétition avec les câbles cuivre à quartes pour les applications nécessitant des capacités moindres de transmission.*

📖 3, 13, 82, 54

65. Cahier de consignes (ou de recommandations)

Document contenant un ensemble de consignes, de recommandations ou de **fiches réflexes** relatives à tout ou partie des actions, des **mesures d'exploitation** ou des **procédures** à mettre en œuvre.

Il est destiné à définir ou à guider l'action d'exploitation d'un ou plusieurs gestionnaires routiers.

Il concrétise notamment les résultats d'études préalables et de concertations des différents acteurs. Il fait foi dans les décisions opérationnelles d'exploitation.
*Exemples : modalités d'**activation** de mesures **de gestion du trafic**, d'**affichage** d'un **PMV**, dispositions nécessaires au bon déroulement d'un chantier, etc.*

66. Caméra

Équipement dynamique permettant de recueillir des images de la zone du réseau routier qu'il vise. Ces images sont traduites sous forme de signaux électriques, transmises via un **réseau de transmission** à des moniteurs vidéo qui les restituent aux **exploitants** situés au **poste central**.
La principale utilisation de la caméra est la vidéo surveillance de tout ou partie du réseau par l'exploitant routier.
*Simultanément, des systèmes de traitements des images peuvent alerter automatiquement l'exploitant d'un incident (véhicule arrêté, accident, bouchon...) survenu dans le champ de la caméra. Le coût encore élevé de ces techniques de **détection automatique d'incidents** (DAI) en réserve l'utilisation aux zones accidentogènes et/ou à fort trafic.*
→ 81

67. Capacité (d'écoulement)

Débit maximal de véhicules que peut écouler un tronçon de route, une entrée de carrefour, une voie de circulation ou tout autre point d'un réseau de voirie, lorsqu'il est alimenté en permanence.
*Sur un axe, cette capacité peut être variable ; c'est toutefois le point de plus faible capacité qui conditionne la capacité générale de cet axe. Elle est supérieure à la **capacité pratique**.*
*L'expression « offre de capacité » est également utilisée, contrebalançant le terme **demande de trafic**. Elle est généralement exprimée en véhicules/heure ou en **UVP**/heure.*
→ 8, 9, 91, 92

68. Capacité pratique (ou opérationnelle)

Voir **débit de saturation**.

69. Capacité de stockage

Nombre maximal de véhicules à l'arrêt que peut contenir une portion de chaussée, une section de route, une aire d'arrêt...
→ 9

70. Capteur

Dispositif capable de transformer un phénomène physique en un signal utilisable par un **détecteur**.
En exploitation de la route, on distingue :
- ***les capteurs de données de trafic,***
- ***les capteurs de données météo-routières.***

→ 10, 13

71. Capteur de données de trafic

Dispositif permettant de saisir ou de mesurer les caractéristiques « statiques » des véhicules : longueur, **silhouette**, hauteur, poids, nombre d'essieux et les caractéristiques « cinématiques » du trafic : temps de **présence**, **passage**, débit, vitesse, temps et distance inter-véhiculaires, **taux d'occupation**, position latérale, **densité** et **concentration**.
*Exemples : **capteur pneumatique, boucle électromagnétique, caméra, radar, câble piézo-céramique**.*
→ 13

72. Capteur de données météo-routières

Dispositif permettant de saisir ou de mesurer une caractéristique liée aux phénomènes atmosphériques.
Il en existe deux catégories :
- les capteurs atmosphériques qui relèvent les caractéristiques d'état de la masse d'air à proximité de la chaussée (température, humidité, présence ou absence de précipitation...)
- les capteurs de chaussée qui donnent les

conditions thermohydriques et le niveau de protection cryogénique à la surface du revêtement.
📖 11, 12

73. Capteur électromagnétique
Voir **boucle électromagnétique**.

74. Capteur à hyperfréquence
Voir **radar**.

75. Capteur à infrarouge
Type de capteur commençant à être utilisé, principalement en milieu urbain, pour détecter la présence de piétons sur un passage protégé ou l'approche de véhicules à un carrefour, afin d'agir sur la commande de feux tricolores.
Largement utilisé dans le milieu industriel (commandes d'éclairage, d'ouverture de porte, ou en contrôle de sécurité anti-intrusion), ce type de capteur est encore peu répandu dans le domaine routier en France.
📖 13

76. Capteur piézo-céramique
Capteur intégré à la chaussée après avoir été conditionné dans un barreau de résine. Il est constitué d'un câble comprenant une céramique piézo-électrique. Il fournit des signaux représentatifs du poids apparent des essieux.
Apparu au début des années 80, il est maintenant implanté à plusieurs centaines d'exemplaires tant en France qu'à l'étranger. En raison de son coût, son emploi reste limité à des applications spécifiques nécessitant la connaissance des charges roulantes.
📖 13, 82

77. Capteur piézo-polymère
Type de capteur non utilisé en France actuellement.
Les différentes évaluations ont montré une dispersion des caractéristiques de ces produits incompatible avec des applications potentielles telles que le pesage en marche des véhicules et la mesure des débits classifiés.
📖 13

78. Capteur à ultrason
Capteur constitué d'une antenne directive fixée sur un support au dessus et dans l'axe de la voie de circulation, émettant des trains d'ondes ultrasonores à environ 50 kHz.
Lors du passage d'un véhicule, une fraction de l'onde réfléchie par le mobile est captée par le récepteur au bout et pendant un certain temps fonction de la vitesse de propagation des ondes dans l'air et de la distance séparant l'émetteur-récepteur à ultrason du mobile.
Ce principe permet de compter les véhicules, de calculer le taux d'occupation et de discriminer les poids lourds.
Ce type de capteur est très utilisé au Japon. Sa maintenance est aisée, sa mise en place nécessite l'installation d'un portique au-dessus de la chaussée mais n'exige pas de génie civil.
📖 13

79. Capteur vidéo
Voir **caméra**.

80. Carminat
Voir **guidage embarqué**.

81. Carrefour
Zone d'échanges entre plusieurs routes, permettant aux véhicules de passer de l'une à l'autre.
*On distingue les **carrefours plan** et les carrefours dénivelés.*
📖 9, 92

82. Carrefour à chaussée annulaire
Carrefour plan raccordant plusieurs voies sur une chaussée annulaire.
*Ce terme recouvre les **carrefours giratoires** et les carrefours à géométrie analogue mais exploités de manière différente (feux tricolores ou priorité aux usagers entrant sur l'anneau).*

83. Carrefour (à sens) giratoire
Carrefour plan raccordant plusieurs voies sur une **chaussée** annulaire exploitée sans feux et avec priorité aux usagers circulant sur l'anneau.
Cette définition a été complétée par l'alinéa suivant :

Le terme carrefour à sens giratoire désigne une place ou un carrefour comportant un terre-plein central matériellement infranchissable ceinturé par une chaussée mise à sens unique par la droite, sur laquelle débouchent différentes routes et annoncé par une signalisation spécifique.
Si l'îlot central est franchissable, il s'agit d'un ***mini-giratoire****.*
→ 18, 79

84. Carrefour plan

Carrefour à niveau.
Les principaux carrefours plans comprennent les carrefours en Té, en Y, en Croix, les ***carrefours à chaussée annulaire****.*
→ 92

85. Cartographie numérique

Carte routière numérique vectorisée et stockée sur disque optique compact **(CD-ROM)** utilisée dans les **systèmes de navigation** ou de **guidage embarqué**.
Les voies routières sont découpées en segments dont les coordonnées des points d'extrémité sont enregistrées.

86. Catégorie de route (ou de voie)

Pour chaque **type de route**, distinction concernant principalement les caractéristiques géométriques.
L'indice qui définit la catégorie correspond à la **vitesse** dite **de référence**.
Exemples : R_{60}, R_{80}, T_{80}, T_{100}, L_{100}, L_{120}.
→ 7, 56, 61, 62, 85

87. Catégorie de véhicules

Type de véhicules : deux-roues, véhicules légers, **poids lourds**, transports en commun.

88. CD-ROM *(Compact Disc-Read Only Memory)*

Disque optique **numérique** sur lequel sont stockées des informations.
La **cartographie numérique** des systèmes de **guidage embarqué** utilise notamment ce support.

89. Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité (CDES)

Service constituant un pôle **d'ingénierie du trafic** et de sécurité routière au sein d'une Direction Départementale de l'Équipement (DDE).
→ 15

90. CEN/CENELEC *(Comité Européen de Normalisation/Comité Européen de Normalisation en ELECtrotechnique)*

Organisations communes européennes de normalisation regroupant les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) et l'Association européenne de libre échange (AELE).
Le CEN traite le même domaine que l'ISO, le CENELEC traite le même domaine que la CEI (l'ISO et la CEI étant deux organisations mondiales de normalisation).
Le CEN/CENELEC établit des normes européennes (EN) parfois précédées de normes européennes expérimentales (ENV) qui sont, dans toute la mesure du possible, proches des normes adoptées par l'ISO ou la CEI.
L'**AFNOR** est le membre français du CEN, l'UTE le membre français du CENELEC.
→ 66, 96

91. Centre d'entretien et d'intervention (CEI)

Structure opérationnelle chargée de tâches de **maintien** (ou de rétablissement) **de la viabilité** sur une zone géographique ou sur une portion d'itinéraire.
Ses missions principales sont les suivantes :
- *entretien des ouvrages routiers,*
- ***surveillance du réseau,***
- *opérations de* ***viabilité hivernale****,*
- ***maintenance des équipements,***
- *mise en œuvre de mesures de* ***gestion du trafic****,*
- *interventions d'urgence* ***(balisage****, dégagement d'obstacles,).*
- ***gestion des chantiers****.*

→ 1, 2

92. Centres d'information routière (CIR)

Structures opérationnelles chargées de la centralisation, du traitement, de la diffusion de **l'information routière** au niveau national (**Centre national d'information routière**) ou régional (**Centres régionaux d'information et de coordination routières**) et de la coordination de certaines actions d'**exploitation de la route.**

Régis par le protocole interministériel (Défense, Intérieur, Transports) du 18 juin 1990, ces centres regroupent des personnels placés sous l'autorité des trois ministères.

Ils sont avant tout le lieu pertinent du suivi des conditions globales de circulation et le relais indispensable pour la diffusion de l'information.

📖 1, 2, 17

93. Centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT)

Structure opérationnelle chargée d'élaborer la **stratégie d'exploitation**, de coordonner les interventions, d'informer les **Centres régionaux d'information et de coordination routières** (**CRICR**) et de diffuser l'**information routière** selon les conventions passées avec les **Centres d'information routière** (**CIR**), sur une zone géographique ou un réseau spécialisé.

Les Centres d'ingénierie et de gestion du trafic travaillent en liaison constante avec les autorités et les différents partenaires internes et externes (ex : subdivisions, CDES, CRICR, sociétés d'autoroutes, DDE voisines, médias...).

*Les CIGT peuvent être départementaux, dédiés à un axe (**LACRA, autoroute**) ou relatifs à un réseau maillé (**voies rapides urbaines**).*

📖 1, 2

94. Centre national d'information routière (CNIR)

Centre interministériel, situé à Rosny-sous-Bois, chargé de traiter, synthétiser et diffuser aux plans national et international, les informations en provenance, notamment, des **Centres régionaux d'information et de coordination routières** (CRICR).

Voir **Centres d'information routière**.

📖 17

95. Centre opérationnel de la Gendarmerie (COG)

Centre implanté au siège du groupement de gendarmerie départementale. De nuit, il a pour fonction de centraliser, au niveau du département, les appels reçus afin de répondre aux sollicitations internes et externes à la gendarmerie et de gérer l'intervention des unités dans les domaines relevant de sa compétence. De jour, il constitue la cellule « renseignement » du commandant de groupement de gendarmerie départementale.

96. Centre régional d'information et de coordination routières (CRICR)

Centre interministériel chargé dans sa zone de compétence de :

- recueillir, traiter, et diffuser **l'information routière,**
- proposer et coordonner certaines actions **d'exploitation de la route.**

Il en existe actuellement sept en France (Bordeaux, Créteil, Lille, Lyon, Marseille, Metz et Rennes).

Voir **Centres d'information routière**.

📖 17

97. Chantier courant

Un chantier est dit courant s'il n'entraîne pas de gêne notable pour l'usager. En particulier la capacité résiduelle au droit du chantier doit rester compatible avec la **demande** prévisible de trafic.

Les caractéristiques des chantiers courants sont définies dans la circulaire « Exploitation sous chantier ». En particulier, un chantier courant ne doit pas entraîner :

- *de réduction de capacité pendant les jours dits « hors chantiers », au titre de la circulaire ministérielle annuelle,*
- *d'**alternat** supérieur à 500 mètres,*
- *de **déviation**...*

Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, le chantier est dit non courant.

📖 20

98. Chantier fixe

Un chantier est dit fixe s'il ne subit aucun déplacement pendant au moins une demi-journée.

Cette notion s'oppose à celle de ***chantier mobile****.*

33, 34

99. Chantier mobile

Un chantier mobile est caractérisé par une progression continue à une vitesse pouvant varier de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres à l'heure.

Les chantiers progressant par bonds successifs, avec au moins un bond par demi-journée, sont assimilés à des chantiers mobiles.

33, 34, 75

100. Chaussée

Terme désignant la (ou les) partie(s) de la route normalement utilisée(s) pour la circulation des véhicules.

Une chaussée peut avoir une ou plusieurs ***voies de circulation****.*

On distingue les routes à chaussées séparées des routes à chaussées bidirectionnelles suivant que les sens de circulation sont séparés ou non par un terre-plein central en ***section courante****.*

La ***bande d'arrêt d'urgence*** *et les accotements ne font pas partie de la chaussée.*

18

101. Cible (d'une caméra)

Partie sensible d'une caméra où l'image est projetée et traduite en signaux électroniques, point par point, avant d'être transmise vers l'écran (moniteur).

Les cibles modernes sont faites d'une surface semi-conductrice (matrice CCD).

102. Circulation alternée

Voir **alternat**.

103. Cisaillement

Conflit entre deux courants de circulation qui se coupent.

104. Classement (d'une voie)

Acte administratif qui confère à une **voie** son caractère de voie publique (dans le cas d'une voie nouvelle) et la soumet au régime juridique de la voirie (nationale, départementale ou communale) à laquelle elle se trouve incorporée.

Une voie publique peut être à maîtrise d'ouvrage.

- *État : autoroutes, routes nationales,*
- *collectivités locales : routes départementales (département), voies communales (commune).*

70

105. Classification de véhicules

Opération de distribution des véhicules composant le trafic dans un certain nombre de catégories prédéterminées en fonction de critères précis.

En particulier, la classification de véhicules donne lieu à l'élaboration de mesure de débits de véhicules en fonction de leur longueur, leur poids, leur ***silhouette****, leur vitesse...*

13

106. Coefficient d'équivalence

Coefficient appliqué aux véhicules d'une catégorie donnée pour les rendre comparables aux **véhicules légers** : il transforme un véhicule en unité de véhicule particulier **(UVP)** s'il traduit l'encombrement d'un type particulier de véhicule sur la chaussée, quelle que soit sa position ; il transforme un UVP en unité de véhicule particulier direct **(UVPD)** s'il rend compte de la gêne engendrée par un UVP qui effectue un changement de direction dans un carrefour.

9, 92

107. Compatibilité (de matériels)

Aptitude d'un matériel à se connecter avec un autre équipement, à échanger avec lui les données et signaux nécessaires au bon fonctionnement mutuel.

Cette qualité se traduit par des contraintes de connectique, de niveaux électriques, de procédure de dialogue, éventuellement de montage mécanique.

Actuellement, les matériels étant amenés à fonctionner le plus souvent au sein de systèmes qui s'étendent géographiquement et qui évoluent dans leurs fonctionnalités, la compatibilité est un critère « primordial » de sélection.

108. Compatibilité électromagnétique

Aptitude d'un matériel, d'un dispositif ou d'un système électrique ou électronique à fonctionner normalement dans un environnement électromagnétique donné, c'est à dire sans subir de dégradation de ses performances, ni générer de perturbations électromagnétiques qui pourraient altérer le fonctionnement d'autres matériels, dispositifs ou systèmes électriques ou électroniques cohabitant dans cet environnement.

Tout matériel, dispositif ou système électrique ou électronique mis en place à compter du 1er janvier 1996, doit être conforme à la directive européenne obligatoire 89/336/CEE sur la compatibilité électromagnétique.

66, 73

109. Composition du trafic

Analyse du trafic selon plusieurs catégories de véhicules dont au moins VL et PL.

*Plusieurs classes de **PL** peuvent être distinguées.*

110. Comptage (de véhicules)

Action de mesurer un **débit**.

Le comptage peut être manuel ou automatique. Il peut concerner tous les véhicules ou seulement certaines catégories (comptage catégoriel). Des comptages directionnels peuvent être réalisés dans les carrefours où chaque mouvement est compté séparément.

*Sur la plupart des **routes à grande circulation**, on dispose, sur certaines sections, de comptages permanents (des stations de comptage sont installées à des endroits fixes et fonctionnent tous les jours de l'année). Sur le reste du réseau, il existe des recensements tournants de durée et de périodicité variables.*

111. Compteur

Appareil effectuant le **comptage** automatique des véhicules *(ou des paires d'essieux)* et son enregistrement par période de temps.

*Initialement, les données étaient limitées aux **débits** de véhicules, toutes catégories confondues, souvent même sous forme du nombre d'essieux. Désormais, le compteur est devenu apte à mesurer et enregistrer des données de **taux d'occupation**, de **vitesse**, de longueur ou de poids de véhicules.*

*Il constitue le matériel de base de la connaissance du trafic principalement utilisé pour des mesures temporaires ; pour les mesures permanentes, des **stations de recueil de données** sont généralement mieux adaptées (ex : **SIREDO**).*

9

112. Concentration

Paramètre caractéristique du trafic correspondant à la répartition des véhicules dans l'espace.

La concentration moyenne sur une section et à un instant donnés est le nombre de véhicules présents sur la section (par voie ou par sens) à cet instant. Elle est généralement exprimée en véhicules par kilomètre.

*La « concentration critique » correspond à un écoulement du trafic égal au débit maximal **(capacité)** ; en **section courante** (hors des **files d'attente** normales aux carrefours par exemple), c'est la limite entre **fluidité** et **congestion**.*

*La concentration est une grandeur spatiale mesurable par observation aérienne ou par **caméra**. Une **station de mesure** au sol par **boucles électromagnétiques** ne peut pas mesurer directement cette grandeur. Le **taux d'occupation**, relié à une grandeur temporelle, est plus souvent utilisé.*

9

113. Conditions de circulation

Aspect du **niveau de service** d'une route caractérisé par les vitesses pratiquées, la liberté de conduite, la sécurité et le confort.

Les conditions de circulation sont fonction de l'état de la chaussée, du ***niveau d'exploitation****, des conditions météorologiques...*

114. Congestion

État d'un **fuseau** d'itinéraires, d'un itinéraire ou d'un tronçon d'itinéraire dû à un dysfonctionnement de la circulation ou à une **saturation** et entraînant une immobilisation des véhicules.

En théorie du trafic, la congestion désigne un régime de circulation où la ***concentration*** *est supérieure à la concentration critique.*

→ 9

115. Contrôle d'accès (ou régulation d'accès)

Technique de **régulation** du trafic d'une infrastructure routière *(le plus souvent autoroutière)* consistant à agir sur le **débit** de véhicules entrant sur une section au moyen de signaux appropriés **(signaux de contrôle d'accès)** ou de barrières physiques.

La stratégie consiste généralement à maîtriser la ***fluidité*** *d'un axe en limitant la quantité de véhicules qui y est admise tout en s'assurant de l'absence de perturbation sur le* ***réseau associé*** *ou à proximité de l'accès en question.*

Le contrôle d'accès peut également faciliter l'insertion des véhicules entrant.

→ 9

116. Contrôleur de carrefour

Automate commandant le fonctionnement des feux d'un ou de plusieurs carrefours élémentaires garantissant en particulier le respect des contraintes de sécurité dans le déroulement des couleurs de feux.

→ 9, 93

117. Contrôleur d'un Centre d'entretien et d'intervention

Personne chargée, dans une subdivision d'une **DDE** par exemple, de l'ensemble des tâches d'**exploitation** et d'**entretien** d'un réseau routier.

Il a notamment la charge d'organiser les ***patrouilles de surveillance*** *et les* ***interventions d'urgence*** *au sein de la subdivision.*

118. Convergent

Lieu de raccordement de deux voies.

Un convergent autoroutier est le lieu où deux ***autoroutes*** *se rejoignent pour n'en former qu'une seule.*

*Des systèmes d'****affectation de voies*** *sont parfois utilisés à proximité des convergents de manière à faciliter l'écoulement du trafic.*

119. Convoi (Circulation en —)

Organisation de la circulation permettant de faire circuler les véhicules sous contrôle des forces de police.

Une telle organisation se révèle parfois utile vis à vis des poids lourds, dans des descentes dangereuses ou, lors de chutes de neige, dans des rampes importantes, en les regroupant derrière les engins de déneigement.

120. Convoi exceptionnel

Véhicule dont les caractéristiques dépassent les limites fixées par le Code de la Route et circulant sous couvert d'un arrêté préfectoral.

→ 18

121. Coordination de carrefours

Fonctionnement interdépendant des carrefours à feux dans le but d'optimiser l'exploitation de l'infrastructure existante et/ou d'assurer la sécurité des usagers.

→ 9, 92

122. Coordination des chantiers

Action consistant à vérifier que les programmations des travaux et interventions sur les différentes voiries d'un réseau n'ont pas d'interactions néfastes, ou à organiser ces programmations pour éviter les interactions.

La coordination nécessite des actions de concertation entre les différents ***gestionnaires de voirie*** *de façon à établir et mettre à jour périodiquement la* ***programmation des chantiers****.*

→ 20

123. Corridor autoroutier

Ensemble formé par une **autoroute** et son **réseau associé** constitué par les itinéraires parallèles concurrents de l'autoroute et la voirie de distribution assurant les échanges avec celle-ci.

124. Coupure

1) Une coupure de trafic désigne l'opération permettant la fermeture totale ou partielle d'une route ou d'un sens de circulation, lorsque celle-ci est rendue nécessaire suite à un **événement** prévisible ou aléatoire.

*Elle peut nécessiter un déploiement de moyens et de **mesures d'exploitation** importants : **déviations**, **basculements**, **itinéraires de substitution**, signalisation et information spécifiques...*

63

2) Un trafic sur coupure désigne l'ensemble du trafic sur plusieurs voies parallèles constituant un **fuseau**.

125. Covoiturage

Utilisation en commun d'une voiture particulière.

Le terme anglais « car pooling » est également utilisé.

64

126. Crédibilité (de la signalisation, de l'information)

Pertinence, fiabilité et exactitude des informations fournies aux usagers, permettant d'acquérir la confiance du public et, par conséquent, de rendre les **messages** plus efficaces. La crédibilité des messages affichés sur les **panneaux à messages variables** ou diffusés par radio est essentielle au développement d'un service d'**information routière**.

*Cette crédibilité repose essentiellement sur les notions d'appréciation des situations qui motivent ces **messages** et de leur mise à jour : elle se gagne lentement, mais une seule mauvaise expérience peut la dégrader pour longtemps.*

127. Créneau d'insertion

Intervalle de temps ou de distance qui sépare l'arrière d'un véhicule de l'avant du véhicule qui le suit immédiatement.

Sa valeur détermine la possibilité pour un usager non prioritaire de s'insérer dans le flux prioritaire.

9, 92

128. Créneau de dépassement

Élargissement localisé (à 3 voies ou 2 x 2 voies) d'une **route à 2 voies**, constituant un moyen d'augmenter le confort et la sécurité grâce à des possibilités régulières de dépassement.

*Les créneaux de dépassement ne sont justifiés que lorsque le trafic est proche du seuil de **saturation**, surtout lorsque la visibilité est limitée.*

La distance optimale entre deux créneaux successifs varie selon le trafic et la configuration de l'axe, une distance inférieure à 4 ou 5 km ne présente pas d'intérêt du point de vue économique ni du point de vue du fonctionnement.

62

129. Cristaux liquides (Éléments d'affichage à —)

Éléments de surface opaques ou transparents selon l'état de polarisation électrique auquel ils sont soumis (LCD en anglais).

Ils sont composés de deux éléments vitrés entre lesquels est disposé le cristal liquide.

*Couramment utilisés dans la réalisation de petits écrans (montres, calculettes), ils constituent une nouvelle technologie d'**affichage** de **messages** sur **panneaux à messages variables**.*

Ce type d'affichage se caractérise par une très faible consommation.

3

130. Critère

Caractère spécifique permettant de distinguer une chose, une situation et de porter un jugement d'appréciation ; il définit également la manière dont un objectif est atteint.

Exemple : les critères d'évaluation d'un système d'exploitation.
Pour quantifier certains critères, il est nécessaire de définir des ***indicateurs****.*

131. Cycle

- D'un **signal** : temps séparant deux passages successifs d'un signal par le même état.
- D'un carrefour à feux : temps séparant deux passages successifs de l'ensemble des feux d'un carrefour par le même état.

Un carrefour à feux peut avoir un fonctionnement cyclique ou acyclique ***(microrégulation)****.*

9, 92

132. Débit

Nombre de véhicules ou de piétons passant en un point donné pendant un temps donné appelé séquence.

133. Débit horaire

Nombre de véhicules ou de piétons passant en un point donné pendant une heure.
*Un débit de véhicules peut être exprimé en **UVP**/h (Unité de Véhicules Particuliers par heure), afin de tenir compte des différentes **catégories de véhicules** auxquelles sont attribués des **coefficients d'équivalence**.*

134. Débit moyen journalier

Moyenne des débits journaliers de tous les jours d'une période (un mois, une année, un été) ou de certains jours spécifiques.
Une notion fréquemment utilisée est la MJA (moyenne journalière annuelle) ou TMJA (trafic moyen journalier annuel).

135. Débit de saturation

Seuil de **débit horaire** au-delà duquel le plus petit **incident** risque d'entraîner la **saturation**.
*Il est inférieur à la **capacité d'écoulement**.*
*Il est souvent exprimé en véhicules/heure ou en **UVP**/heure.*

136. Décalage entre carrefours

Intervalle de temps entre un point défini d'un **cycle** de **signaux lumineux à une intersection** et, soit un point similaire dans le **cycle** à une autre intersection, soit un point de référence déterminé par le système.
*Il est exprimé en secondes, modulo la durée du **cycle**.*

137. Décor (d'un panneau de signalisation)

Ensemble des listels, caractères, symboles ou **pictogrammes** formant un **signal** fixe ou variable.
*Les **panneaux à messages variables** sont classés en deux familles de décor bien distinctes :*

- le décor dit « continu » constitué de traits ou de surfaces uniformes, comme dans la ***signalisation permanente*** *; c'est le cas des panneaux à* ***prismes*** *(malgré l'espacement inévitable entre les différents prismes);*
- le décor dit « discontinu » constitué d'éléments disjoints ; c'est le cas des panneaux à matrices de points, lumineux ou non lumineux.
→ 25, 3

138. Délai d'alerte

Temps compris entre le moment où un **incident** se produit et celui où le service gestionnaire est prévenu de cet incident.
Délai difficile à maîtriser par le service que l'on cherchera néanmoins à réduire grâce au RAU ***(Réseau d'Appel d'Urgence)*** *et à divers dispositifs automatisés de surveillance.*
→ 1, 2

139. Délai d'intervention

Temps compris entre le moment où le service gestionnaire a connaissance d'un **incident** et celui de l'arrivée d'un agent du service sur les lieux de l'incident, ou du déclenchement d'un signal ou d'un automate (PMV) donnant une information d'alerte.
Ce délai commence dès la fin du ***délai d'alerte*** *et n'inclut pas la durée de l'intervention.*
→ 1, 2

140. Délestage

Incitation, sans obligation, d'une partie du trafic d'un **itinéraire principal** saturé à emprunter un **itinéraire alternatif**.
*L'assurance donnée autrefois aux usagers empruntant l'****itinéraire de délestage*** *de ne pas mettre plus de temps que ceux restés sur l'itinéraire principal n'a plus cours : les itinéraires alternatifs ne donnent plus cette garantie de temps de parcours.*
*L'itinéraire alternatif est nécessairement jalonné spécialement (« **Bis** », « S »...).*

141. Délinéateur

Dispositif de **balisage** permanent constitué d'un profil triangulaire fermé, en matière plastique, muni d'un ou de deux dispositifs rétro-réfléchissants.
Il existe deux modèles de délinéateurs :
- le délinéateur sur pied placé sur accotement et fixé dans le sol,
- le délinéateur sur dispositif de retenue.
→ 36

142. Demande de trafic

Débit de véhicules qui, pendant une période donnée, désire passer en un point du réseau.
La demande est satisfaite si elle est inférieure à ***l'offre****, non satisfaite dans le cas contraire (ou satisfaite dans des conditions dégradées : délestage, bouchon...).*
→ 9

143. Densité (de trafic)

Rapport exprimé en pourcentage entre la somme des longueurs des mobiles présents sur la zone d'étude à un instant donné et le produit de la longueur de cette zone d'étude par le nombre de voies de circulation.
→ 9

144. Dépannage

Action visant à réparer ou à remorquer un véhicule en panne ou accidenté.
L'organisation actuelle du dépannage sur le réseau autoroutier est placée sous la responsabilité des Préfets.
Le principe adopté est de n'autoriser à intervenir sur ce réseau que les dépanneurs agréés, c'est-à-dire qui s'engagent à respecter un cahier des charges contraignant (service d'astreinte 24h/24, caractéristiques techniques des véhicules de dépannage prédéfinies...).

145. Désactivation

Action d'arrêter ou d'interrompre momentanément une action ou un ensemble d'actions d'exploitation précédemment mises en œuvre.

146. Détecteur

Terme générique regroupant tous les dispositifs matériels recevant les informations des **capteurs** et les transformant pour les rendre utilisables par

les dispositifs de traitement.
L'ensemble des matériels fonctionnellement indissociables et regroupant un ou plusieurs ***détecteurs*** *de véhicules fournissant à une unité de traitement des informations élémentaires par l'inter-médiaire d'****interfaces*** *sérielles ou parallèles contitue une unité de détection.*
📖 10, 23, 13

147. Détection Automatique de Bouchons (DAB)

Système visant à détecter et à localiser l'occurrence d'un **bouchon** ou d'un **ralentissement**.
Des systèmes mesurent, par ***boucles électromagnétiques****, les variations des* ***taux d'occupation*** *ou les vitesses des véhicules et déclenchent un signal en fonction de* ***seuils*** *programmés ; des systèmes plus récents, basés sur l'utilisation de* ***caméras*** *vidéo, peuvent suivre les variations de* ***concentration*** *ou de vitesse.*

148. Détection Automatique d'Incidents (DAI)

Système visant à détecter et à localiser toute anomalie dans la progression des véhicules.
Cette définition est intimement liée au sens que l'exploitant donne au mot ***incident****. Les systèmes classiques utilisent une série de* ***boucles électromagnétiques*** *noyées dans la chaussée. Un algorithme opérant sur certains paramètres* ***(taux d'occupation, débit, vitesse)*** *détecte les discontinuités dans l'écoulement des flux provenant d'un incident. Des systèmes plus récents procèdent par analyse automatique d'images vidéo ou avec des* ***radars*** *et peuvent détecter des arrêts anormaux de véhicules ou des mouvements de piétons.*

149. Déviation

1) Statut particulier d'une voie, classée **route à grande circulation**, exclusivement réservée au contournement d'une agglomération, et sur laquelle les propriétés riveraines n'ont pas d'accès direct.
La déviation permet au ***trafic de transit*** *d'éviter la traversée d'une agglomération.*
Elle vise non seulement à assurer la sécurité de la circulation mais aussi à discipliner l'urbanisation.
Il faut distinguer les déviations de certaines ***rocades*** *qui assurent, autour d'agglomérations souvent plus importantes, des fonctions de liaison entre quartiers plus que des fonctions d'écoulement du transit.*
Les déviations, comme les ***routes express****, doivent être obligatoirement des routes à grande circulation pour que les propriétés riveraines puissent être privées d'accès direct à celles-ci.*
Par extension, cette terminologie s'applique aux contournements en général.
2) En terme **d'exploitation**, une déviation de circulation est un détournement impératif temporaire du trafic par un itinéraire différent de celui habituellement emprunté.
3) Par extension, synonyme d'**itinéraire de déviation**.
L'itinéraire qui supporte le trafic dévié est dit ***itinéraire de déviation****.*
L'expression « déviation obligatoire » est un pléonasme.
Une déviation peut ne concerner qu'une catégorie de véhicules (déviation catégorielle) ou qu'une partie des mentions directionnelles de l'itinéraire.
📖 46, 32.8

150. Diagramme des feux

Représentation graphique (sous forme de lignes horizontales) de la chronologie de fonctionnement des feux d'une **signalisation lumineuse d'intersection**.
Chaque ligne du diagramme représente la suite des états des signaux gérant un ensemble de mouvements de véhicules (ou de piétons) admis simultanément dans un carrefour pendant un ***cycle****.*
Le diagramme permet de connaître les instants d'allumage et d'extinction de chacune des couleurs des signaux par rapport à une même origine des temps.
📖 9, 32.6, 92

151. Diagramme fondamental

En théorie du trafic, courbe empirique liant les valeurs de **concentration** (en abscisse) et de **débit** (en ordonnée) en **section courante** d'une voie. Cette courbe passe par un maximum qui correspond au débit maximal possible (**capacité**) ; la concentration correspondante est dite concentration critique.

→ 8, 9, 65

152. Diffuseur

Échangeur assurant les liaisons entre l'**autoroute** et le réseau non autoroutier.

153. Diode électroluminescente (DEL)

Diode semi-conductrice à jonction émettant une lumière colorée lorsqu'elle est traversée par un courant électrique.

Les DEL (LED en anglais) font partie des technologies d'**affichage** utilisées pour les **panneaux à messages variables** à **décors** discontinus et pour les **synoptiques** dans les postes centraux.

Cette lumière peut être rouge, jaune, bleue ou verte.

→ 3, 64

154. Dispositif d'alerte de proximité

Équipement destiné à attirer l'attention de l'automobiliste sur le fait qu'un **incident** vient de se produire à une distance très proche.

*Ces dispositifs peuvent être fixes - **panneaux à messages variables** implantés en **sections courantes** ou sur les **échangeurs** - ou mobiles - panneau fixé à l'arrière d'un véhicule d'intervention pour signaler une queue de **bouchon** par exemple -.*

155. Dispositif de retenue

Équipement de sécurité destiné à favoriser le maintien des véhicules sur la partie roulable de la **chaussée** afin de minimiser les conséquences d'une sortie de chaussée,

- en isolant les obstacles dangereux et les dénivelés importants,
- en séparant les sens de circulation,
- en protégeant les zones riveraines de l'intrusion d'un véhicule.

Il existe plusieurs types de dispositifs répondant à des objectifs de retenue différents :

- *les glissières de sécurité,*
- *les barrières de sécurité,*
- *les musoirs et atténuateurs de choc.*

Les dispositifs de retenue sont communément appelés barrières de sécurité dans les normes françaises.

→ 28, 47, 48

156. Distance intervéhiculaire

Distance séparant l'avant d'un mobile et l'arrière du précédent.

Synonyme de **créneau**.

*Cette distance est rarement mesurée directement par photo, vidéo ou radar, mais plutôt par combinaison du **temps intervéhiculaire** et de la vitesse relevés à l'aide de **boucles électromagnétiques**.*

La norme européenne distingue le « gap » du « headway » :

- le « gap » est la distance entre l'avant d'un véhicule et l'arrière du véhicule précédent. Elle correspond au créneau ou à la distance intervéhiculaire définie ci-dessus.

- le « headway » est la distance entre l'avant d'un véhicule et l'avant du véhicule précédent.

→ 27

157. Divergent

Lieu de débranchement d'une voie.

*Un divergent « autoroutier » est le lieu où une **autoroute** se divise en deux branches constituant chacune une autoroute.*

158. Domaine public routier

Ensemble des biens du domaine public de l'État, des départements et des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées (Art. L. 111-1. du Code de la voirie routière).

Les voies du domaine public routier national comprennent les **autoroutes** et les **routes nationales** (Art. L. 121-1. du Code de la voirie routière).

→ 46, 70

159. Donnée

Élément caractérisant les **conditions de circulation** en un point du réseau ou sur un secteur donné.

La donnée est brute (parfois appelée donnée terrain) lorsqu'elle est transmise telle qu'elle a été mesurée sur le terrain.

La donnée est élaborée lorsqu'elle a fait l'objet d'un traitement préalablement défini, de manière automatique ou manuelle.

Les données dans le domaine de l'exploitation sont variées. Les deux familles principales sont :

- les données relatives au trafic (débit, vitesse, pourcentage PL...),

- les données relatives à la météo (température et humidité de l'air, distance de visibilité, vent...).

*Elles peuvent être quantitatives ou qualitatives, traitées en **temps réel** ou en **temps différé**.*

13

160. Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH)

Document général dont l'objectif principal est de faire connaître aux divers acteurs concernés, les objectifs, les limites et les dispositions générales et particulières prises pour limiter les conséquences des intempéries hivernales sur l'usage du réseau routier.

Il regroupe tous les principes et modalités d'action au niveau du département et cela dans les différentes situations. Il assure la cohérence aux diverses limites des réseaux et traite des relations entre les divers acteurs. Il sert de base à l'élaboration d'un dossier de communication à destination des usagers de la route.

Il n'est mis à jour, que lorsqu'il y a des changements dans les définitions des objectifs, dans l'affectation sur le réseau ou dans des procédures générales.

*Il est complété, en matière de mesures pratiques d'organisation et d'interventions, par un **Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale**, en situation normale, propre à chaque **Centre d'entretien et d'intervention**.*

21

161. Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA)

Procédure associant les services de l'État et des collectivités locales dans le but de constituer un cadre de réflexion et de dialogue pour l'élaboration d'un schéma à long terme des voiries structurantes d'une agglomération et de la répartition des domanialités.

La mise en œuvre d'une réelle démarche partenariale constitue un élément déterminant dans la réussite de cette procédure.

97, 98

162. DRIVE *(Dedicated Road Infrastructure for Vehicle safety in Europe)*

Programme européen de recherche et de développement lancé en 1988 dans le cadre du 2e **PCRD**, et intéressant particulièrement les domaines de l'**exploitation** et de la sécurité routières.

*Ce programme s'est poursuivi en 1992 par le programme **ATT** dans le cadre du 3e PCRD, puis en 1995 par le programme des Applications Télématiques (4e PCRD).*

503

163. Échangeur

Carrefour dénivelé assurant une (ou des) liaison(s) entre plusieurs infrastructures routières.

Ce système d'échanges à plusieurs niveaux a pour but de diminuer le nombre de points de conflits entre flux de circulation d'origines et de destinations différentes.

***Les diffuseurs** et les **nœuds autoroutiers** sont des échangeurs.*

Il en existe plusieurs types (échangeur en trompette, en as de trèfle, en demi-trèfle, en as de trèfle incomplet, en losange) qui assurent des échanges plus ou moins complets (échangeurs complets ou incomplets).

164. Effet de paroi

Phénomène optique, par rapport à un obstacle latéral, ayant pour effet de contraindre le conducteur d'un véhicule à se déporter de l'axe de sa trajectoire dans le but d'éviter cet obstacle.

165. Encombrement

Terme désignant un **ralentissement** ou un **bouchon**.

→ 90

166. Encombrement dynamique

Distance moyenne entre les faces avant de deux véhicules successifs.

Notion utilisée principalement pour qualifier les bouchons, elle s'apprécie essentiellement par analyse de vues aériennes.

167. Entrecroisement (Section d' —)

Portion de route à sens unique formée de la convergence de deux routes à sens unique et se séparant à nouveau en deux routes à sens unique.

Une section d'entrecroisement est dite multiple lorsque les véhicules qui l'empruntent sont issus de plusieurs entrées ou disposent de plusieurs sorties.

→ 91

168. Entrée d'autoroute
Point d'accès à l'autoroute sur lequel une **régulation** dite « **d'accès** » peut être effectuée.

169. Entretien des équipements
Voir **maintenance des équipements.**

170. Entretien routier
Ensemble des mesures destinées à assurer la conservation, la qualité d'usage ou le renouvellement du patrimoine.

171. Équipe d'intervention
Équipe (ou agent) ayant vocation à effectuer une **intervention** sur le terrain.
*L'action peut consister en un **balisage**, une fermeture d'accès, un enlèvement d'animaux ou d'objets tombés sur la chaussée, ou encore une **surveillance** sur le terrain si nécessaire.*
*Certaines interventions peuvent être effectuées par les **patrouilles**.*
Les forces de police, les services de santé, et les pompiers ont également leurs équipes d'intervention.

172. Équipement de la route
Matériel ou produit (simple ou complexe) concourant à l'organisation et à l'amélioration des déplacements des usagers.
Disposé de façon continue ou ponctuelle, il contribue à la lisibilité de la route.
*Il peut s'agir de la **signalisation verticale** ou **horizontale**, de **panneaux à messages variables**, de **balises**, de **dispositifs de retenue**, d'éclairage, de **points repères** (PR), de clôtures, d'écrans, de **postes d'appel d'urgence**, etc.*
*L'équipement de la route fait partie de la route. On distingue les **équipements dynamiques** et les **équipements statiques.***
📖 42

173. Équipement dynamique
Équipement de la route intégré au sein d'un système et dont les messages ou les fonctions sont variables.
*Exemples : **panneau à messages variables**, **poste d'appel d'urgence**, **caméra**, **station de recueil de données**...*
📖 42

174. Équipement statique (ou inerte)
Équipement de la route dont les fonctions ou les messages sont permanents.
*Les équipements statiques regroupent les équipements de signalisation routière (verticale et horizontale), les **dispositifs de retenue**, des équipements divers (clôtures, écrans anti-éblouissement, etc.).*
📖 42

175. Ergonomie
Discipline dont l'objet est l'aménagement des conditions (psycho-physiologiques et socio-économiques) de travail et des relations entre l'homme et la machine.
Elle consiste à adapter le travail (et son environnement) à l'homme, et non l'inverse !

176. « Étalement » dans l'espace
Opération de **gestion du trafic** visant à répartir le trafic sur plusieurs **itinéraires** concurrents pour diminuer la charge d'un ou plusieurs tronçons saturés.
***Modulations de péage, délestages** et **itinéraires** « **Bis** » sont des opérations d'étalement dans l'espace.*

177. « Étalement » dans le temps
Opération de **gestion du trafic** et/ou d'**aide au déplacement** visant à répartir les pointes de trafic sur des périodes plus larges pour en diminuer l'amplitude et les effets néfastes associés.
*Les conseils horaires ou journaliers de **Bison Futé**, ou la **modulation de péage** sont des exemples d'opérations d'étalement dans le temps.*
*Certaines opérations ou **mesures d'exploitation** combinent **étalement dans l'espace** et dans le temps.*

178. État de la route
1) État physique de la route.
2) Par extension, au sens de l'exploitation, ensemble des **conditions de circulation** liées aux **événements** en cours ou prévus.

179. État du trafic (ou de la circulation)

Caractéristique du trafic exprimée par un qualificatif décrivant les conditions d'écoulement des flux de circulation.
Les états les plus souvent utilisés par les spécialistes des ***centres d'information routière*** *sont : fluide, dense, saturé, bloqué ; ils sont codés respectivement T1, T2, T3, T4.*

180. ETSI (*European Telecommunications Standards Institute*)

Organisme européen de normalisation composé d'administrations, d'opérateurs radio et de constructeurs.
Son travail consiste à établir des spécifications techniques pour les systèmes radio qui seront exploités en Europe.
L'ETSI a déjà publié un grand nombre de spécifications de matériel dont le ***GSM****.*

181. Étude de trafic (ou de circulation)

Mission de l'**ingénierie du trafic** visant à :
- déterminer la nature, les caractéristiques physiques, le fonctionnement ou l'exploitation d'un ouvrage routier vis-à-vis de sa fonction d'écoulement du trafic,
- ou à analyser ou prévoir les conditions d'écoulement du trafic,
- ou à déterminer les moyens pour atteindre un objectif donné en la matière sur une route ou un ensemble de routes.

182. Événement

Phénomène qui entraîne une modification des conditions de circulation pouvant occasionner un danger ou une **perturbation**.
Un événement peut être inopiné (changement brutal des conditions météorologiques, accident) - dans ce cas c'est un ***incident*** *- ou prévisible (chantier, manifestation...).*
La notion d'événement est très subjective. C'est ainsi qu'une ***congestion*** *récurrente pourra être considérée comme un événement par un conducteur qui emprunte occasionnellement l'itinéraire sur lequel elle se produit, alors qu'elle sera considérée comme normale et inévitable par un habitué. Cette remarque peut également s'appliquer à l'événement vu du côté* ***exploitant****.*

183. « Exploitabilité »

Qualité qui caractérise la plus ou moins grande facilité d'**exploitation** d'une infrastructure routière. *La possibilité d'exécuter les interventions* ***d'entretien*** *ou de* ***maintien de la viabilité*** *dans de bonnes conditions (notamment de sécurité), les moyens à mettre en œuvre (matériels, personnel, ressources financières) entrent en compte à cet égard.*
Les possibilités de ***gestion du trafic*** *ou d'implantation d'équipements complémentaires sont aussi à prendre en compte.*

184. Exploitant

1) Personne morale responsable d'une infrastructure de transport.
Il peut percevoir dans certains cas une redevance (ou ***péage****) de la part des usagers utilisant l'infrastructure (****autoroute****, pont, tunnel).*
2) Personne physique responsable de l'**exploitation** d'une infrastructure de transport.

185. Exploitation de la route

Ensemble des actions destinées à assurer le bon fonctionnement d'une route ou un **niveau de service** donné, du point de vue de l'écoulement du trafic.
*L'exploitation de la route doit être identifiée comme une activité particulière, distincte de l'****entretien routier****, et se fonder sur un langage, des objectifs, une organisation, des méthodes et des équipements spécifiques.*
Elle comprend trois domaines:
- *le* ***maintien de la viabilité,***
- *la* ***gestion du trafic,***
- *l'****aide au déplacement.***

Elle doit être prise en compte dès la conception des aménagements d'infrastructure.
1, 2

186. Ferroutage

Transport combiné rail-route.

64

187. Feu d'affectation de voie (FAV)

Voir **signal d'affectation de voie (SAV)**.

188. Feu de circulation

Dispositif lumineux élémentaire constitutif d'un **signal** qui fournit un **message** à l'usager, caractérisé par sa couleur (verte, jaune ou rouge), un éventuel pictogramme désignant la catégorie d'usagers auxquels il s'adresse et le fait qu'il clignote ou pas. Seules les couleurs jaune et rouge peuvent éventuellement clignoter ; un signal tricolore comporte trois feux.

9, 32.6

189. Feu spécial

Feu émettant de la lumière tout autour d'un axe vertical et provoquant l'impression de clignotement pour un observateur.

Les feux spéciaux sont soit des feux tournants, soit des feux à tube à décharge, soit des feux clignotants émettant de la lumière jaune orangée.

Ils équipent les véhicules et engins contraints par nécessité de service de progresser lentement (vitesse limitée à 25 km/h) ou de stationner fréquemment sur les **chaussées** ou **bandes d'arrêts d'urgence**.

32.8

190. Feux de balisage et d'alerte

Feux servant à renforcer la visibilité d'un **message** auquel ils sont associés, c'est-à-dire à attirer l'attention du conducteur sur ce signal associé.

*En effet, ces feux ne doivent jamais être utilisés seuls, mais en accompagnement d'un panneau de signalisation ou d'une **balise**. Ils signifient que le conducteur peut passer mais avec une prudence renforcée, en tenant compte tout particulièrement du **message** délivré par le panneau associé.*

Il en existe deux types :
- le type 1, pour lequel la durée de l'éclair est essentiellement égale à la moitié du cycle de clignotement, que l'on appelle généralement feu « clignotant »,
- le type 2, pour lequel la durée de l'éclair est très brève (inférieure à 40 ms), nommé en général feu « à éclats ».
L'utilisation de ces feux doit être exceptionnelle en situation permanente, et limitée aux besoins réels en ***signalisation temporaire****.*
Sur un ***panneau à messages variables****, ils ne doivent être utilisés que pour attirer l'attention sur une situation exceptionnelle en regard de celles normalement signalées sur le panneau considéré : fermeture du tunnel du Mont-Blanc annoncée sur A6 par exemple.*
3, 43, 44

191. Fibre optique

Filament en matière diélectrique (plastique ou verre) destiné à conduire des ondes lumineuses.
Les fibres optiques sont utilisées pour transmettre des informations portées par la modulation des ondes lumineuses. Le débit d'information peut être très élevé.
Elles sont aussi employées en signalisation routière lumineuse pour transmettre l'énergie lumineuse depuis une source vers un dispositif d'affichage : la directivité de la lumière transmise par les fibres et leurs embouts contribue à leur bonne visibilité à grande distance.
Enfin, un ***capteur*** *expérimental de trafic à base de fibre optique délivre une information sur le passage, le poids d'un essieu ou l'écrasement du pneumatique (sous-gonflage).*
54

192. Fiche réflexe

Élément du **cahier de consignes** qui décrit une **procédure** ou une **mesure d'exploitation** que l'exploitant doit mettre en œuvre lui-même rapidement dans des conditions bien définies, sans concertation avec un autre service ni informations préalables et sans être couvert au coup par coup par un ordre de l'autorité compétente, même s'il était nécessaire en théorie.
Ce type d'action supprime tout circuit de décision externe. Il est particulièrement adapté aux actions urgentes dont les conditions ont pu être spécifiées.

193. File d'attente

Succession de véhicules, à l'arrêt ou en progression lente, en amont d'une ligne stop, d'un panneau « cédez le passage » ou de feux au droit d'un **carrefour**, d'un **péage**, d'un **contrôle d'accès**...
En ***section courante****, le terme* ***bouchon*** *est plus souvent employé.*

194. Flèche (Feu en forme de —)

Voir **signal d'affectation de voie** et ou **signal d'anticipation**.
9, 32.6

195. Flèche directionnelle au sol

Flèche située au milieu d'une **voie** signalant aux usagers, notamment à proximité des intersections, qu'ils doivent suivre la direction indiquée ou l'une des directions indiquées s'il s'agit d'une flèche bifide.
32.7

196. Flèche Lumineuse de Rabattement (FLR)

Signalisation temporaire lumineuse portée sur véhicule ou sur remorque et utilisée pour la neutralisation d'une ou de deux voies latérales adjacentes sur routes à chaussées séparées. Elle est composée d'une flèche clignotante de grande dimension, d'un panneau B21, de deux **feux d'alerte** et d'un cadre comportant des bandes biaises rouges et blanches rétroréfléchissantes.
Les FLR sont utilisées en protection d'un ***chantier mobile*** *ou d'un* ***chantier fixe*** *de durée inférieure à 24 h et de longueur inférieure à 4 km.*
Elles sont utilisées par deux (neutralisation d'une voie) ou par trois (neutralisation de deux voies), exceptionnellement seules en protection d'urgence lors d'un accident.
Elles doivent être généralement visibles à une distance minimale de 400 m.

*Elles permettent de prévenir les automobilistes d'un **événement** ou d'un danger imminent mais elles contribuent aussi à la protection des **équipes** et des véhicules de travaux ou d'intervention.*
📖 32.8, 33, 75

197. Flèche de rabattement

Flèche au sol légèrement incurvée annonçant le **marquage** qui fait obligation aux usagers circulant dans le sens de ces flèches d'emprunter la **voie** ou les voies situées du côté qu'elles indiquent :
- à l'approche d'une ligne continue dans le cas d'une route à deux voies.
- à l'approche d'une ligne oblique de réduction du nombre de voies ou de rétrécissement de **chaussée** dans le cas d'une route à trois ou quatre voies.

Leur emploi est interdit sur les voies d'insertion en carrefour ainsi qu'en rabattement d'une voie pour véhicules lents sur une voie rapide.
📖 32.7

198. Fluide (Circulation —)

Écoulement de trafic correspondant à une progression régulière et libre des véhicules.
*En théorie du trafic, la circulation est qualifiée de fluide si la **concentration** est inférieure à la concentration critique.*
📖 9

199. Fluidité

Qualité d'une circulation **fluide.**
📖 9

200. Flux (ou courant) Origine-Destination (O/D)

Ensemble des trafics dont les origines et destinations sont identiques quel que soit l'itinéraire emprunté.
*La **matrice O/D** permet d'analyser les flux d'une section de voie selon les différentes origines et destinations.*

201. Fuseau

Ensemble d'**itinéraires** plus ou moins parallèles, de mêmes zones d'origine et de destination et qui sont associés dans la **gestion du trafic** ou l'**aide au déplacement**.
*C'est notamment l'ensemble d'un **itinéraire principal** et de son **réseau associé**.*
Le terme « corridor » est parfois utilisé, notamment dans les documents d'origine européenne.

503

202. GERICO (Gestion du Recueil Informatisé de Comptages)

Logiciel de traitement des **données** issues des stations **SIREDO** capable d'offrir aux **opérateurs,** en quelques secondes, une vision d'ensemble des **conditions de circulation** passées, présentes, futures à court et moyen termes, sous forme de courbes, de bilans chiffrés standardisés ou de tableaux à façon.
*Autre fonction importante : possibilité d'activer une alarme selon plusieurs critères d'alerte et en choisissant les **stations de recueil de données** concernées.*

203. Gestion par tronçon

Gestion par tronçon d'une voie autoroutière dans le but de réguler finement le trafic.
Par exemple, l'expérience GECANTAUR, menée par SAPRR, a permis de réguler les vitesses en fonction des conditions météo ; il est envisagé d'introduire d'autres critères de régulation, comme le volume de trafic.

204. Gestion des chantiers

Ensemble de fonctions visant à organiser les travaux sur le domaine routier en minimisant la gêne à l'usager.
*La **programmation** et la **coordination des chantiers** sont des moyens essentiels de gestion des chantiers.*

205. Gestion du trafic (ou de la circulation)

Domaine de l'**exploitation de la route** qui regroupe l'ensemble des dispositions visant, dans le cadre d'objectifs prédéfinis, à répartir et contrôler les flux de circulation dans le temps et dans l'espace, afin d'éviter l'apparition ou d'atténuer les effets de **perturbations** aléatoires ou récurrentes.
Cette action sur les flux vise à adapter la **demande de trafic** à l'offre de **capacité**.
La **régulation du trafic** représente une partie de la gestion du trafic et ne doit pas être confondue avec elle.
*Les **actions** peuvent être **préventives** ou **correctives.***
→ 1 et 2

206. Gestionnaire de la voirie

Service ou personne morale ayant en charge l'**entretien** et l'exploitation de la voirie.

20

207. GIVRE *(Gestion des Informations Vidéotex pour une Route Efficace)*

Un des logiciels de mise à jour du serveur d'informations **3615 ROUTE**.

208. GLAT *(Grande Liaison d'Aménagement du Territoire)*

Routes constituant, avec les **autoroutes** et les **LACRA,** l'armature structurante du territoire en reliant les grandes métropoles aux agglomérations voisines les plus importantes ; leur aménagement bénéficie d'une priorité de l'État dans le cadre du **Schéma Directeur Routier National**.

À terme, les accès riverains seront interdits, les chaussées séparées et les carrefours dénivelés.

7

209. « Goulot »

Rétrécissement se trouvant sur un itinéraire emprunté qui limite l'importance du trafic pouvant s'écouler en aval.

8, 91

210. GPS *(Global Positioning System)*

Système universel de localisation basé actuellement sur une constellation de 24 satellites.

Étudié, construit et financé par le ministère de la Défense américain, le GPS est d'abord à vocation militaire. Un accès à performances réduites est ouvert aux utilisateurs civils.

Le principe est simple : chaque satellite émet un signal permettant à un récepteur GPS de mesurer la distance qui le sépare de ce satellite ; un calcul permet de déduire la position du récepteur dans un plan grâce à 3 satellites ou dans l'espace grâce à 4 satellites.

Un automobiliste dont le véhicule est équipé d'un tel système peut connaître sa position géographique dès qu'il peut recevoir 3 satellites.

*Une flotte de véhicules (bus, transporteurs routiers, taxis...) peut être localisée et suivie d'une base, en **temps réel**, grâce à ce système.*

En mode normal, la précision de la localisation est d'environ une centaine de mètres. En mode différentiel (ce qui suppose l'abonnement à un service particulier), la précision peut être nettement meilleure (inférieure à 10 mètres).

211. GSM *(Global System for Mobile Communications)*

Système de radio téléphone numérique cellulaire.

*Cette technologie peut, par exemple, permettre à un automobiliste de signaler sa position en cas d'urgence. Elle peut être utilisée pour le **guidage embarqué**.*

212. Guidage « embarqué » (Système de —)

Système permettant au conducteur d'un véhicule équipé d'un dispositif particulier, d'être guidé en permanence grâce à des informations dispensées à l'intérieur du véhicule sous des formes diverses : orale, graphique ou textuelle dans la langue choisie. Le guidage est dit « statique » lorsqu'il ne prend pas en compte les **perturbations** de trafic.

Le guidage est dit « dynamique » quand il prend en compte les **perturbations** du trafic sur différents itinéraires possibles.

Plusieurs approches existent aujourd'hui pour le guidage dynamique :

*1) Les systèmes centralisés utilisant des **balises** ; dans ce cas, les systèmes sont pénalisés par la construction coûteuse d'un réseau dédié de **balises** nécessaire aux échanges d'informations entre le centre de contrôle du trafic et les véhicules en mouvement.*

*- L'expérimentation ALISCOUT à Berlin est le premier exemple de cette technique avec des **balises** fonctionnant en infrarouge.*

*- Le système peut être plus compétitif si le réseau de **balises** n'est ni dédié ni trop dense ; c'est le cas du projet ADAMS pour lequel la diffusion d'**informations routières** pourra utiliser le réseau de **balises** et de **badges** de **télépéage.***

2) Les systèmes centralisés, utilisant le radio-téléphone cellulaire ; dans ce cas, il n'y a pas à créer une infrastructure dédiée, ce qui réduit les coûts.

Le projet SOCRATES fournit une préfiguration de ce type de système.

3) Les systèmes autonomes essentiellement basés sur la technologie ***RDS-TMC*** *comme le système Carminat.*

Contrairement aux deux types précédents, il s'agit de systèmes « une voie », où l'information est uniquement « descendante ». Il n'y a pas de dialogue, mais en contrepartie, les coûts sont relativement faibles.

Ces systèmes s'appuient sur :

- ***un protocole*** *de codage et de transmission des événements de trafic (****ALERT****),*

- une liste codifiée de ***messages****,*

- un dispositif de ***localisation*** *du véhicule et une* ***cartographie numérique*** *permettant à l'automobiliste de se positionner sur la carte, de visualiser les gênes sur les différents itinéraires qu'il veut emprunter,*

- un algorithme de choix d'itinéraires le guidant vers sa destination le plus rapidement possible.

Ce type de système se fonde sur l'existence d'informations-trafic en temps réel.

213. Heure kilomètre de bouchon (h.km)

Unité de mesure du **volume d'encombrement**.
Par extension, on désigne parfois par HKM le volume d'encombrement.
Cette unité de mesure est utilisée par les ***exploitants*** *des* ***centres d'information routière****.*

214. Heure de pointe (HP)

Tranche horaire pendant laquelle le **débit** de véhicules est maximal dans la répartition horaire journalière.
Exemples :
- *HPM : Heure de Pointe du Matin.*
- *HPS : Heure de pointe du Soir.*

215. Heures de service

Notion variable d'organisation du temps de travail : il s'agit des plages horaires pendant lesquelles le service est effectivement organisé pour intervenir.
- au minimum : heures de bureau pendant les jours ouvrables,
- au maximum : 3 x 8 heures tous les jours, en passant par toutes les situations intermédiaires comme le 2 x 8 heures, etc.

216. Idéogramme

Graphisme caractérisant l'indication de destination inscrite sur un panneau de **signalisation de direction** dans le but d'en faciliter la perception en supprimant une partie de l'information écrite, en la précisant ou en corrigeant l'équivoque.
Par exemple, l'avion pour symboliser l'aéroport.
Les idéogrammes en vigueur figurent dans l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.
12.1 32.5

217. Incident

Événement survenant inopinément et de nature à perturber la sécurité ou la progression des véhicules.
Il peut nécessiter une intervention de la part de l'**exploitant** ou du conducteur du véhicule.

218. Indicateur

Paramètre quantifié caractéristique d'un phénomène et permettant d'observer les évolutions au regard d'objectifs préalablement définis.
L'analyse des indicateurs doit permettre de définir les actions à mener.
Un indicateur permet de :
- mesurer une réalité avec objectivité,
- contrôler l'atteinte d'objectifs opérationnels
- comparer entre elles des données,
- décider en connaissance de cause.
La vitesse moyenne, le temps de parcours sont des indicateurs caractérisant les conditions de circulation.

219. Information d'alerte de proximité

Voir **dispositif d'alerte de proximité**.

220. Information dynamique

Information routière portant sur l'**état de la circulation** et les **perturbations** auxquelles les automobilistes sont confrontés.
Cette information est fournie le plus rapidement

possible (en « **temps réel** ») voire même en anticipation (**information prévisionnelle**).
Sa mise en œuvre nécessite :
*- **un système permanent de recueil et de suivi** des incidents et des conditions d'écoulement du trafic,*
*- des moyens de diffusion (radios, **panneaux à messages variables**, etc.).*
1, 2, 86, 87

221. Information embarquée

Système permettant à l'usager de recevoir sur un écran (graphique ou simplement alphanumérique) des **informations** routières **dynamiques** concernant, soit un trajet déterminé, soit une zone donnée (avec possibilité de zoom).
*Ces informations peuvent être incorporées aux systèmes de **navigation** et de **guidage**.*
*Dans le cas du guidage, le système calcule en permanence le meilleur itinéraire, en tenant compte des **perturbations** qui lui sont communiquées (dans certains systèmes, ce calcul est centralisé ; dans d'autres, il est fait dans le véhicule lui-même par le calculateur de bord).*

222. Information événementielle (ou « temps réel »)

Information portant sur l'**état de la circulation** et les **perturbations** rencontrées par les automobilistes sur un itinéraire déterminé.
Le **délai d'intervention** est un bon **indicateur** pour l'exploitant, de la qualité de cette information.
1, 2, 86, 87

223. Information prévisionnelle

Information destinée à avertir les usagers de l'**état** général **de la circulation** et des **perturbations** auxquelles ils risquent d'être confrontés (grandes migrations, conditions météorologiques, manifestations, chantiers). Les usagers ont ainsi la possibilité de modifier leurs horaires, de choisir leur itinéraire ou de renoncer à leur déplacement.
Les moyens utilisés peuvent être la distribution des cartes du réseau avec horaires et calendriers, les dossiers de presse, l'utilisation des médias locaux, des panneaux d'information sur les lieux d'affluence.
Sa mise en œuvre nécessite :
*- une centralisation des informations concernant les **perturbations** prévisibles,*
*- une capacité de prévision des **perturbations** de la circulation,*
- une mise à jour des informations en fonction de l'évolution des situations,
- une diffusion de bulletins réguliers d'informations fiables donc crédibles pour l'usager.
*Les actions de type **Bison Futé** sont des exemples caractéristiques d'une information prévisionnelle organisée au niveau régional ou national.*
1, 2, 86, 87

224. Information routière

Ensemble du domaine de l'information des usagers et des services relative aux **conditions de circulation** routière, ou élément d'information dans ce domaine.
*En tant que moyen d'action privilégié de l'**exploitation de la route**, elle est présente dans les trois missions du **SDER** :*
*- information de sécurité immédiate annonçant un danger effectif, localisé et très proche (queue de bouchon, accident, verglas, vent...) pour la mission **« maintien de la viabilité »**.*
*- information incitative signalant les itinéraires encombrés, annonçant les **perturbations** existantes ou probables et conseillant (ou prescrivant) des **itinéraires alternatifs (délestage, coupure, déviation...)** pour la mission **« gestion du trafic »**.*
*- **information prévisionnelle** sur les **conditions de circulation**, destinée à étaler les déplacements dans le temps et/ou dans l'espace pour la mission **« aide au déplacement »**.*
L'information routière couvre également :
- les conseils de sécurité destinés à sensibiliser les usagers sur les conséquences de certains comportements (alcool, fatigue...).
- les renseignements sur les services annexes à la route : hôtellerie, stations-service, activités touristiques...
1, 2, 71, 86, 87, 88

225. Ingénierie (du trafic routier)

Ensemble des techniques de gestion du trafic routier présentes dans tous les domaines du **Schéma Directeur d'Exploitation de la Route**.

9

226. Intensité kilométrique (d'un réseau)

Somme des distances parcourues par les véhicules, divisée par la longueur totale du réseau considéré et par le nombre de jours d'une période donnée.

L'intensité kilométrique d'un réseau est la moyenne des trafics journaliers de chaque section élémentaire, pondérée par la longueur de ces sections.

Elle est utilisée pour comparer entre eux différents réseaux.

227. Interface

Dispositif technique permettant la communication entre deux « entités » (machine machine ou homme machine).

228. Interopérabilité

Possibilité, pour un système, d'être utilisé par des opérateurs différents ou dans des environnements techniques différents.

64

229. Intersection

Lieu de jonction ou de croisement à niveau de plusieurs **chaussées**, quels que soient le ou les angles des axes de ces **chaussées**.

9, 18

230. Intervalle-véhicule

Intervalle de temps entre deux véhicules successifs détectés sur un **capteur**.

*Par extension, méthode d'**adaptativité** qui consiste à prolonger le vert tant que l'intervalle-véhicule est inférieur à un seuil appelé intervalle critique. Pour réaliser cette fonction, l'intervalle-véhicule à utiliser est le **créneau** ou le **temps intervéhiculaire**.*

9, 92

231. Intervention programmée

Mise en œuvre sur le terrain d'une **action programmée**.

*Exemples : **balisage** de chantiers, mise en place d'**itinéraires de déviation**...*

232. Intervention d'urgence

Ensemble des actions entreprises dès réception d'une **alerte** pour remédier à un **incident** survenu inopinément et pouvant dégrader la sécurité ou les conditions de circulation.

Sa qualité est directement liée au **délai d'intervention.**

*L'objectif est de rétablir la circulation après **balisage** ou mise en action de tout autre dispositif d'alerte de proximité (PMV embarqué) et de dégager des obstacles.*

Exemples : poids lourd renversé, chute d'arbres, éboulement ou affaissement d'une chaussée...

233. Inversion de couleur (ou « inversion vidéo »)

Technique permettant de faire apparaître sur le fond sombre d'un panneau à **décor discontinu**, les textes et symboles figurant sur le fond clair d'un panneau à **décor continu.**

Les dispositions à adopter à cet égard figurent à l'article 7-2 de la 1re partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

*Cette disposition est autorisée en France, mais pas dans tous les pays (Italie par exemple). En particulier, il est autorisé que les **panneaux à messages variables** à **fibres optiques** ou à **diodes électroluminescentes** puissent inverser les couleurs des panneaux traditionnels puisque leur fond est sombre et les symboles lumineux clairs.*

32.1

234. Itinéraire

Ensemble de tronçons de route suivis par l'usager pour se rendre d'une origine à une destination.

21

235. Itinéraire alternatif (ou secondaire)

Itinéraire utilisable en cas de difficultés de circulation sur l'**itinéraire principal**.
L'emprunt d'un itinéraire alternatif peut être recommandé ; c'est alors une **opération de délestage.**
*Les **itinéraires « Bis »** et les **itinéraires de substitution** sont des itinéraires alternatifs « recommandés ».*
Si son emprunt est obligatoire, il s'agit d'une **déviation**.
📖 1, 2

236. Itinéraire « Bis »

Itinéraire alternatif ayant pour but d'atténuer les conséquences des **perturbations** sur un axe supportant un fort trafic lors des grandes migrations saisonnières.
*Pour l'usager, il s'agit d'une solution alternative à l'**itinéraire principal** qui ne peut plus garantir un déplacement sans encombrement ou qui est bloqué par un **bouchon** dû à une **perturbation** aléatoire.*
*Pour le gestionnaire du réseau, l'itinéraire « Bis » constitue un outil d'exploitation permettant d'écrêter par anticipation une pointe de trafic en offrant un **délestage** incitatif de nature à atténuer les conséquences des encombrements sur la voie principale.*
*Le **jalonnement** des itinéraires « Bis » est permanent et spécifique : panneaux à fond jaune avec listel noir comportant dans un encart le symbole « Bis » en lettres jaunes sur fond noir.*
*Seule la signalisation du **site d'entrée** est variable. Elle est activée :*
*- soit lorsque l'exploitant en juge l'ouverture utile pour désengorger l'**itinéraire principal**,*
- soit sur de larges périodes, indépendamment de l'itinéraire principal, excepté si l'itinéraire « Bis » ne peut être garanti suffisamment praticable.
Une fois l'itinéraire activé, un suivi en temps réel de l'évolution du trafic et des conditions de circulation aux points les plus difficiles de l'itinéraire permet d'éviter de délester du trafic sur une voie elle-même saturée.

237. Itinéraire de délestage

Itinéraire qui permettait de contourner un ou plusieurs **points chauds** correspondant généralement à des traversées d'agglomération.
*Itinéraire ouvert que si les **perturbations** sur l'**itinéraire principal** le justifiaient et contrôlé en permanence, les usagers « délestés » étaient assurés de ne pas perdre de temps par rapport à ceux restés sur l'itinéraire principal.*
*Jalonné de façon spécifique en permanence, seul le **site d'entrée** était variable.*
Aujourd'hui, le **délestage** correspond à des notions sensiblement différentes.
Voir **délestage.**

238. Itinéraire de déviation

Itinéraire supportant une **déviation** de circulation.
*Son **jalonnement** est assuré par des panneaux spécifiques, à fond jaune, implantés de façon temporaire.*
📖 32.8

239. Itinéraire européen

Routes adaptées aux exigences du trafic international en particulier à la nécessité de développer les relations entre pays européens.
L'Accord sur les Grandes Routes de trafic international (AGR) datant de 1975 en fixe certaines caractéristiques.
En France, le réseau d'itinéraires européens a une longueur de 13 350 km environ situé en presque totalité sur le réseau national (surtout autoroutier). Les quelques sections de voirie locale concernées assurent la continuité des itinéraires de transit en milieu urbain.
Les routes européennes sont identifiées par un cartouche, un encart ou un panneau de repérage « E », suivi du numéro attribué à chaque itinéraire. Son inscription se fait en caractère blanc sur fond vert.
📖 51, 52

240. Itinéraire « normal »

Itinéraire jugé généralement comme le plus satisfaisant pour joindre deux **pôles**. La **liaison** correspondante fait l'objet d'un **jalonnement** permanent.

241. Itinéraire principal

Synonyme d'**itinéraire normal**.

242. Itinéraire de substitution (ou « S »)

Itinéraire assurant la même liaison que la voie à laquelle il se substitue, en empruntant le **réseau associé** à l'**itinéraire principal**. Son origine et sa destination se situent sur l'itinéraire principal.

Il offre aux usagers :

*- un itinéraire de remplacement court, généralement d'un **échangeur** à celui situé immédiatement en aval (notion de cabotage).*

*- un bon guidage lui assurant de retrouver le plus rapidement possible le réseau qu'il a quitté grâce à un **jalonnement** permanent spécifique (panneaux à fond jaune comportant dans un encart la lettre « S » suivie du numéro de l'itinéraire.*

*Le **site d'entrée** est généralement activé temporairement à l'aide d'un **panneau à messages variables**.*

*Un panneau spécifique de fin d'itinéraire « S » rappelle à l'automobiliste qu'il est revenu sur son **itinéraire principal**.*

*Son utilisation doit être limitée à des situations particulières entraînant des fermetures de voies (accidents graves, opération d'entretien de nuit...). En aucun cas, il ne doit être utilisé pour soulager l'**itinéraire principal** des surcharges récurrentes de trafic.*

*Selon la gravité de l'**événement**, l'itinéraire « S » pourra être utilisé comme support de **délestage** (simplement conseillé) ou de **déviation** (obligatoire en cas de **coupure** complète de la voie).*

*Certains événements exceptionnels peuvent nécessiter d'assurer le **délestage** sur plusieurs échangeurs conduisant à « chaîner » plusieurs itinéraires « S ».*

243. Itinéraire secondaire

Voir **itinéraire alternatif**.

244. Itinéraires variables

Par abus de langage, groupe d'itinéraires de même origine et de même destination, équipés au(x) **point(s) de choix** d'une signalisation directionnelle variable, permettant d'orienter le trafic vers le meilleur itinéraire à un moment donné.

503

245. Jalonnement
Ensemble de la **signalisation de direction** assurant la continuité d'un itinéraire.

246. Jalonneur
Dispositif de **balisage** constitué d'un élément rétroréfléchissant fixé sur un support.
L'élément rétroréfléchissant est blanc et situé entre 0,50 m et 1 m au-dessus de la chaussée.
📖 35

247. Jonction
Composant du **réseau d'appel d'urgence**, cet équipement assure au **poste opérateur** la mise à disposition de la voie phonique et l'identification du **poste d'appel d'urgence** appelant ou la mise en communication du **poste d'appel d'urgence** appelé.
📖 24

503

248. LACRA *(Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier)*
Route destinée à être intégrée, à terme, dans la catégorie des **autoroutes** au sens du Code de la voirie routière et réalisée soit par aménagement de voies existantes, soit en site nouveau
☐ 7

249. Lampe (ou feu) à éclats
Voir **feu de balisage et d'alerte**.

250. Langage de commande
Ensemble des règles syntaxiques et sémantiques qui régissent le dialogue entre le centre d'exploitation du réseau et les **équipements dynamiques** routiers.
*Issu des spécifications du système **SIREDO**, le Langage de Commande Routier (LCR), en cours de normalisation, constitue un ensemble cohérent qui précise les formats, les procédures d'échanges et la signification fonctionnelle des commandes d'accès aux équipements dynamiques routiers.*
☐ 96

251. Liaison
En signalisation de direction, parcours orienté reliant deux **pôles**.
*Une liaison est « classée » lorsqu'elle relie un pôle classé de départ à un pôle classé d'arrivée ; la classe d'une liaison dépend de la classe de ses pôles extrémités. Il n'y a pas de liaison classée entre **pôles non classés**.*
L'existence ou non de liaisons et leur classement en différentes classes sont soumis à différentes règles dites d'unicité, de nivellement, d'éloignement, d'écran...
☐ 53

252. Liaison spécialisée
Circuit de télécommunication du réseau public affecté ou réservé à l'usage exclusif d'un utilisateur spécifié pendant une durée convenue.
Le terme « circuit loué » est déconseillé dans ce sens.
☐ 64

253. Liaison verte

Liaison « classée » reliant deux **pôles verts** et faisant partie de la liste établie dans le **schéma directeur national de signalisation.**
La carte des liaisons vertes peut être mise à jour tous les deux ans, suite à la mise en place d'infrastructures nouvelles.
📖 53

254. Lieu de contrainte

Lieu où la **capacité** est réduite.
Voir **restriction de capacité**.

255. Lit d'arrêt

Dispositif permettant d'immobiliser sans dommage pour le chauffeur et son véhicule, un poids lourd dont les freins sont devenus inefficaces à la suite d'un échauffement excessif ou d'une défaillance mécanique.
Il est constitué d'une fosse remplie de gravillons dans lesquels vient s'enliser le véhicule.
Pour optimiser l'efficacité de ces lits d'arrêt, des **équipements dynamiques** sont mis en place.
Voir **voie de détresse**.

256. Localisation (Système de —)

Dispositif ou ensemble de dispositifs permettant à un usager de connaître plus ou moins précisément sa position géographique.
*Les systèmes embarqués dans un véhicule tels qu'odomètre, gyroscope, récepteur **GPS**, logiciel de calage en sont des exemples.*
Ces systèmes peuvent être également utilisés pour connaître, depuis une base, les positions des différents éléments d'une flotte de véhicules (bus, taxis, pompiers...).

503

257. Macrorégulation

Méthode de **régulation par feux de circulation** qui considère les conditions de la circulation sur une période assez longue (≥ 3min) pour assurer la stabilité des mesures et choisir le **plan de coordination des feux** approprié.

92

258. Main courante

Registre sur lequel un **pupitreur** consigne tout ou partie des « **événements** » survenant sur un réseau ou s'y rapportant.

Le **patrouilleur** peut également tenir une main courante signalant ses observations ou et interventions.

Des versions « informatisées » de mains courantes se développent.

Certaines sont spécialisées : main courante des dépannages, main courante des communications radio, etc.

259. « Maintenabilité »

Qualité qui caractérise la plus ou moins grande facilité de **maintenance d'un équipement** ou d'un système.

La maintenabilité prend en compte la possibilité d'exécuter les interventions de maintenance dans de bonnes conditions, en optimisant le ***niveau de service*** *pendant la maintenance et en limitant les moyens à mettre en œuvre (matériels, personnel, ressources financières).*

Le délai moyen nécessaire à la remise en état est aussi à prendre en compte.

260. Maintenance (des équipements)

Ensemble des actions permettant de maintenir ou de rétablir un bien dans un état spécifié ou en mesure d'assurer un service déterminé.

Elle doit être préventive et corrective avec des délais imposés, variables en fonction de l'importance de l'équipement sur le plan de la sécurité.

Ces actions comprennent la maintenance physique et, le cas échéant, la ***maintenance « traficielle »***.

22

261. Maintenance « traficielle »

Maintenance concernant l'adaptation des matériels ou des systèmes aux besoins de l'exploitant.

En effet, en complément de l'installation et de la maintenance de matériels ou de systèmes, il convient de mettre en place une structure permettant de toujours bien adapter le service offert par une installation aux besoins du trafic.

262. Maintien de la viabilité

Domaine de l'**exploitation de la route** recouvrant, en cas de **perturbations**, l'ensemble des **interventions** sur le terrain destinées à maintenir ou à rétablir le plus rapidement possible les conditions d'utilisation de la voie les plus proches de la situation normale.

Les fonctions de maintien de la viabilité sont liées à la nature, plus ou moins prévisible, des perturbations qui apparaissent sur le réseau :

- ***surveillance générale du réseau,***
- *organisation des* ***interventions programmées,***
- *gestion des* ***perturbations*** *aléatoires,*
- ***interventions d'urgence,***
- *mise en œuvre des plans de* ***viabilité hivernale,***
- ***maintenance des équipements.***

1, 2

263. Marquage

Ensemble des **marques sur chaussée** ou action de poser des marques.

264. Marques sur chaussées (ou marquage au sol)

Ensemble des signes collés ou peints sur la **chaussée** ayant pour but d'indiquer sans ambiguïté les parties de la chaussée réservées aux différents sens de la circulation ou à certaines catégories d'usagers, ainsi que, dans certains cas, la conduite que doivent observer les usagers.

La signalisation par marquage des chaussées doit être réalisée dans les conditions définies par la réglementation. Les couleurs et les formes des marques y sont précisément définies ainsi que leurs conditions d'emploi.

L'expression « signalisation horizontale » est également employée.

32.7, 99

265. Matrice origine-destination

Tableau donnant la répartition d'une population de véhicules en fonction de leur origine et de leur destination.

Il s'agit d'un élément important de la ***gestion du trafic,*** *utilisé notamment pour l'élaboration et le test de* ***stratégies****. La connaissance des matrices origine-destination nécessite, en général, des enquêtes lourdes.*

266. Matriciel (PMV à affichage —)

Voir **affichage matriciel d'un PMV**.

267. MESCIR *(MESsagerie des Centres d'Information Routière)*

Routeur des **centres d'information routière** permettant une diffusion multi-destinataires et multi-réseaux d'un même message.

Chaque actualisation d'un ***bouchon*** *par exemple est automatiquement transmise grâce à MESCIR, par* ***Transpac*** *ou par télécopie, vers les destinataires (médias, sociétés d'autoroutes, automobiles club, transporteurs, etc.).*

Ces derniers peuvent choisir un critère géographique et ne recevoir que les messages concernant un axe, une commune, un département.

268. Message affiché sur PMV

Ensemble de mots ou de **signaux** informant un usager, d'une **perturbation** ou d'un danger.

*Il existe deux modes différents de représentation des messages : l'****affichage*** *par* ***pictogrammes*** *et l'affichage par textes ; une association des deux modes peut également constituer une possibilité.*

Le message éventuellement affiché sur le panneau en l'absence d'événement particulier est appelé « message de veille » , « message de repos » ou « message neutre ».

3

269. Mesure d'exploitation

Ensemble indissociable d'actions élémentaires d'exploitation défini à l'avance en vue d'un objectif précis ou dans un **scénario** donné.

Il peut s'agir d'une action élémentaire, d'un ensemble d'actions sur un même site, ou encore d'un ensemble d'actions réparties dans l'espace et exécutées conjointement.

Si on retire une action élémentaire d'une mesure, celle-ci n'est plus, en principe, à même de répondre à l'objectif.

Une mesure peut comporter plusieurs niveaux d'activation selon le niveau de l'objectif visé ou l'ampleur du problème à traiter.

Certaines mesures peuvent être associées ou conditionnées l'une par l'autre.

270. MI *(Module d'Intercommunication)*

Module d'Intercommunication installé dans chaque **centre d'information routière** interrogeant régulièrement les stations **SIREDO** situées dans sa zone de compétence pour en acquérir les données de trafic et élaborer des fichiers qu'il distribue soit à d'autres MI soit à des logiciels de traitements de ces données (ex : **GERICO**, écran synoptique...).

*Pour accéder aux stations SIREDO, il utilise plusieurs types de **réseau de transmission** : le réseau téléphonique commuté, une **liaison spécialisée** numérique ou analogique, un réseau radioélectrique.*

*Il met ainsi à jour des bases de données qui vont servir à distribuer l'information, via **Transpac**, aux autres MI et en particulier à celui du **Centre national d'information routière** qui centralise chaque jour des milliers de paramètres recueillis par les **Centres régionaux d'information et de coordination routières**.*

Dès 1996, un MI sera installé dans chaque CETE pour élaborer des statistiques sur le trafic à partir des données horaires et journalières des stations de recueil.

271. Microrégulation

Méthode de **régulation du trafic par feux de circulation** qui considère celle-ci au niveau des véhicules individuels ou sur de courtes périodes (≤ 3min) et qui adapte la **coordination des feux** pour répondre à une situation immédiate.

*L'action consiste à modifier l'occurrence, l'ordre ou la durée des **phases**, des états ou des lignes de **diagramme des feux** de circulation à partir de l'analyse instantanée de la **demande** véhicules ou piétons, sur un seul carrefour, ou un petit groupe de carrefours.*

→ 9, 92

272. Mini-giratoire

Carrefour à sens giratoire dont les emprises extérieures ne permettent pas la giration des grands véhicules sans chevaucher le centre du carrefour.

Aussi, l'îlot central d'un mini-giratoire est entièrement franchissable. Il doit néanmoins être contourné par la droite.

L'utilisation du mini-giratoire est exclusivement réservée au milieu urbain pour des raisons de sécurité (vitesse d'approche réduite).

→ 78

273. Minitel 3615 ROUTE

Voir **serveur vidéotex « ROUTE ».**

274. Mode dégradé

Tout mode correspondant à des conditions de fonctionnement d'un système différentes de celles d'origine, mais suffisantes pour assurer un état de marche spécifié, compatible avec la sécurité de l'usager.

→ 25

275. Modulation de péage (ou modulation tarifaire)

Variation des tarifs de **péage** en fonction des périodes dans un but de régulation des déplacements (ajustement du volume de circulation à la capacité des voies).

La modulation de péage n'engendre pas globalement d'augmentation des recettes puisque les hausses en période de pointe (ou sur les itinéraires les plus chargés) sont compensées par des baisses lors des périodes creuses voisines (ou sur les itinéraires concurrents moins chargés).

276. Navigation

Voir **système de navigation**.

277. Niveau d'exploitation

Ensemble d'objectifs d'actions, pour l'exploitant d'une route, choisis *en fonction des caractéristiques de la voie, de sa fonction, du trafic qu'elle supporte et des* ***perturbations*** ; par exemple, intervenir dans un délai de 45 min maximum pendant **les heures de service**, planifier les chantiers, surveiller le réseau 24 h/24...

Un excellent niveau d'exploitation du point de vue de l'exploitant (réseau surveillé 24 h/24 avec un maximum d'équipements de recueil de données et d'information des usagers) peut correspondre à un déplorable ***niveau de service*** *perçu par l'usager si l'état de la chaussée et des dépendances est médiocre, si les bouchons sont fréquents... : la cohérence de l'ensemble doit être considérée.*

Quatre niveaux d'exploitation types ont été identifiés dans le ***Schéma Directeur d'Exploitation de la Route****. Chaque partie du réseau routier de l'État s'est vue attribuer un niveau d'exploitation à viser à l'horizon 1998, matérialisé sur une carte.*

1, 2

278. Niveau de service

Ensemble de facteurs caractérisant l'environnement des usagers sur une section de route donnée : qualité du revêtement, de la signalisation, présence d'équipements d'accueil, diffusion **d'information routière**, densité de la circulation, temps de parcours, liberté de manœuvrer...

Le niveau de service correspond à un niveau de résultats constatés par l'usager.

Il peut y avoir plusieurs types de « niveaux de service » plus spécifiques : niveau de service pour la ***viabilité hivernale****, niveau de service en* ***information routière dynamique****, niveau de service en entretien...*

*Chacun d'eux peut être quantifié par un ensemble d'****indicateurs****.*

86, 87

279. Niveau de trafic

Estimation du **débit** en un point précis à partir de **comptages** automatiques ou manuels.

280. Nœud autoroutier

Échangeur assurant les liaisons entre plusieurs **autoroutes**.

281. Norme

Spécification technique approuvée par un organisme reconnu, à activité normative.
Elle apporte des solutions à des problèmes fonctionnels ou techniques concernant les produits, biens et services, qui se posent de façon répétée, dans des relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.
Les normes peuvent être de diverses natures :
- *normes de produits,*
- *normes de conception,*
- *normes d'exécution,*
- *normes d'essais...*

Les références des normes françaises sont constituées d'un préfixe NF ou XP suivant qu'elles sont homologuées ou expérimentales.
⇒ 66, 96

282. Numérique (Signal —)

Signal électrique composé d'une succession de valeurs binaires.
La **transmission** de données sous forme numérique offre plusieurs avantages par rapport à la transmission de signaux **analogiques** : elle est moins sensible aux interférences, les progrès de l'électronique ont permis le développement de solutions performantes de multiplexage temporel, elle permet la banalisation de la transmission de signaux de différente nature (données, voix, images) et la mise en œuvre de traitements sophistiqués de ces signaux.
*À titre d'exemple, le réseau Numéris de France Télécom réalise la transmission de la voix, de données informatiques et d'images sous forme numérique. Les téléphones sans fil de type **GSM** numérisent le signal vocal analogique en sortie du microphone de l'émetteur pour le transmettre au téléphone du récepteur.*

283. Numéris

Appellation commerciale du Réseau Numérique à Intégration de Services (**RNIS**).

284. Offre

Quantité de service disponible.
La notion d'offre s'oppose à celle de ***demande****.*
Vis-à-vis de l'écoulement du trafic, l'offre correspond à la ***capacité****.*
Dans le domaine du stationnement, on parle également d'offre et de capacité.

285. Onde verte

Stratégie de **régulation** des feux de carrefours situés sur un itinéraire. Elle consiste à choisir de façon géométrique (diagramme espace-temps), les **décalages entre carrefours** qui optimisent l'intervalle de temps permettant à un véhicule parcourant l'itinéraire de bout en bout à une certaine vitesse de rencontrer successivement tous les feux au vert.
Cette stratégie visait essentiellement à favoriser la ***fluidité*** *de la circulation et le confort des usagers. Aujourd'hui, elle est envisagée comme un outil de modération de vitesse : « onde verte modérante », surtout en milieu urbain où les carrefours sont rapprochés.*

286. Opérateur

1) Personne qui exécute des opérations techniques déterminées, manipule un appareil...
Par exemple l'opérateur du ***poste de centralisation des appels*** *est un agent habilité à recevoir les appels d'urgence et à y répondre en donnant des conseils et/ou en informant les services d'assistance ou de secours.*
Synonyme de ***pupitreur****.*
2) **Exploitant** responsable d'une infrastructure ou d'un service lié à la route.

287. Opération d'exploitation

Ensemble d'actions d'exploitation limitées dans le temps ou dans l'espace, comportant des objectifs définis et nécessitant la mise en œuvre de moyens spécifiques.

288. PALOMAR *(PAris - LyOn - MARseille)*

Plan interministériel de **gestion de trafic** placé sous l'autorité des préfets concernés et permettant sur une zone et une période données d'activer de façon coordonnée les différents services intervenant dans l'exploitation du réseau routier.

Initialement prévus sur l'axe Paris-Lyon-Marseille pour traiter les grandes migrations estivales, ces plans se sont étendus à d'autres axes et d'autres périodes.

Leur mise en œuvre nécessite une structure régie par des procédures spécifiques et un calendrier préétabli.

289. Panneau à messages variables (PMV)

Panneau de signalisation routière, généralement télécommandé, permettant d'afficher au moins deux états différents sur un même support : état neutre et un ou plusieurs **signaux** ou **messages**. Il fournit aux usagers des prescriptions, des conseils ou des informations variables dans le temps.

Les **messages** sont préprogrammés ou composés à la demande.

Les technologies utilisées sont très variées (**prismes**, **fibres optiques**, **diodes**, **cristaux liquides**, etc.).

*En France, il est autorisé que les **PMV à fibres optiques** ou à **diodes électroluminescentes** puissent inverser les couleurs des panneaux traditionnels puisque leur fond est sombre et les symboles lumineux clairs.*

*Les panneaux peuvent être implantés en **section courante** ou en amont des accès à une **autoroute,** une **voie rapide** ou un autre axe important afin de diffuser des informations concernant ces axes.*

3, 25

290. Panneau-relais

Type de panneau utilisé, en principe, dans les opérations d'**exploitation de la route**, et

permettant d'indiquer une mention à suivre pour atteindre une destination donnée.
Exemple : « Clermont-Fd - suivre Bordeaux ».
Il est parfois utilisé en signalisation de direction traditionnelle ou touristique.

291. Panonceau

Panneau additionnel de forme rectangulaire, placé au-dessous des panneaux de signalisation pour donner des indications qui précisent ou complètent leur signification.
📖 32.1

292. Parc relais

Lieu aménagé à proximité d'un arrêt de transport collectif destiné à inciter un automobiliste à garer son véhicule pour emprunter ensuite un moyen de transport collectif.

293. Partenaires

Dans le cadre de la démarche et de la mise en place du **Schéma Directeur d'Exploitation de la Route**, ensemble des intervenants souhaitant collaborer en vue d'élaborer en commun une politique d'exploitation routière performante sur une zone déterminée. Par exemple :
- création d'un observatoire des déplacements,
- mise au point d'un programme d'**études de circulation**,
- actions d'informations auprès du grand public,
- réalisation de **plans de gestion du trafic**,
- organisation de la gestion des **situations de crise**, etc.

Les partenaires participent à la conception ou au financement de l'opération. Ils peuvent être :
- « institutionnels » : forces de l'ordre, villes ou communautés urbaines, départements, régions, autorités organisatrices de transports en commun, sociétés d'autoroutes, services de l'Équipement...
- « techniques » : les services techniques des partenaires institutionnels cités précédemment, CRICR, services d'urgences et de secours, services d'intervention...

294. Passage (d'un véhicule)

Action de franchissement du champ d'un **capteur** par un véhicule. Cette information est fournie par un **détecteur** et peut être utilisée pour un **comptage.**
📖 9, 13

295. Patrouille

Agent (ou équipe d'agents) assurant, à bord d'un véhicule léger ou d'un fourgon, la **surveillance du réseau** sur une plage horaire de la journée pendant les jours ouvrables, mais pouvant, pour certains **niveaux d'exploitation**, couvrir une plage horaire plus étendue et en dehors des jours ouvrables.
Ses missions sont les suivantes :
*- suivi des conditions d'**exploitation** et de sécurité des routes,*
*- **surveillance** de l'état des chaussées et des équipements,*
*- interventions rapides et ponctuelles d'**entretien** ou de **maintenance**,*
- aide aux usagers,
- ponctuellement, relevés nécessaires pour la programmation des tâches,
*- intervention éventuelle sur **événement** en cas d'**alerte**.*
*Durant les périodes de **viabilité hivernale**, la mission sera plus ciblée sur l'**état des routes**.*
Directement engagée pour intervenir sur le terrain, elle devra être équipée en conséquence et disposer de matériels classiques pour remplir ses missions.
Par extension « effectuer une patrouille » signifie effectuer un examen.
Les services de gendarmerie et de police ont également leurs patrouilles.

296. Patrouilleur

Agent effectuant de manière systématique ou à la demande, un examen (appelé **patrouille**) d'une partie du réseau, en vue de détecter le plus rapidement possible d'éventuelles anomalies de fonctionnement.
*Les patrouilleurs interviennent fréquemment pour la **viabilité hivernale**.*

297. PCRD *(Programme Cadre de Recherche et Développement)*
Programme européen définissant la politique communautaire de recherche pour une période de quatre ans (le 4e PCRD correspond à la période 1995-98).
Les programmes ***DRIVE***, ***ATT*** *en font partie.*

298. Péage
Taxe pour l'utilisation d'un ouvrage public dont la perception est transférée par l'État ou la collectivité locale à la société concessionnaire pour compenser les frais de construction (y compris les frais financiers), de maintenance et d'exploitation d'un ouvrage (**autoroute**, pont, tunnel).
Le péage peut être perçu sous différentes formes : péage manuel avec péagiste, ***péage automatique*** *et* ***télépéage****.*
Le système de péage est « fermé » lorsque l'usager acquitte un péage en fonction de ses points d'entrée et de sortie du réseau ; il est « ouvert » lorsque l'usager acquitte un péage forfaitaire correspondant à l'usage d'une section du réseau d'autoroute située en amont et/ou en aval de la gare de péage.
Par extension, lieu où est perçu ce droit.

299. Péage automatique
Péage perçu à l'arrêt par introduction de pièces ou de cartes magnétiques dans un automate, sans intervention d'un péagiste.

300. Péage dynamique
Voir **télépéage**.

301. Péage sans arrêt
Voir **télépéage**.

302. Péage urbain
Mesure d'exploitation s'intégrant dans une politique urbaine globale et visant à améliorer les déplacements et la vie dans les villes.
→ 80

303. Période hivernale
Période conventionnellement définie entre deux dates pendant laquelle une organisation spécifique **« service hivernal »** est mise en place.
→ 21

304. Permanence
1) D'un service : système d'organisation, faisant appel au travail posté (3 x 8 h) et permettant d'assurer un service ininterrompu tout au long de la journée, 365 jours an.
Organisation courante pour certains moyens de transports (rail, air), elle se répand de plus en plus dans le domaine routier avec la ***veille qualifiée*** *en DDE.*
Par extension, local où fonctionne ce service.
2) D'un agent : travail effectué en dehors de ses heures de service.

305. Perturbation (routière)
Dégradation des **conditions de circulation** occasionnée par un **événement**.
Il y a perturbation quand la vitesse moyenne des véhicules est inférieure à un seuil donné, caractéristique de la section mise en cause.
Une perturbation peut être connue à l'avance (chantier, manifestation, grande migration, saturation récurrente), plus ou moins prévisible (intempéries) ou aléatoire (accident). Suivant le cas, elle nécessite une ***action programmée****, une* ***action préventive*** *ou une* ***intervention d'urgence****.*
→ 87

306. Phase de circulation (ou de trafic)
Dans la description simplifiée du fonctionnement d'un carrefour à feux, période pendant laquelle un ou plusieurs courants de circulation (véhicules ou piétons) compatibles sont admis simultanément dans le carrefour.
→ 9, 92

307. PIAF *(Pilote Informatique d'Armoire à Feux)*
Voir **protocole de transmission**
→ 76

308. Pictogramme
Représentation d'une idée par une scène symbolique ou par un signe suggérant globalement cette idée.
La majorité des panneaux routiers utilise des

pictogrammes (le « travailleur » pour signaler des travaux par exemple).
*Sur les **panneaux à messages variables**, le pictogramme est perçu de loin et rapidement (effet de lecture rapide, message universel pour les usagers non francophones) ce qui permet de faire comprendre l'alerte instantanément dans un contexte routier où la sollicitation visuelle est importante.*
Cette concision manque au texte littéral.
Toute utilisation de pictogrammes non conforme à la réglementation a un caractère expérimental et reste, à ce titre, soumise à autorisation sollicitée auprès de la DSCR.
📖 3, 32

309. Piste cyclable
Terme désignant une **chaussée** exclusivement réservée aux cycles et cyclomoteurs.
📖 18

310. Plan de circulation
Ensemble de mesures techniques et réglementaires visant à améliorer les conditions de circulation en agglomération, et plus particulièrement en centre-ville, dans une perspective à relativement court terme (5 ans) en optimisant au mieux l'usage de l'infrastructure existante.
Terme introduit par des textes administratifs dans les années 1970.

311. Plan de Déplacement Urbain (PDU)
Cadre établi en 1982 par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) ayant comme objectif principal de « permettre une utilisation plus rationnelle de la voiture et assurer la bonne insertion des piétons, des véhicules à deux roues et des transports en commun ».
Démarche d'organisation des déplacements à moyen terme, l'élaboration d'un PDU est centrée sur la participation des principaux acteurs de l'agglomération. Après une phase d'analyse, un diagnostic et des propositions sont élaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs. Une enquête publique peut être envisagée comme procédure de concertation finale sur le projet avec la population. Les responsables élus ont la plus entière liberté sur l'organisation de l'information et de la concertation.

312. Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH)
Document propre à chaque subdivision décrivant l'ensemble des moyens et des procédures mis en place pour assurer pratiquement le **service hivernal** et les diverses actions qui s'y rattachent.
Il est mis à jour annuellement.
📖 21

313. Plan (de coordination) de feux
Ensemble de données définissant tout ou partie du fonctionnement d'un carrefour à feux (ou d'un ensemble de carrefours à feux).
📖 9

314. Plan de Gestion du Trafic (PGT)
Plan élaboré pour faire face aux **perturbations** nécessitant une action coordonnée de différents services participant à l'**exploitation de la route**. Les plans de gestion du trafic identifient des **scénarios** de **perturbation** et exposent, pour chacun d'eux, les **mesures d'exploitation** ou les **procédures** susceptibles d'être mises en œuvre et approuvées par les autorités compétentes ; ils précisent les conditions de leur application ainsi que les autorités et services qui en ont la charge.
*Présentés sous la forme d'un **cahier de consignes**, ces plans comportent des instructions éligibles en fonction de la nature et de la fréquence des **perturbations**.*
*Les plans **PALOMAR** sont des plans de gestion du trafic activés selon un calendrier prédéfini.*
Un plan de gestion du trafic comprend aussi un volet plan de communication qui précise les modalités d'information des usagers et des services.
📖 1, 2

315. Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS)

Base de données essentielle pour les services de sécurité départementaux chargés d'établir les **plans d'urgence** applicables à l'**autoroute**.
Ce plan est visé par le Préfet, puis diffusé après approbation de l'Administration centrale à tous les responsables chargés de son application.
Suite à la circulaire interministérielle du 23 décembre 1991 relative à l'introduction du **Schéma Directeur d'Exploitation de la Route** (SDER), la présentation générale de ce plan devra tenir compte de l'articulation de ses différentes composantes avec les **Plans de Gestion du Trafic** dès que le SDER sera publié.
16

316. Plan d'intervention en viabilité hivernale (PIVH)

Terme remplacé par ***Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale*** *(DOVH).*

317. Plans ORSEC *(ORganisation des SECours)*

Plans de secours recensant les moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe et définissant les conditions de leur emploi par l'autorité compétente pour diriger les secours.
Les plans ORSEC sont de trois niveaux :
- national déclenché par le Ministre.
- zone de défense déclenché par le Préfet (ou le Ministre si plusieurs départements concernés).
- départemental déclenché par le Préfet.
16

318. Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Plan d'urgence préparé par le préfet après avis des maires et de l'exploitant concernés définissant les mesures à prendre aux abords des installations ou ouvrages dont les caractéristiques sont fixées par décret.
Il prévoit les conditions de l'intervention en cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur du site et étudie les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre pour protéger les populations.
Il organise principalement les moyens extérieurs à mettre en œuvre et l'information à dispenser au profit des populations voisines.
16

319. Plan de Secours Spécialisé (PSS)

Plan d'urgence destiné à faire face à des risques spécifiques ou aux risques spécifiques n'ayant pas fait l'objet d'un **plan particulier d'intervention** (transport de marchandises dangereuses, inondations, catastrophes routières...).
En ce qui concerne les interventions sur autoroute, l'organisation des secours est définie dans un Plan de Secours Spécialisé à partir des divers renseignements relatifs à l'autoroute et aux modes de fonctionnement des services d'exploitation.
Ces renseignements proviennent de deux documents prévus au Cahier des Charges de concession de la société d'autoroute et soumis à l'agrément du ministre chargé de la voirie nationale : le premier s'intitule « Règlement d'Exploitation » et le second ***« Plan d'Intervention et de Sécurité »****.*
16

320. Plan d'urgence

Plan prévoyant les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés.
Les plans d'urgence comprennent :
- les ***plans particuliers d'intervention*** *(PPI),*
- les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes (plans rouges),
- les ***plans de secours spécialisés*** *liés à un risque défini (PSS).*
Ils sont préparés par le Préfet de chaque département en liaison avec les autorités et les organismes compétents pour prendre les mesures de sauvegarde et doivent être réactualisés tous les 5 ans.
16

321. Plot rétro-réfléchissant
Dispositif de **balisage** permanent fixé sur la **chaussée**, visible à distance lorsque, de nuit, il est éclairé par les phares d'un véhicule.
*Les plots sont un complément aux **marquages sur chaussées.***
📖 32.7

322. Poids lourd (PL)
Véhicule routier utilitaire de poids total en charge > 3,5 t selon la définition du Code de la route.
Il existe d'autres définitions telles que la définition internationale (charge utile > 5 t).
Les discriminations peuvent différer selon le type de comptage ou le matériel de comptage utilisé.

323. Point d'accueil et d'information Bison Futé
Endroit où les usagers peuvent trouver des renseignements, des dépliants et certains services lors des périodes de grandes migrations ; du personnel y est à la disposition des usagers.

324. Point d'appui
Site fixe équipé de matériels, de matériaux et de personnels d'intervention, rattaché à un **centre d'intervention**.
📖 21

325. Point d'arrêt
Aire aménagée sur l'accotement des **routes principales** (autres que les **autoroutes**) et les **voies rapides urbaines** (VRU) pour permettre l'**arrêt** d'urgence des véhicules dans de bonnes conditions de sécurité.
*Il peut être équipé d'un **poste d'appel d'urgence**.*
📖 56

326. Point chaud
Section d'itinéraire faisant régulièrement l'objet d'une **saturation** et répertoriée comme telle par les **centres d'information routière**.
*C'est généralement la tête d'un **bouchon** ou l'origine d'un **ralentissement**.*

327. Point de choix
Point d'échange signalé de manière à offrir à l'usager un choix entre plusieurs **itinéraires** pour se rendre à sa destination.
*Exemples : point de choix entre un itinéraire payant et gratuit ou point de choix entre **itinéraire principal** et **itinéraire alternatif**.*

328. Point d'échange
Synonyme de **carrefour**.

329. Point Kilométrique (PK)
Point de repère servant à la localisation de données sur **autoroute**.
Distants de 1 000 mètres, ils sont souvent matérialisés sur le terre-plein central ou sur l'accotement de l'autoroute.

330. Point de mesure
Localisation de la **zone de détection**.
📖 23

331. Point noir
Lieu de concentration d'**événements** fréquents ou de situation très dégradée.
- Point noir sécurité : nombre élevé d'accidents.
La notion « ponctuelle » a été remplacée par une notion plus large traduite par l'expression « zone d'accumulation d'accidents ».
- Point noir bruit : niveau de bruit ≥ 65 dB(A) pour les riverains.
- Point noir paysage : espace visuel pour l'usager (ou le riverain) particulièrement dégradé.

332. Point particulier
Synonyme de **point singulier**.

333. Points RDS (Système des —)
Système de codage des repères géographiques utilisés pour la localisation des informations devant être transmises par **RDS**.

334. Point de repère (PR)
Point créé par le gestionnaire des réseaux routiers et matérialisé physiquement sur le terrain par des marques peintes associées à des

bornes ou des plaquettes dites « PR ».
Une route nationale est divisée en une suite de segments référencés chacun par un PR et une distance inter-PR.
Chaque PR est identifié par les numéros du département, de la route et le sien propre.
Le PR permet de rester « relativement » indépendant aux modifications de tracé par rapport au système de repérage en abscisse curviligne ***(point kilométrique)****.*
Les PR sont aussi utilisés pour désigner un sens de circulation : sens des PR croissants ou décroissants.
→ 50

335. Point singulier

Par opposition aux **sections courantes**, on appelle « points singuliers » :
- les sections où, en raison de la présence d'un dos-d'âne, d'un virage ou pour tout autre cause, la distance de visibilité se trouve réduite et constitue un danger pour le dépassement,
- les sections où les caractéristiques géométriques de la chaussée subissent une variation (rétrécissements, élargissements, intersections...),
- de façon générale, tous les points présentant un danger particulier.

Synonyme : point particulier.
→ 32.7

336. Pôle

Au sens de la **signalisation de direction**, tout lieu ou service pouvant faire l'objet d'une signalisation par une mention.
Un pôle se caractérise par les fonctions qu'il remplit : fonction résidentielle, industrielle, services, transport, loisirs, touristique, etc.
Les pôles sont répartis en différentes classes (I à V) suivant leur attractivité représentée à l'aide d'indicateurs adaptés.
Il existe des pôles « non classés ».
→ 53

337. Pôle vert

Pôle « classé » faisant, de plus, partie d'une liste établie dans le **schéma directeur national de signalisation**.
L'objectif de ce classement est de permettre à l'État d'élaborer un **schéma directeur national de signalisation** de direction destiné à offrir aux usagers un guidage cohérent et continu en particulier pour le grand transit.
Le classement des pôles verts fait l'objet d'une décision ministérielle.
La liste des pôles verts peut être modifiée à chaque recensement de l'I.N.S.E.E. pour tenir compte de l'évolution de la population des agglomérations.
→ 53

338. Poste d'appel d'urgence (PAU)

Équipement mis à la disposition des usagers le long du réseau autoroutier et parfois routier, permettant d'appeler le service de police de la route (ou l'exploitant dans certains cas) lors d'une panne ou d'un accident.
C'est un élément du ***Réseau d'Appel d'Urgence*** *(RAU).*
Ancienne appellation : borne d'appel d'urgence dont le sigle BAU se confondait avec bande d'arrêt d'urgence.
→ 24

339. Poste central (ou de commande) (PC)

Terme générique utilisé pour désigner une entité remplissant tout ou partie des fonctions d'un **Centre d'ingénierie et de gestion du trafic** (CIGT) d'une zone faisant l'objet d'un niveau élevé d'exploitation.
Nom souvent utilisé pour les réseaux urbains (PC de ville) et certains axes autoroutiers.

340. Poste de centralisation des appels du RAU (PCA)

Équipement intégrant dans la même entité un **joncteur** et un **poste opérateur** et assurant une possibilité de déport des fonctions assurées par le poste opérateur dans une entité extérieure.
Cet équipement, où convergent les appels d'urgence en provenance des PAU, est généralement disposé dans les locaux des forces de police ou de gendarmerie. Les appels y sont localisés, traités par dialogue, en liaison

différée, avec les ***équipes d'intervention*** *nécessaires (pompiers, santé, forces de police). C'est l'élément central du RAU.*
📖 24

341. Poste opérateur

Composant du **réseau d'appel d'urgence**, cet équipement assure la liaison entre le **joncteur** et l'**opérateur**.
📖 24

342. Poussage

Action de dégagement d'une **chaussée** par déplacement de l'obstacle, sur l'initiative de l'exploitant, pour permettre l'écoulement du trafic.
Lorsque aucun risque secondaire n'a été identifié, (matières dangereuses par exemple), les exploitants sont parfois amenés à « pousser » un véhicule ou sa cargaison pour rétablir le plus rapidement possible la circulation.
Cependant, cette pratique peut engendrer des demandes d'indemnisation de la part des assureurs des transporteurs et il appartient aujourd'hui aux tribunaux de définir, au cas par cas, les responsabilités dans ces conflits.

343. Pré-alerte (Message de —)

Cas particulier de message d'**alerte** d'un **événement** non encore confirmé en totalité, mais susceptible de présenter un danger pour l'usager.
Exemple : « Accident signalé. Soyez prudent. »
📖 3

344. Présence (d'un véhicule)

Fait qu'un véhicule est situé dans la **zone de détection** d'un **capteur**. Cette information est fournie par un **détecteur** et peut permettre d'élaborer un **taux d'occupation**, un temps de présence, etc.
📖 9, 13

345. Prévision de trafic

Estimation de la **demande** de trafic et de ses conditions d'écoulement en un ou plusieurs points du réseau à court, moyen ou long terme.
En ***ingénierie du trafic****, le court terme est inférieur ou égal à la journée, le moyen terme va d'une journée à un an, le long terme est supérieur à un an.*

346. Prisme (Panneau à message variable à —)

Technologie d'**affichage** de **panneaux à messages variables** utilisant un **décor** continu.
La face avant du panneau est composée de plusieurs prismes dont l'axe de rotation est disposé soit horizontalement, soit verticalement. Les ***messages*** *à afficher sont transférés en plusieurs bandes sur les faces des différents prismes. On fait pivoter les prismes de manière à rendre visible la face qui contient le message souhaité.*
Une des faces des prismes peut être utilisée comme ***message*** *neutre.*
📖 3

347. Procédure

Ensemble de règles ou manière de procéder qui permet d'élaborer une solution adaptée à une **perturbation**.
Une procédure se distingue d'une ***mesure d'exploitation*** *par le fait que la solution n'est pas donnée à priori.*

348. Programmation des chantiers

Établissement d'un calendrier de l'ensemble des chantiers à réaliser dans une zone ou sur un axe en vue de minimiser la gêne à l'usager.
Cette programmation vise à :
- éviter la coexistence de chantiers trop rapprochés sur un même itinéraire ou des chantiers simultanés sur des ***itinéraires alternatifs****.*
- minimiser les risques de ***perturbations*** *dus au chantier (faire le bon choix de la période et du mode de réalisation).*
📖 20

349. Protocole de transmission (ou de communication)

Ensemble des éléments logiques assurant la sécurité de l'acheminement d'un **message**

télématique (bonne réception du **message** par son destinataire).
Plusieurs protocoles de transmission sont normalisés :
- PIAF (norme NF P 99-070) pour définir les caractéristiques d'un dialogue entre un carrefour et un organe central permettant la gestion technique centralisée des équipements de carrefours à feux.
- TEDI (norme NF P 99-302) pour les échanges de données alphanumériques entre les équipements terminaux de recueil du domaine routier public non concédé et les équipements permettant de piloter, transporter, utiliser ou distribuer les informations qui y sont liées.

350. Pupitreur

Opérateur en liaison avec le terrain (radio, téléphone, caméra, synoptique...) et disposant d'outils de contrôle et de commande d'équipements.

351. Radar

Ensemble **capteur-détecteur** comprenant un émetteur et un récepteur d'ondes hyperfréquences permettant de détecter les mobiles en mouvement à partir de l'onde réfléchie et d'extraire une information de **passage, de vitesse, de présence** ou de longueur de véhicule.
Connus essentiellement pour leur utilisation en constatation des excès de vitesse, les radars sont également utilisés en ***régulation de trafic*** *pour la* ***microrégulation*** *des carrefours.*
Des expérimentations en cours visent à apprécier leur capacité à détecter des incidents (DAI).
📖 9

352. Radio autoroutière

Radio développée par les **exploitants** et dédiée à l'**autoroute** pour mettre à disposition de l'usager une information précise sur l'ensemble des **événements** se produisant sur les tronçons couverts.
Cette radio est généralement isofréquence. La fréquence de 107,7 MHz a été attribuée par les autorités compétentes pour les radios autoroutières ; l'usager n'a pas à changer de station le long de son déplacement.

353. Ralentissement

Progression ralentie de véhicules dont la vitesse se situe entre 40 et 80 km/h sur **autoroute** et entre 30 et 60 km/h sur route hors agglomération sans arrêts répétés.
📖 87

354. Ralentisseur

Dispositif destiné à casser la vitesse des véhicules.
De type trapézoïdal ou de type dos-d'âne, il doit répondre à des caractéristiques géométriques précises ; à ce titre, son profil est calculé pour être abordé à une vitesse de 30 km/h.
📖 77

355. RDS *(Radio Data System)*

Système de diffusion de données numériques utilisé par les émetteurs de radiodiffusion de la bande F.M. Il permet, à l'insu de l'auditeur, d'insérer des données numériques lui fournissant un certain nombre de services, tels que :
- poursuite automatique en fréquence des émetteurs F.M.,
- identification des types de programmes,
- messagerie,
- informations routières en clair (RDS-TA - Traffic Announcement),
- informations routières codées et destinées à des équipements électroniques embarqués (**RDS-TMC**).

Il peut permettre aussi de commander certains équipements, ou d'actualiser des **bornes d'information**.

356. RDS-TMC *(Radio Data System - Traffic Message Channel)*

Média thématique permettant la **transmission** d'un message d'information routière, codé **numérique**, crypté ou non, utilisant le système **RDS**.

Les références de localisation, la liste des messages codés et les **protocoles de transmission (ALERT C, ALERT PLUS...)** sont en cours de définition. Un décodeur embarqué est nécessaire ainsi que la retranscription visuelle ou vocale des messages informant des **événements** perturbant le trafic ou des **états de trafic** de l'itinéraire retenu. Cette retranscription peut se faire dans le langage et sous la forme choisis par le conducteur (selon les options du récepteur).

Les systèmes basés sur RDS-TMC permettent une communication unidirectionnelle d'un émetteur vers le conducteur. L'information, transmise en temps réel, est adaptée aux besoins du conducteur car le système peut filtrer à la demande les renseignements concernant le trajet en cours.

357. Recueil de données

Collecte de **données** nécessaires aux tâches d'**exploitation** mais ne constituant qu'un sous-ensemble des données pouvant être collectées dans le domaine routier.

Le recueil peut se faire manuellement ou automatiquement.

*Le recueil de données trafic dispose d'un standard national : **SIREDO**.*

III 3

358. Réduction de capacité

Diminution de **capacité** sur une section de l'itinéraire empruntè limitant l'importance du trafic pouvant s'écouler en aval.

*Les restrictions de capacité peuvent être de nature permanente (liés à la géométrie) ou temporaire (accidents ou incidents divers, travaux, stationnement). La **congestion** créée est alors soit récurrente soit aléatoire.*

*Les configurations les plus répandues de restrictions de capacité géométriques permanentes correspondent à des réductions du nombre de **voies**, des courbures planes accentuées, des pentes du profil en long assez prononcées ou à d'autres particularités physiques comme les dimensions de l'accotement latéral ou la largeur des voies.*

III 8, 91

359. Refuge

Zone spécialement aménagée sur l'accotement d'une **autoroute** pour améliorer ponctuellement les conditions de l'**arrêt** d'urgence.

Le mot « refuge » désigne indistinctement :
- une surlargeur de la **bande d'arrêt d'urgence** (BAU), établie au droit de chaque **poste d'appel d'urgence**,
- une aire destinée à l'arrêt d'urgence sur les autoroutes dépourvues de BAU ou dotées de BAU réduites.

360. Régulation d'accès

Voir **contrôle d'accès**.

361. Régulation du trafic

Gestion des flux de circulation en fonction de la **demande de trafic** et de la **capacité** disponible sur tout ou partie d'un réseau (carrefour, axe).

Cette fonction de régulation nécessite :
- l'élaboration d'une ***stratégie d'exploitation****,*
- un ***système permanent de recueil*** *et de traitement des données de circulation centralisé et automatisé,*
- des ***mesures d'exploitation****, de préférence automatisées, telles que la* ***régulation des vitesses****, le* ***contrôle d'accès*** *(sur les réseaux de voies rapides) ou la* ***coordination des feux*** *de signalisation (sur les réseaux de voies urbaines ordinaires).*
Ces mesures sont mises en œuvre essentiellement en milieu urbain ou périurbain où le trafic est dense.
📖 3

362. Régulation (du trafic) par feux de circulation

Gestion du trafic par feux de circulation afin d'optimiser l'exploitation de l'infrastructure existante et d'assurer la sécurité des usagers.
Exemples : ***contrôle d'accès, signalisation lumineuse d'intersection, signalisation d'affectation de voies****.*
📖 9

363. Régulation des vitesses (Système de —)

Prescriptions ou conseils de vitesses variables délivrés à intervalles réguliers sur la section « régulée » et activés en **temps réel** en fonction d'informations issues du système de **recueil de données** (mesures de trafic, détection d'incident, mesures de visibilité...).
Ce système permet de réduire les écarts de vitesse entre les véhicules et ainsi d'assurer un meilleur écoulement et/ou une meilleure sécurité.
📖 3

364. Relais d'information service (RIS)

Équipement de signalisation permettant de répondre aux besoins essentiels de repérage des personnes en déplacement en leur offrant une grande variété d'informations, tant sur les services et activités, que sur le réseau routier de la zone concernée.
Il répond également aux besoins des collectivités territoriales en leur permettant de présenter toutes les richesses touristiques et culturelles de la zone concernée.
Les relais d'information service peuvent être statiques ou dynamiques (ce sont alors des systèmes interactifs, délivrant des informations personnalisées).
Pour être pleinement efficaces, ils doivent être attractifs, bien entretenus, régulièrement actualisés, d'accès facile et accompagnés de places de stationnement.
Ils sont repérés par un ***idéogramme*** *international.*
📖 57, 58

365. Répondeur (Information routière par —)

Mise à disposition d'un message préenregistré sur un répondeur téléphonique.
Moyen utilisé par les ***centres d'information routière*** *lorsque les lignes sont encombrées lors de* ***situation de crise****.*

366. Réponse téléphonique personnalisée (Information routière par —)

Un des moyens d'information de l'usager pour la préparation de ses déplacements interurbains.
Assurée par les ***centres d'information routière****, avec un volume annuel moyen de 500 000 appels, elle implique la mobilisation de moyens humains importants et demeure insuffisante et mal adaptée en* ***situation de crise****.*
Des ***répondeurs*** *peuvent fournir des messages généraux lorsque les lignes sont encombrées.*
Le développement de la ***télématique*** *vocale en France, avec la généralisation de son usage par le grand public et la maturité des technologies disponibles ont permis l'ouverture d'un* ***serveur audiotex d'information routière.***

367. Réseau d'Appel d'Urgence (RAU)

Système permettant aux usagers en difficulté sur certaines voies, d'émettre des appels et de recevoir, en retour, conseils ou secours.

Il est composé :
- de **Postes d'Appel d'Urgence (PAU)**,
- d'un **Poste de Centralisation des Appels (PCA)** situé dans un centre,
- d'un **support de transmission** (reliant le PCA et les PAU).

Le RAU a pour mission essentielle de contribuer à la sécurité routière notamment en limitant les conséquences des situations difficiles et dangereuses que peuvent connaître les usagers de la route.
*Cette limitation peut être obtenue par la réduction des **délais d'intervention** ou de conseil et par l'adéquation des secours aux besoins. Mais elle suppose indirectement une forte garantie de bon acheminement de l'alerte, donc une grande disponibilité des équipements constitutifs du RAU.*
→ 24

368. Réseau associé

Réseau routier comprenant l'ensemble des **itinéraires alternatifs** à l'**itinéraire principal**.
*Cette notion peut recouvrir **les itinéraires de substitution**, les **itinéraires « Bis »** et les itinéraires empruntés lors des opérations de **délestage**, mais aussi des voies importantes parallèles aux **autoroutes** (par exemple, la RN 7 entre Vienne et Orange fait partie du réseau associé à l'autoroute A7) voire même des **autoroutes** (A75 peut être considérée comme associée à A7).*

369. Réseau international européen

Réseau routier défini par un certain nombre de pays européens dont la France, aux termes d'un accord entré en vigueur le 15 mars 1983.
→ 51, 52

370. Réseau routier

Ensemble des voies urbaines et interurbaines destinées à la circulation routière.

371. Réseau structurant

1) En interurbain, réseau constitué d'axes reliant les grands pôles urbains, économiques, culturels et touristiques, dans le but de développer les courants d'échanges et d'assurer un maillage du territoire en rééquilibrant la desserte des différentes régions.
*Dans le cadre du **Schéma Directeur Routier National**, l'aménagement du réseau structurant est une priorité de la politique routière nationale.*
*Pour le réseau national, l'essentiel du réseau structurant est constitué par les **autoroutes**, les **LACRA** et les **GLAT** (axes structurants).*
2) En milieu urbain, différentes catégories de voies sont en cours de définition, suivant leur fonction (transit, desserte...).
→ 7

372. Réseau téléphonique commuté (RTC)

Système de mise en communication phonique offert par l'opérateur France Télécom à ses abonnés. Il met en relation les installations (téléphones ou modems) de l'abonné appelant et de l'abonné appelé, maintient la connexion pendant toute la durée de la conversation ou de l'échange de données, libère les organes qui ont servi physiquement à la connexion.
La numérisation généralisée du RTC, à travers le service **Numéris**, permet le transport de la voix, des données et des images sous une forme numérique de bout en bout.
*Dans le domaine de l'exploitation routière, le RTC analogique est utilisé pour l'échange de données entre le poste central et les **équipements dynamiques** situés en bord de route lorsque les échanges ne sont pas très fréquents.*
*Lorsque les besoins d'exploitation nécessitent une sollicitation intensive des équipements de terrain (exploitation des **voies rapides urbaines** par exemple), d'autres solutions plus performantes et plus rentables sont préférables comme l'utilisation d'un **réseau de transmission** privé.*

373. Réseau de transmission

Ensemble des éléments permettant la transmission de données entre un PC central et les **équipements dynamiques** ou entre PC centraux.

Il est constitué d'un **support de transmission** et d'**interfaces** (logicielles et matérielles) entre le support et les équipements terminaux.
Le réseau de transmission est un élément prépondérant des performances des systèmes de gestion de trafic routier.
Le choix entre différents réseaux résulte d'études dont les critères sont :
- techniques (aptitude du support ou du réseau à transmettre avec sécurité, dans un délai approprié, les types et les volumes de données nécessaires),
- économiques (coût de l'investissement - notamment en cas de choix de liaisons privées - mais aussi d'exploitation - coût d'abonnement pour les réseaux loués, coût de maintenance pour les liaisons privées -).
Les principaux réseaux de transmission utilisés pour les échanges entre terminaux de gestion du trafic sont :
*- le **réseau téléphonique commuté** (RTC), dont le coût est modeste et les performances plutôt moyennes, généralement assez bien adapté aux besoins de gestion sur **routes nationales**,*
*- le réseau **Numéris** plus onéreux que le réseau commuté classique, mais dont les performances en font un outil très intéressant,*
- les lignes spécialisées louées à France Télécom pour les échanges urgents ou volumineux entre centres de gestion,
*- le réseau spécialisé **Transpac**,*
*- les lignes privées métalliques, et depuis peu les lignes privées optiques sur les **autoroutes**,*
- la radio, dont l'attribution des fréquences n'est pas la moindre des contraintes, à réserver à des sites particulièrement isolés.
📖 45, 54, 55

374. Réseau vert

Ensemble des voiries supportant les **liaisons vertes**.
📖 53

375. Réserve de capacité

Différence entre l'**offre** et la **demande** sur un tronçon de route, une entrée de carrefour ou une voie de circulation.
Le coefficient de réserve de capacité est le rapport de cette différence à la demande.

376. Responsable de la gestion des routes (RGR)

Cadre en charge de l'**exploitation** et de l'**entretien** de la route dans une DDE.
*La **Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité (CDES)** et le parc sont souvent rattachés au RGR.*

377. Restriction de capacité

Voir **réduction de capacité**.

378. Retard

Différence entre le temps de parcours lorsque les **conditions de circulation** sont anormalement perturbées, d'une part, et le temps du même parcours effectué dans des conditions normales, d'autre part.
La notion de retard peut s'appliquer soit à un usager, soit à l'ensemble des usagers. Dans ce dernier cas, on parle de retard global ou de retard total.

379. RNIS *(Réseau Numérique à Intégration de Services)*

Système de communication résultant de la numérisation généralisée **du réseau téléphonique commuté** analogique (RTC) et permettant le transport de la voix, des données et des images sous une forme numérique de bout en bout.
Ce réseau offre de très bonnes performances (temps d'établissement de la communication inférieur à 5 s et débit pouvant atteindre 64 kbits/s). Bien que ses tarifs diminuent, le prix reste supérieur au réseau téléphonique commuté analogique.

380. Rocade

Route urbaine reliant des routes radiales entre elles et ayant pour objet de détourner la circulation de **transit** du centre urbain dense et d'assurer la liaison entre différents quartiers de la périphérie.
Une rocade est constituée de **voies rapides urbaines.**

381. Route à grande circulation

Terme désignant, quelle que soit son appartenance domaniale, une route assurant la continuité d'un itinéraire à fort trafic, justifiant des règles particulières en matière de police de la circulation. (Article R1 du Code de la route).

La liste des routes à grande circulation est fixée par décret interministériel.

Les ***routes express*** *et les* ***déviations*** *telles qu'elles sont définies dans le Code de la voirie routière font partie des routes à grande circulation.*

→ 18

382. Route à la carte (Opération —)

Opération de distribution de tracts indiquant les différents itinéraires possibles pour éviter telle ou telle difficulté.

383. Routes départementales (RD)

Voies du **domaine public routier** départemental. Le caractère de **route express** peut leur être conféré dans certaines conditions. (Art. L. 131-1. du Code de la voirie routière).

Lorsqu'elles sont classées comme « routes express », les riverains sont soumis à la suppression de droit d'accès.

Elles peuvent également être classées ***routes à grande circulation****.*

→ 46, 62

384. Routes Express

Routes ou sections de route appartenant au **domaine public** de l'État, des départements ou des communes accessibles seulement en des points aménagés à cet effet et pouvant être interdites à certaines catégories d'usagers et de véhicules. (Art. L. 151-1. du Code de la voirie routière).

Le caractère de route express est conféré par décret en Conseil d'État. (Art. L. 151-2.).

Les propriétés riveraines des routes express n'ont pas d'accès direct à celles-ci. (Art. L. 151-3.)

La conception des routes express comme celle des ***autoroutes*** *procède du souci d'éviter les conflits qui résultent sur les routes ordinaires de la coexistence des diverses fonctions traditionnelles de la voie publique : circulation des véhicules et des piétons, desserte des riverains, stationnement, d'où l'idée de créer des voies réservées exclusivement à la circulation.*

Cinq différences fondamentales les distinguent des autoroutes :

- elles peuvent être nationales, départementales ou communales,

- leur construction et leur exploitation ne peuvent être concédées et leur usage est toujours gratuit,

- leur réalisation n'est pas assujettie au respect de normes rigoureusement définies : les carrefours peuvent être à niveau ou dénivelés, leurs caractéristiques géométriques peuvent varier en fonction des circonstances,

- le choix de leurs caractéristiques n'est pas immuable,

- elles ne sont pas obligatoirement réservées aux véhicules à propulsion mécanique et le stationnement n'y est pas, en principe, interdit.

Comme les ***déviations****, les routes express sont des* ***routes à grande circulation****.*

→ 46

385. Routes Nationales (RN)

Voies du **domaine public routier** national autres que les **autoroutes**. Le caractère de **route express** peut leur être conféré dans certaines conditions. (Art. L. 123-1. du Code de la voirie routière).

→ 46, 62

386. Route à « n » voies

Route à **chaussée** unique - mono ou bidirectionnelle - comportant « n » **voies de circulation**.

387. Route principale

Route présentant un caractère structurant à l'échelle du réseau routier national ou des réseaux routiers départementaux. Elle supporte en général un **trafic moyen journalier** supérieur à 1 500 véhicules.

En interurbain, on distingue trois types de routes principales :

- les routes de type L, ainsi désignées par référence à la notion de grandes liaisons, sont les ***« autoroutes »****,*
*- les routes de type T, pour lesquelles la fonction d'écoulement du trafic de transit à moyenne ou grande distance est privilégiée, sont les « **routes express** à une chaussée »,*
- les routes de type R multifonctionnelles, constituant l'essentiel des réseaux des voies principales de rase campagne, sont les « artères interurbaines » et les « routes ».

388. Route en section courante

Voir **section courante**.

503

389. SAGAC *(Système Automatisé de la Gendarmerie pour l'Aide à la Circulation)*

Système de la gendarmerie centralisant toutes les informations transmises par les unités du terrain dont les **informations routières.**

SAGAC fournit une part importante des messages reçus par le ***Centre national d'information routière*** *(CNIR), qui redistribue ces messages vers les* **Centres régionaux** *concernés (CRICR).*

390. Salle de crise

En Préfecture, équivalent de la **salle opérationnelle**.

391. Salle d'exploitation

Salle du **Centre d'ingénierie et de gestion du trafic** (CIGT) où s'effectue l'**exploitation** courante journalière et où se situent tous les équipements de centralisation du recueil de données, de commande des équipements dynamiques, etc.

Il existe également une salle d'exploitation dans chaque ***Centre d'information routière***.

→ 1, 2

392. Salle opérationnelle

Proche de la **salle d'exploitation**, afin de s'appuyer sur toute la logistique du **Centre d'ingénierie et de gestion du trafic** (CIGT), c'est le lieu de concertation, de coordination et de décision dans le cas d'événement d'ampleur départementale ou régionale.

Lorsque le CIGT doit activer des ***mesures d'exploitation****, impliquant plusieurs partenaires lors de* ***situations de crise****, celles-ci sont définies dans la salle opérationnelle en relation constante avec la cellule de crise de la préfecture.*

Elle constitue donc le principal support logistique qui centralise l'information en ***temps réel*** *et permet aux responsables de piloter la mise en œuvre opérationnelle des* ***plans de gestion du trafic*** *ou des mesures de* ***gestion du trafic****.*

Elle vient compléter les structures existantes (CEI, CIGT, CIR) et peut être activée pendant des périodes variables, suivant la nature, l'intensité ou la répétitivité des ***perturbations*** *constatées sur le réseau.*

📖 1, 2

393. Satellite (Localisation par —)

Les satellites, très généralement situés sur des orbites stationnaires, sont utilisés dans le domaine routier à la fois pour localiser des mobiles et pour échanger des informations entre les mobiles et une station terrestre fixe.

*Le système de localisation par satellite le plus en vogue dans le domaine routier est le « Global Positioning System » (****GPS****).*

Le système Euteltracs, fourni par France Télécom, permet à la fois de localiser les véhicules et de mettre en communication bilatérale le véhicule et le Centre de trafic.

394. Saturation

État de la circulation correspondant à une **demande** supérieure à l'offre (ou à la **capacité**) et pour lequel on constate la formation de **files d'attente** ou de **bouchons**.

En théorie du trafic, synonyme de ***congestion.***

📖 9

395. Scénario

Ensemble de conditions (simultanées et/ou successives) qui caractérisent une **perturbation** (et/ou ses circonstances d'apparition) et les objectifs du traitement à y apporter.

Ce sont les données d'un problème d'exploitation à résoudre. Les solutions prennent généralement la forme de ***mesures d'exploitation*** *ou de* ***procédures****.*

396. Schéma Directeur d'Exploitation de la Route (SDER)

Cadre de référence définissant, pour les différentes catégories de voies du réseau routier national, les objectifs à atteindre en **exploitation de la route**, les organisations à mettre en place et les moyens correspondants.

Quatre ***niveaux d'exploitation*** *ont été définis, dont deux ont été scindés :*

- 1A et 1B pour le milieu urbain,

- 2, 3A, 3B et 4 pour le milieu interurbain.

Son déploiement associe les réflexions et propositions de tous les services concernés du Ministère ainsi que les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

📖 1, 2

397. Schéma Directeur National de Signalisation (SDNS)

Cadre de référence ayant pour objectif de fournir à l'usager une **signalisation de direction** qui lui permette de s'orienter aisément sur le réseau routier.

Pour y parvenir, les règles de conception de la signalisation de direction doivent concilier quantité et lisibilité de l'information dans le respect du principe de continuité.

Le schéma directeur national de signalisation de direction est constitué de deux types de documents : la liste des **pôles verts** d'une part, les cartes des **liaisons vertes** d'autre part.

Il sert de document de base aux différents maîtres d'ouvrage pour l'élaboration de leur propre schéma directeur qu'il soit départemental, urbain, autoroutier ou routier express.

📖 53

398. Schéma Directeur Routier National (SDRN)

Cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les actions prévues par les programmes annuels ou pluriannuels pour les infrastructures routières interurbaines.

Le Schéma directeur routier national hiérarchise le réseau routier national en terme de priorités d'aménagement selon 4 classes de routes : les ***autoroutes*** *(9 540 km), les* ***LACRA*** *(2 580 km), les* ***GLAT*** *(4 410 km) et les autres* ***routes nationales****. Au total 37 700 km environ. Les trois premières catégories constituent l'essentiel du «* ***réseau structurant*** *».*

📖 7, 14

399. Schéma de maîtrise d'ouvrage (SMO)

Cadre de référence, propre au réseau de voiries structurantes, répartissant les maîtrises d'ouvrage entre l'État et les collectivités locales, et dans lequel doivent s'inscrire les actions prévues par les programmes annuels ou pluriannuels pour les seules infrastructures routières en milieu urbain appartenant à l'État.

400. SDER

Voir **Schéma Directeur d'Exploitation de la Route**

401. Section courante

1) Tronçon de route compris entre deux **points singuliers** consécutifs ; les points singuliers étant généralement des **points d'échanges**.
2) Section d'**autoroute** comprise entre deux **échangeurs** consécutifs.
Une section de route est dite homogène si son dimensionnement, ses niveaux de trafic et d'aménagement sont constants sur toute sa longueur.

402. SEMER *(Schéma d'Ensemble pour une MÉtéorologie Routière)*

Cadre de réflexion définissant les actions à mener dans les services responsables des Routes, de la Circulation et de la Météorologie pour aboutir à une assistance météorologique spécifique destinée aux gestionnaires du réseau.
Les relations entre ces divers services ont abouti, en particulier, à la diffusion de Bulletins Météorologiques Routiers (BMR).

. 40

403. Sens de circulation

Direction dans laquelle s'écoule la circulation.
Plusieurs systèmes de repérage coexistent :
- sens Y et W conventionnement définis par la Gendarmerie (généralement Y pour le sens s'éloignant de Paris et W pour le sens s'en rapprochant).
- sens Paris-province ou province-Paris.
*- sens des PR **(points repères)** croissants ou décroissants.*

Une route à sens unique est une route sur laquelle un seul sens de circulation est autorisé. Une route à double sens est une route sur laquelle les deux sens de circulation, séparés ou non, sont autorisés.

404. Sensibilité (d'un détecteur)

Plus petite variation provoquant l'activation du **détecteur**. Dans le cas de la détection par **boucle électromagnétique**, la sensibilité est généralement exprimée en variation relative de la self-inductance de la boucle ($\Delta L/L$).

405. Serveur

Système informatique et interactif de diffusion d'information. Ces systèmes permettent une recherche d'information fonction des requêtes spécifiques des utilisateurs (préparation au voyage, évènements, itinéraires, etc.).
Il existe trois catégories de support : l'**audiotex** (téléphone), le **vidéotex** (Minitel), la **borne d'information.**

406. Serveur audiotex d'information routière « INFO ROUTE »

Serveur vocal national de diffusion d'**information routière** accessible à partir de n'importe quel poste téléphonique (fixe ou mobile) à partir d'un numéro « kiosque » unique (08 36 68 20 00).
*Les informations sont identiques à celles fournies par le **serveur vidéotex**. Ce serveur est hébergé par le CETE du Sud-Ouest.*

407. Serveur vidéotex d'information routière « 3615 ROUTE »

Magazine vidéotex d'**information routière** disponible sur les kiosques Minitel, micro-ordinateur, RNIS.
*Consultable 24 h 24, en tout point du territoire, c'est un des moyens utilisés par les **centres d'information routière** pour diffuser l'information à l'usager, grand public ou professionnel, pour préparer son déplacement à court ou moyen terme.*
L'information est présentée en fonction de l'utilisation concrète de la route : déplacements

intrarégionaux, nationaux, à l'étranger, saisonniers.
C'est aussi un relais des campagnes d'information de la Sécurité Routière.
Ce serveur est hébergé par le CETE du Sud-Ouest.

408. Service Hivernal

Ensemble des actions de surveillance, de prévention et de lutte prises directement sur le réseau routier contre les manifestations des phénomènes hivernaux (verglas, neige, congères, avalanches) sur les routes.
Le service hivernal comprend également les actions d'informations nécessaires aux usagers.
21

409. Seuil d'activation/désactivation

Valeur de certains **indicateurs** de trafic (**débit, vitesse, taux d'occupation**, longueur de **bouchon**, etc.) justifiant la mise en œuvre d'une **mesure d'exploitation.**
*La suspension ou l'arrêt d'une **mesure d'exploitation** correspond à sa **désactivation.***

410. Signal

1) Forme physique (le plus souvent une tension électrique) sous laquelle se transmet l'information.
2) **Message** transmis à l'usager de la route, dans le but de réglementer, prévenir ou guider la circulation.
Par extension, matériel délivrant le message.
9

411. Signal d'affectation de voie (SAV)

Signal lumineux de circulation destiné à autoriser ou à condamner momentanément la circulation sur une **voie** dans un sens ou dans les deux.
*Ces signaux servent, soit à optimiser l'utilisation des voies d'une **chaussée** bidirectionnelle, soit à condamner occasionnellement certaines voies d'une chaussée unidirectionnelle, pour des raisons de sécurité ou d'exploitation.*
9, 32.6

412. Signal d'anticipation

Signal lumineux d'intersection composé d'un seul feu jaune clignotant accordant une autorisation de passage, pendant la période de rouge du signal tricolore circulaire auquel il est associé, à un mouvement directionnel (signal d'anticipation directionnel) ou à une catégorie de véhicules (signal d'anticipation modal) désigné par un **pictogramme**.
Ce signal s'éteint obligatoirement lorsque le signal associé passe au vert.
9, 32.6

413. Signal d'arrêt

Signal lumineux de circulation composé d'un seul feu rouge clignotant destiné à interdire la circulation lorsque celle-ci est rendue occasionnellement impossible ou dangereuse.
Ce type de signal est implanté par exemple au droit des passages à niveau, des ponts mobiles, etc.
9, 32.6

414. Signal de contrôle d'accès

Signal lumineux de circulation destiné à effectuer un **contrôle d'accès** ou à soumettre les véhicules à un contrôle de type **péage** ou douane par exemple ; le signal est bicolore (vert ou jaune clignotant - rouge) lorsque le contrôle nécessite l'arrêt de chaque véhicule ou son passage à allure très réduite (signal de contrôle individuel) ; il est tricolore (vert ou jaune clignotant - jaune fixe - rouge) dans le cas contraire (signal de contrôle de flot).
9, 32.6

415. Signal lumineux de circulation

Signal dont la nature lumineuse est inhérente au **message** donné à l'usager.
Il en existe quatre grandes catégories : **signaux d'intersection, signaux d'affectation de voies, signaux de contrôle d'accès** (contrôle de flot et contrôle individuel) et **signaux d'arrêts**.
9, 32.6

416. Signal lumineux d'intersection

Signal lumineux de circulation appartenant à une **signalisation d'intersection**. Les différents signaux d'intersection comprennent des signaux tricolores destinés aux véhicules, des signaux bicolores destinés aux piétons et des feux jaune clignotant autorisant le passage anticipé d'un mouvement.

9, 32.6, 94

417. Signal tricolore

Signal lumineux composé de trois feux : vert, jaune, rouge (ou exceptionnellement jaune clignotant à la place du vert) s'adressant à tous les véhicules franchissant sa ligne d'effet lorsqu'il est circulaire (signal tricolore circulaire) ou à une partie d'entre eux lorsqu'il est muni d'un **pictogramme** (signal tricolore directionnel ou modal).

9, 32.6

418. Signal tricolore d'alternat

Signal lumineux de circulation permettant de faire passer alternativement deux sens de circulation sur une seule **voie**.

32

419. Signalisation (Dispositif de —)

Panneau, feu, marque ou tout autre élément placé ou élevé dans le but de réglementer, prévenir ou guider la circulation des véhicules ou des piétons.

9, 32

420. Signalisation de direction

Ensemble des panneaux destinés à guider les usagers jusqu'à leur destination et à leur signaler des activités touristiques, économiques et de services.

Les couleurs de fond utilisées en signalisation de direction (bleu, vert, blanc ou jaune) sont définies en fonction, soit de l'importance des mentions desservies, soit du caractère temporaire des indications de direction.

32, 53

421. Signalisation horizontale

Voir **marques sur chaussées**.

422. Signalisation lumineuse d'intersection

Ensemble des **signaux lumineux d'intersection** (**tricolores**, piétons et d'**anticipation**) destinés à séparer dans le temps les principaux mouvements en conflit.

On les trouve :

- dans une intersection,

- à un passage piéton protégé par des feux en ***section courante,*** *de façon occasionnelle ou permanente,*

- sur une voie sous ***alternat,*** *de façon temporaire (cas d'un chantier) ou permanente lorsqu'au passage d'un* ***point singulier****, cette voie est trop étroite pour pouvoir admettre simultanément les deux sens de circulation.*

9, 32.6, 94

423. Signalisation permanente

Signaux et dispositifs destinés à signaler et à renseigner sur des conditions permanentes de circulation, dangers, intersections et priorité, prescriptions, indications et directions ainsi que sur les **mesures** permanentes d'**exploitation de la route.**

29, 32

424. Signalisation temporaire

Signaux et dispositifs destinés à signaler et à renseigner sur des conditions temporaires de circulation, obstacles, dangers fortuits, mesures non permanentes d'**exploitation de la route**, **chantiers fixes**, **chantiers mobiles.**

La couleur jaune des panneaux est généralisée à tous les cas d'usage temporaire d'un réseau inhabituel ***(itinéraires « S », « Bis »)*** *comme pour les* ***déviations*** *liées aux chantiers.*

29, 32.8

425. Signalisation variable

Signaux et dispositifs destinés à signaler, renseigner sur les dangers, les prescriptions, les indications, les directions, et modifiés en fonction des conditions réelles du trafic constatées ou mesurées.

29

426. Signalisation verticale

Ensemble des signaux conventionnels implantés sur le domaine routier et destinés à assurer la sécurité des usagers de la route, soit en les informant des dangers et des prescriptions relatifs à la circulation ainsi que des éléments utiles à la prise des décisions, soit en leur indiquant les repères et équipements utiles à leurs déplacements.

29, 32

427. Silhouette (d'un véhicule)

Combinaison de paramètres caractérisant un véhicule - dimension, nombre et position des essieux, distance entre essieux consécutifs, nombre d'éléments - et permettant ainsi son identification.

À partir de cette identification, la mesure des débits par catégorie (prédéterminée) de silhouette donne au gestionnaire un indicateur de la composition du trafic, et notamment du trafic lourd, qui circule sur son réseau.

428. SIREDO *(Système Informatisé de REcueil de DOnnées)*

Développé par le ministère de l'Équipement pour améliorer l'exploitation du réseau routier et rationaliser la gestion de ses infrastructures, le Système Informatisé de REcueil de DOnnées de trafic (SIREDO) met en place un système national cohérent et homogène d'information sur le trafic routier.

Dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle depuis 1991, le réseau SIREDO :

- fournit un large éventail de données de trafic (**débit**, **vitesse**, **taux d'occupation**, longueur, **silhouette**, poids...) grâce à l'utilisation de la **boucle électromagnétique** et du **capteur piézo-céramique** ;
- unifie et standardise les données ainsi que les procédures d'échanges.

D'ores et déjà, plus de 1 500 ***stations de recueil de données*** *SIREDO fournissent aux exploitants de la route (ex : CRICR) d'utiles moyens d'améliorer la connaissance du trafic et aux statisticiens les données nécessaires au recensement périodique de la circulation (ex. : indice national de circulation).*

69, 96

429. Site d'entrée

Carrefour ou **échangeur** marquant le début d'un **itinéraire « Bis »**, d'un **itinéraire « S »** ou d'un **itinéraire variable**.

Un site d'entrée est indiqué, pour l'ensemble des itinéraires cités, par :

- une ***signalisation variable,*** *excepté pour les* ***itinéraires S****,*

- une signalisation spécifique, excepté pour les ***itinéraires variables****.*

430. Site de mesure

Localisation du point de transmission des données d'un ou de plusieurs **points de mesure**.

23

431. Situation de crise (ou exceptionnelle)

Situation anormale provoquée par un **événement** entraînant d'importantes **perturbations**. Elle nécessite une concertation des services, des prises de décision en commun et des **mesures d'exploitation** définies dans les **plans de gestion du trafic**.

Une situation exceptionnelle doit déclencher un changement de mode de fonctionnement de l'organisation et ne pas être la justification d'objectifs non atteints.

La situation de crise peut être admise lorsque l'un ou plusieurs des critères suivants ont atteint un niveau de gravité important :

- *conséquences sur les infrastructures,*
- *incertitudes sur l'évolution des conséquences,*
- *enjeux financiers,*
- *difficultés à remédier à la situation,*
- *pression forte des médias, etc.*

Elle provoque l'activation de la ***Salle opérationnelle****.*

432. Sortie d'autoroute

Lieu où l'**autoroute** se sépare en deux parties, l'une constituant le prolongement de l'autoroute et l'autre la liaison avec le réseau non autoroutier généralement appelée bretelle de sortie.

La fermeture d'une sortie nécessite des mesures d'exploitation très en amont.

433. Station de recueil de données

Équipement dynamique, installé en bord de chaussée, chargé de la surveillance automatique du réseau routier : il réalise la mesure, le stockage et la **transmission** automatique à distance des caractéristiques mesurées.
Il existe deux grands types de stations : les stations de mesure du trafic routier (reliées aux **capteurs de données de trafic**) et les stations de mesure de données météorologiques (reliées aux **capteurs de données météo-routières**).
À titre d'exemple, la station de recueil de données de trafic est le composant de base du système ***SIREDO***
→ 69, 96

434. Stationnement

Terme désignant l'immobilisation d'un véhicule sur la route hors les circonstances caractérisant l'**arrêt**.
Cette définition est issue du Code de la route. En terme d'exploitation, la route s'étend à tout le domaine routier.
→ 18

435. Stratégie d'exploitation

Principes qui sous-tendent un ensemble d'actions ou de **mesures d'exploitation** dans le but d'atteindre les objectifs généraux contenus dans la politique d'exploitation.
Exemples :
- *favoriser un axe, un mode de transport,*
- *protéger une zone résidentielle des nuisances de l'automobile,*
- *limiter le* ***trafic de transit*** *sur une zone, etc.*

436. Statut d'une voie

1) Statut domanial : suivant son appartenance domaniale (État, département ou commune), une route est classée comme route nationale (RN), départementale (RD) ou communale (VC : voie communale).
2) Statut juridique : résultat d'une classification fonctionnelle d'une voie quelle que soit son appartenance domaniale (à l'exception des **autoroutes** qui font toujours partie du domaine public de l'État).
Exemples : ***déviations***, ***routes express***.
Au statut d'une voie sont rattachées des caractéristiques géométriques, des mesures de police et des conditions d'accès particulières.
→ 46, 70

437. Support de transmission

Élément physique du **réseau de transmission** qui transporte les signaux sous forme **analogique** ou **numérique** d'un point à un autre du réseau.
On distingue les supports filaires (**câble cuivre**, **câble à fibres optiques**) et le support radioélectrique.

438. Surveillance aérienne

Surveillance d'un réseau de voirie par avion ou hélicoptère.
Équivalent aérien de la ***patrouille*** *ou de la* ***tournée*** *mais les données recueillies ne sont pas de même nature ; en particulier, la surveillance aérienne permet d'avoir une vue exhaustive de ce qui se passe au même moment sur une portion importante du réseau.*

439. Surveillance du réseau

Surveillance organisée, permanente ou à fréquence variable suivant les **niveaux d'exploitation,** assurée par des **patrouilles**, par des **équipes d'intervention** dans certains cas particuliers, ou/et par des équipements dynamiques (stations de mesures, caméras...).
L'objectif est de déceler le plus rapidement possible les défaillances ou ***perturbations***, *afin de prendre à temps les mesures nécessaires.*
Cette activité fondamentale consiste principalement à collecter les données concernant toute ***restriction de capacité*** *accidentelle ou récurrente (accidents, pannes, bouchon, état météo...) et suppose notamment l'inspection régulière des équipements liés à l'exploitation.*
Cette fonction s'appuie souvent sur :
- *une centralisation des informations et des liaisons permanentes avec les services de gendarmerie et de police,*
- *l'organisation de* ***patrouilles*** *régulières sur les axes les plus sensibles.*

*- des dispositifs d'alerte : **postes d'appel d'urgence**, **détecteurs** de verglas ou de brouillard, **détecteurs automatiques d'incidents**...*
1, 2

440. Synoptique

Vue de synthèse des **événements** actifs à l'échelle d'une zone d'action : département, région, agglomération, etc.

441. Système d'Aide à la Décision pour le Service Hivernal (SAD-SH)

Système de recueil automatique de données comportant des capteurs implantés dans l'atmosphère à proximité de la chaussée et en surface (ou dans l'épaisseur du revêtement) en zone circulée.

Il permet de mesurer, transmettre et restituer avec ou sans traitement, des paramètres tels que (liste non exhaustive) :

- température de l'air ambiant,

- hygrométrie ou température du point de rosée de l'air ambiant,

- température de la surface de la chaussée,

-précipitations : présence ou absence, quantité, nature, intensité,

- niveau de protection cryogénique de la surface du revêtement, appelé « température de congélation »,

- dépôts à la surface des revêtements : nature, état, importance, appelés « état de la surface ».

5

442. Système de navigation

Système permettant au conducteur d'un véhicule équipé d'un dispositif particulier, de connaître en permanence sa position sur un écran.

*Le dispositif comprend une carte électronique affichée sur écran LCD, généralement en couleur, représentant le réseau routier sur lequel la position du véhicule est visualisée, symbolisée généralement par une flèche. Cet index mobile se déplace en relation avec les mouvements du véhicule, ceci grâce à des capteurs de type gyroscope et odomètre. Un recalage de ce positionnement est possible par réception d'informations satellite **GPS**. L'écran, implanté sur le tableau de bord ou la console centrale, permet une consultation à tout moment.*

Fort de ces informations, le conducteur est libre de choisir son itinéraire. L'orientation de la carte peut, selon les cas, être présentée de manière stable, orientée nord, ou bien en mouvement en accord avec l'orientation de la route suivie. Les systèmes de navigation offrent généralement cette double option à la demande.

443. Système permanent de recueil et de suivi

Système de recueil, de centralisation et de traitement de données définissant l'**état du trafic** en vue d'établir un diagnostic de la situation et de son évolution possible et de déclencher si nécessaire des mesures de **gestion du trafic.**

1, 2

503

444. Taux d'occupation
Pourcentage de temps pendant lequel un point de la chaussée est occupé par des véhicules.
Pratiquement, le taux d'occupation est le rapport de la somme des temps de présence des véhicules mesurés pendant une période déterminée, à la durée de cette période.
9

445. TEDI
Voir **protocole de transmission**
26

446. Télé-alarme
Système utilisant un moyen de transmission et permettant à un matériel de signaler en **temps réel** ses états de défaut à un **poste central.**

447. Télé-chargement
Système utilisant un moyen de **transmission** et permettant à un **poste central** de charger à distance les paramètres de fonctionnement d'un équipement.
9

448. Télécommande
Système utilisant un moyen de transmission et permettant à un **poste central** de commander à distance un équipement.

449. Télé-contrôle
Système utilisant un moyen de transmission et permettant, depuis un **poste central**, de vérifier l'état de fonctionnement d'un équipement en **temps réel**.

450. Télématique
Ensemble des services de nature ou d'origine informatique pouvant être fournis à travers un réseau de télécommunications.
Ce terme est souvent improprement employé pour caractériser « l'informatique de demain » sous toutes ses formes.
La télématique routière permet d'intervenir à la fois sur l'organisation de la circulation, la régulation du trafic routier, le stationnement, l'information aux institutionnels, aux médias et aux usagers.
66

451. Télépéage

Acquittement ou enregistrement du **péage** par un dispositif automatique sans intervention manuelle, ni de l'opérateur ni de l'usager, et éventuellement sans arrêt du véhicule.

*Ce système repose sur l'utilisation des communications spécifiques entre infrastructure (**balises radioélectriques** fixes reliées à un système de gestion) et véhicules équipés de **badges**.*

📖 66

452. Télésurveillance

Système utilisant un moyen de transmission, des caméras sur site (fixes ou mobiles), des récepteurs de télévision et permettant ainsi, depuis un **poste central**, de surveiller l'état du trafic, de confirmer certaines informations provenant d'autres sources ou de contrôler que des actions lancées à distance sont bien exécutées.

453. Télétexte

Système de diffusion de textes et de graphiques regroupés en magazines, sur un écran de télévision, par l'intermédiaire d'un réseau de télévision.

454. Temps différé

Locution employée par les **gestionnaires de voirie** lorsque les **données** de trafic sont utilisées sans rétroaction immédiate.

Le travail en temps différé consiste à analyser a posteriori ce qui s'est passé pendant l'écoulement des flux dans le but de prévoir et d'améliorer la situation future ou de faire des statistiques.

455. Temps intervéhiculaire

Temps séparant l'instant de sortie d'un mobile d'un plan fictif orthogonal à sa trajectoire, de l'instant d'entrée du mobile suivant dans le même plan.

📖 27

456. Temps de parcours

Durée du trajet entre deux points soit d'un véhicule isolé, soit d'un ensemble de véhicules (on parle alors de temps de parcours moyen d'un flux pour une période donnée).

*Différentes méthodes d'approche existent : technique du **véhicule flottant** ou du véhicule suivi (par exemple, le système **GPS**), exploitation des cartes de **péage**, mesure de vitesses, reconstitution à partir des mesures de **débit** et de **taux d'occupation** lorsque la circulation est assez dense.*

457. Temps réel

Locution employée par les **gestionnaires de voirie** lorsque les données de trafic servent à l'exploitation « immédiate » (entre quelques secondes et quelques heures).

*Le traitement en « temps réel » des flux de trafic permet de réagir rapidement aux **perturbations** afin d'en réduire les effets.*

*Le « temps réel » des **gestionnaires de la route** n'a rien à voir avec le « temps réel » des informaticiens qui, lui, s'exprime plutôt en millièmes de seconde.*

458. Terre-plein central (TPC)

Bande de terrain assurant la séparation de deux sens de circulation dans le cas où les tracés en plan et les profils en long des deux **chaussées** ne sont pas indépendants.

*Le terre-plein central comprend la bande médiane et les deux **bandes dérasées** de gauche si elles existent.*

*Des interruptions du terre-plein central (ITPC) doivent être prévues pour permettre, en cas de nécessité, le passage de la circulation d'une chaussée sur l'autre (**basculement de circulation**). En temps ordinaire, elles sont obstruées par un **dispositif de retenue** dont le démontage rapide n'est possible que par les services d'exploitation.*

📖 56, 61, 62

459. TIGRE *(Traitement de l'Information Géographique et Routière Événementielle)*

Système d'information constituant l'outil de travail des **centres d'information routière** qui fédère des données d'origines diverses (police,

gendarmerie, équipement...) et les transmet, après validation aux différents correspondants de ces centres (serveur d'information comme le 3615 Route et son calcul d'itinéraire dynamique, Audiotex, média radios, télévisions, exploitants et professionnels de la route...).

460. Tournée

Examen effectué sur le terrain consistant à relever certains paramètres dans le but de détecter d'éventuels défauts de la route ou de ses équipements.

Cet examen peut avoir lieu de jour ou de nuit. Alors que la patrouille est plus orientée vers la détection d'anomalies de fonctionnement, la tournée d'examen s'applique généralement à l'entretien routier (ouvrages d'art, signalisation, etc.) ou à un aspect particulier de l'entretien (tournée de propreté par exemple).

461. Trafic captif

Par opposition au **trafic déplaçable**, ensemble des courants non directement concernés par un nouvel itinéraire.

462. Trafic déplaçable

Ensemble des courants de trafic susceptibles de se reporter pour tout ou partie sur un nouvel itinéraire.

Terme utilisé en ***affectation de trafic.***

463. Trafic d'échange

Ensemble des courants de trafic allant d'un point extérieur à l'aire considérée vers un point intérieur à cette même zone ou vice versa.

464. Trafic induit

Supplément de trafic qui survient, indépendamment de la croissance normale, du fait de l'amélioration du réseau.

Ce trafic apparaît dans sa quasi-totalité au cours des premières années de mise en service, mais il s'installe progressivement.

Son importance dépend essentiellement des gains de temps. À l'inverse, la présence de ***péages****, notamment sur les relations courtes distances, peut le réduire.*

465. Trafic local

Ensemble des courants de trafic dont les origines et destinations sont situées dans l'aire considérée.

466. Trafic moyen journalier annuel (TMJA)

Voir **débit moyen journalier**.

467. Trafic de transit

Ensemble des courants de trafic dont les origines et destinations sont situées en dehors de l'aire considérée.

468. Traficolor

Type de **panneau à messages variables** télécommandé donnant aux usagers, par un code de quatre couleurs affichées sur quatre prismes, une information synthétique sur l'**état du trafic** à courte distance (25 km en moyenne).

Le code couleur reprend le code ***Bison Futé*** *:*

- *vert : fluide*
- *orange : difficile*
- *rouge : saturée*
- *noir : bloquée*

L'expression « balise traficolor » est employée à tort.

Ce système est en voie d'abandon.

→ 3

469. Transmission

Voir **réseau de transmission**.

470. Transpac

Réseau public de transmission de données fonctionnant en commutation par paquets et basé sur la norme X 25.

Il permet des débits de 50 bits/s à 96 kbits/s.

Son utilisation se justifie principalement par :

- *la possibilité de transmettre simultanément des données issues d'applications différentes (cas des CRICR) pour des destinataires différents,*
- *un coût de communication qui ne dépend pas de la distance,*
- *des performances acceptables en terme de vitesse d'acheminement des données.*

471. Transport exceptionnel

Transport d'objets ou de masses indivisibles effectué dans des conditions non conformes aux prescriptions du code de la route.

Les transports exceptionnels sont effectués sous couvert de l'article R48 du Code de la route.

📖 18

472. Tuyau pneumatique

Capteur constitué d'un tuyau en caoutchouc, tendu en travers de la chaussée et relié à un **détecteur**. La compression de l'air du tuyau au passage d'un véhicule permet de compter les essieux et donc de mesurer les **débits** avec une imprécision d'autant plus grande que le trafic **poids lourd** est important et le régime saturé (difficulté de rapporter les essieux aux véhicules si ces derniers ont plus de deux essieux et s'ils roulent très rapprochés).

Bien que le tube soit fragile et l'imprécision relativement importante, sa facilité de pose, la bonne portabilité de l'ensemble capteur-détecteur, la possibilité de fonctionner sur batterie avec une autonomie de plusieurs jours et son faible coût en font un instrument souvent utilisé pour les comptages occasionnels.

C'est le capteur le plus ancien utilisé dans le domaine routier. Les progrès technologiques lui font préférer maintenant la ***boucle électromagnétique****.*

📖 13

473. Type (ou nature) de trafic

Élément caractérisant l'origine-destination d'un déplacement.

On distingue le **trafic de transit**, le **trafic d'échange** et le **trafic local.**

474. Type de route (ou de voie)

Un type de route est défini par les caractéristiques principales qui permettent à un usager de le reconnaître et d'adapter son comportement. Ces caractéristiques sont le milieu environnant (rural ou urbain), la nature du système d'échange (carrefour plan ou dénivelé) et le nombre de **chaussées**.

Les trois types de ***routes principales*** *interurbaines :*

*- les routes de type L, ainsi désignées par référence à la notion de grandes liaisons, sont les « **autoroutes** »,*

*- les routes de type T, pour lesquelles la fonction d'écoulement du trafic de transit à moyenne ou grande distance est privilégiée, sont les « **routes express** à une chaussée »,*

- les routes de type R multifonctionnelles, constituant l'essentiel des réseaux des voies principales de rase campagne, sont les « artères interurbaines » et les « routes ».

Les deux types de ***voies rapides urbaines*** *:*

- les voies de type A à caractère autoroutier et sur lesquelles le trafic de transit est privilégié,

- les autres voies rapides urbaines de type U à fort trafic d'échanges et local.

📖 7, 56, 61, 62, 85

475. Usager appelant

Personne utilisant le **poste d'appel d'urgence** dans le but d'obtenir du secours ou de communiquer une information sur un incident ou un accident.

24

476. UVP *(Unité de Véhicule Particulier)*

Unité d'équivalence de véhicules prenant en compte la gêne engendrée par l'encombrement des différentes catégories de véhicules par l'application de **coefficients d'équivalence**.

Les coefficients souvent appliqués sont les suivants :

- *un véhicule particulier = 1 uvp.*
- *un poids lourd = 2 uvp (voire plus dans certaines circonstances, rampes par exemple).*
- *un deux-roues léger = 0,3 uvp.*

9

477. UVPD *(Unité de Véhicule Particulier Direct)*

Unité d'équivalence de véhicules prenant en compte la gêne engendrée non seulement par l'encombrement du véhicule mais aussi par le fait qu'il effectue une giration et qu'il est ou non prioritaire, par l'application de **coefficients d'équivalence**.

Les coefficients souvent appliqués sont les suivants :

- *mouvement direct = 1.*
- *mouvement tourne à droite = 1,1 à 1,3(*).*
- *mouvement tourne à gauche = 1,1 à 1,7(*).*

(*) voire plus dans certaines circonstances.

9

478. Véhicule « flottant » (Technique du —)

Technique de mesure du **temps de parcours** moyen entre deux points consistant à circuler normalement sur le réseau en s'insérant dans la circulation ordinaire et en dépassant sur l'ensemble du parcours autant de fois qu'il a été lui-même dépassé.

479. Véhicule léger (V.L.)

Catégorie de véhicules regroupant l'ensemble des voitures particulières et commerciales auquel on associe les petits utilitaires de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC), par opposition aux **poids lourds.**

480. Veille (Équipement en état de —)

État définissant le fait que des équipements ne sont pas en communication, mais restent prêts, à tout moment, à y entrer.

481. Veille qualifiée

Fonction répondant à l'objectif d'offrir un point d'entrée unique et permanent dans l'organisation des **gestionnaires de voiries** (DDE et sociétés concessionnaires d'autoroutes), en cas d'accident ou d'incident sur le réseau.

Elle prend des formes différentes selon l'organisation des services, notamment en fonction du classement des voies.

*Ne se substituant en aucun cas à celle des équipes chargées du **maintien de la viabilité,** cette fonction est exercée par un agent qualifié en **astreinte,** généralement à son domicile.*

*Équipé des moyens de communication nécessaires, cet agent sera capable d'être le point d'entrée du service pour tout **événement** survenant sur le département ou la zone dont il est responsable, et de réagir en fonction de **fiches réflexes,** soit pour coordonner de son lieu d'habitation les actions à mettre en œuvre (par exemple, mobiliser une **équipe d'intervention***

*d'astreinte d'une subdivision), soit, le cas échéant, pour se rendre au **CIGT** et mettre en service la **salle opérationnelle**.*

1, 2

482. Viabilité (Maintien de la —)

Ensemble des **interventions**, sur le terrain, destinées, en cas de **perturbations**, à maintenir ou à rétablir des conditions d'utilisation de la voie les plus proches de la situation normale.

Les fonctions de maintien de la viabilité sont liées à la nature, plus ou moins prévisible, des perturbations qui apparaissent sur le réseau :

- ***surveillance générale du réseau,***
- *organisation des **interventions programmées,***
- *gestion des **perturbations** aléatoires,*
- ***interventions d'urgence,***
- *mise en œuvre des plans de **viabilité hivernale,***
- ***maintenance des équipements.***

1, 2

483. Viabilité Hivernale

Résultante de diverses actions et dispositions prises par tous les acteurs pour s'adapter ou combattre les conséquences directes ou indirectes de phénomènes hivernaux dégradant, de façon importante et souvent durable, les conditions de circulation routière en période hivernale.

Elle relève à la fois de l'intervention préventive et de l'intervention curative liées aux risques d'apparition de verglas et de chutes de neige.

21

484. Vidéotex

Voir **serveur vidéotex.**

485. Vitesse moyenne

Somme des vitesses observées en un point de mesure donné ou sur un parcours rapportée au nombre d'observations pendant une période durant laquelle les conditions d'écoulement du trafic sont homogènes.

Exemple : vitesse moyenne à l'heure de pointe, en heure creuse...

Cette définition correspond à la vitesse moyenne arithmétique.

486. Vitesse moyenne harmonique

Expression de la vitesse moyenne de N véhicules dont la vitesse individuelle est V_i en un point et pendant une période donnés.

Elle atténue le poids des grandes vitesses et accroît celui des faibles vitesses.

Cette expression est conforme à la formule suivante : $1/V = 1/N \Sigma 1/V_i$ avec :

V : vitesse moyenne harmonique,

N : nombre de véhicules durant la période,

V_i : vitesse instantanée de chaque véhicule.

487. Vitesse pratiquée (ou V 85)

Seuil de vitesse en dessous duquel roulent 85% des véhicules.

En France, on utilisait l'expression V15 (vitesse dépassée par 15% des usagers) ; aujourd'hui, on adopte V85, conformément aux usages internationaux.

488. Vitesse de référence (ou Vr)

Vitesse conventionnelle qui permet de définir les caractéristiques géométriques limites d'aménagement des **points particuliers** d'une section de route.

*La vitesse de référence ne doit pas être confondue avec la **vitesse pratiquée** surtout en dehors des points particuliers et des zones de transition qui les encadrent.*

*L'indice qui définit la **catégorie d'une route** correspond à la vitesse de base des accords AGR et à la vitesse de référence.*

Exemples :

- R_{60} ou R_{80} pour les routes et artères interurbaines,

*- T_{80} ou T_{100} pour les **routes express**,*

*- L_{80}, L_{100} ou L_{120} pour les **autoroutes** de liaison,*

*- A_{80} ou A_{100} pour les **voies rapides urbaines** à caractère autoroutier,*

- U_{60} ou U_{80} pour les autres voies rapides urbaines.

56, 61, 62

489. Vitesse réglementaire

Vitesse maximale autorisée par le Code de la route.
En dehors des **agglomérations**, la vitesse des véhicules est limitée à :
- 130 km/h sur les **autoroutes** ;
- 110 km/h sur les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central ;
- 90 km/h sur les autres routes.

Dans la traversée des agglomérations, la vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h.
*Toutefois cette vitesse peut être relevée à 70 km/h sur les sections de route, qu'elles soient classées ou non **routes à grande circulation**, où les accès riverains et les traversées des piétons sont en nombre limité et protégés par des dispositifs appropriés. Elle peut également être réduite par la création de « zones 30 », destinées à harmoniser les déplacements à pied, à vélo, l'activité riveraine et la circulation automobile dont la vitesse sera limitée à 30 km/h.*
📖 18, 95

490. Voie

1) Terme général désignant indifféremment une route ou une rue.
Exemple : voie publique, voie urbaine...
2) Contraction de **voie de circulation**
*Exemple : **route à « n » voies**.*
📖 9

491. Voie d'accélération (ou d'insertion)

Voie de circulation supplémentaire latérale permettant aux véhicules entrant sur la route de gagner de la vitesse afin de s'intégrer aisément au courant principal.

492. Voie de circulation

Terme désignant l'une quelconque des subdivisions de la **chaussée** ayant une largeur suffisante pour permettre la circulation d'une file de véhicules en situation normale.
*Elle est délimitée par des **marques sur chaussée**.*
Exemple : une chaussée est dite à « 4 voies » lorsqu'elle est aménagée pour permettre le passage simultané de 4 véhicules dans un même profil en travers.
📖 9, 18, 32.7

493. Voies communales

Voies faisant partie du **domaine public routier** communal. Le caractère de **route express** peut leur être conféré dans certaines conditions. (Art. L. 141-1, du Code de la voirie publique).
📖 46, 70

494. Voie de décélération

Voie de circulation supplémentaire latérale permettant aux véhicules sortant de la route de ralentir sans gêner le courant principal.

495. Voie de détresse

Voie destinée à arrêter des véhicules lourds en perdition dans une descente suite à un incident mécanique (rupture du système de freinage par exemple) ; des marques en forme de damiers rouge et blanc placées au début de la voie signalent aux usagers que tout arrêt ou stationnement y est interdit.
Elle peut se présenter sous deux formes :
- une chaussée de grande largeur, en côte, destinée à arrêter par gravité le véhicule en détresse, appelée « échappatoire »,
*- une assise de matériaux meubles qui provoque l'immobilisation du véhicule par enlisement, appelée « **lit d'arrêt** ».*
📖 72

496. Voie lente (d'une route)

Voie située à droite (dans le sens de la circulation) d'une route à chaussées séparées.

497. Voie rapide (d'une route)

Voie située à gauche (dans le sens de la circulation) d'une route à chaussées séparées.

498. Voies Rapides Urbaines (VRU)

Routes à chaussées séparées, en zone urbanisée, comportant généralement des **points d'échanges** dénivelés rapprochés, et sur lesquelles les vitesses autorisées peuvent être supérieures aux vitesses traditionnelles pratiquées en agglomération.
Le statut de « voie rapide » n'existe plus, mais le concept a été conservé - pour le milieu urbain - par opposition aux voiries traditionnelles,

supposées parcourues à vitesse modérée, et dont la fonction de transit s'efface devant les autres fonctions urbaines (desserte, activités riveraines...).
Il existe deux types de VRU :
*- VRU (type A) : voie à caractéristiques autoroutières généralement avec statut (**Autoroute**, **Route Express** ou **Déviation**) comportant des **points d'échanges** dénivelés rapprochés.*
*- VRU (type U) : route urbaine comportant des points d'échanges plan rapprochés (carrefours sans feux, à feux, **giratoire**). Elles ont généralement un statut (Route Express ou Déviation).*
56

499. Voirie

Ensemble des voies de communications, qu'il s'agisse de la voirie fluviale, maritime, aérienne, ferrée ou routière.

500. Volume de circulation

Nombre de véhicules se déplaçant dans un sens ou dans les deux sens sur une **chaussée** donnée ou sur une **voie de circulation**, qui passent en un point donné, pendant une période déterminée (heure, jour, année, etc.).

501. Volume d'encombrement

Grandeur traduisant l'importance des **encombrements**. C'est le produit de la durée de la **perturbation** occasionnée par un **bouchon**, par la longueur de ce dernier et par le nombre de files.
*L'unité est l'**heure-kilomètre** (h.km).*
*Elle permet d'estimer la quantité d'heures passées en bouchon en tenant compte de la **densité** de trafic dans les bouchons considérés.*
*Le volume d'encombrement est souvent transformé en **temps perdu**, moyennant la connaissance d'une **vitesse** et d'une **densité** moyennes dans le bouchon.*

502. ZELT *(Zone Expérimentale et Laboratoire de Trafic)*

Site créé en 1984 par le ministère des Transports avec la collaboration de la Ville de Toulouse pour mener des expérimentations dans le domaine du trafic.

Quartier sud-est de Toulouse, s'étendant sur 400 hectares, ce site est équipé en permanence d'un matériel performant de recueil de données. Un poste central dédié peut piloter les feux tricolores contrôlant une vingtaine d'intersections.

Les premières expérimentations ont démarré en 1987. Elles concernaient essentiellement le milieu urbain et ont permis de réunir de nombreux organismes publics et privés dans les domaines industriel et de la recherche.

La ZELT a participé à de nombreux projets européens.

Depuis 1994, elle entame un nouveau cycle, avec de nouveaux équipements, de nouveaux partenaires et une aire géographique s'étendant vers le réseau de ***voies rapides urbaines*** *de l'agglomération toulousaine.*

Une équipe permanente gère et suit toutes les activités de cette zone.

503. Zone de détection

Zone dans laquelle la **présence** d'un véhicule peut être détectée.

23

Page laissée blanche intentionnellement

Sigles et acronymes

AELE	Association Européenne de Libre Échange
AFNOR	Association Française de NORmalisation
AGR	Accord européen sur les Grandes Routes de trafic international
ALERT	Advice and problem Location for European Road Traffic
ALIENOR	Aide aux Liaisons par l'Information sur les ENcombrements pour Optimiser l'usage de la Rocade de Bordeaux
ALLEGRO	Agglomération LiLLoise Exploitation Gestion de la ROute
ARP	Aménagement des Routes Principales
ASFA	Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes
ASQUER	ASsociation pour la QUalification des Équipements de la Route
ATT	Advanced Transport Telematics
BAU	Bande d'Arrêt d'Urgence
BDD, BDG	Bande Dérasée de Droite, Bande Dérasée de Gauche
BMR	Bulletin Météorologique Routier
BN	Bureau de Normalisation
BNEVT	Bureau de Normalisation de l'Exploitation de la Voirie et des Transports
BNSR	Bureau de Normalisation des Sols et Routes
BRa	Biseau de Rabattement
CCD	Charge Coupled Device (Dispositif à transfert de charges)
CDES	Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité
CDM	Centre Départemental de la Météorologie
CD-ROM	Compact Disc Read Only Memory
CEI	Centre d'Entretien et d'Intervention
CEI	Commission Électrotechnique Internationale
CEN	Comité Européen de Normalisation
CENELEC	Comité Européen de Normalisation ÉLECtrotechnique
CETE	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CERTU	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques *Remplace CETUR*
CETU	Centre d'Études des Tunnels
CETUR	Centre d'Études des Transports Urbains *Remplacé par CERTU*
CIGT	Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic
CIR	Centre d'Information Routière
CMIR	Centre Météorologique Inter Régional

CNIR	Centre National d'Information Routière
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COG	Centre Opérationnel de la Gendarmerie
CORALY	COordination et Régulation du trafic sur les voies rapides de l'Agglomération LYonnaise
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routières
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
DAB	Détection Automatique de Bouchon ou Digital Audio Broadcasting
DAI	Détection Automatique d'Incident
DATEX	Travel and trafic DATa EXchange
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDPU	Direction Départementale des Polices Urbaines *Remplacé par DDSP*
DDSP	Direction Départementale de Sécurité Publique *Remplace DDPU*
DEL	Diode ÉlectroLuminescente
DIR	Direction Inter Régionale (de Météo-France)
DOVH	Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale
DR	Direction des Routes
DRIVE	Dedicated Road Infrastructure for Vehicle safety in Europe
DSCR	Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières
EDI	Échange de Données Informatisées ou Electronic Data Interchange
EPI	Équipement de Protection Individuelle
ERATO	Exploitation globale des Rocades et Autoroutes de TOulouse
ETSI	European Telecommunications Standards Institute
FAV	Feu d'Affectation de Voie
FLR	Flèche Lumineuse de Rabattement
GBA / DBA	Glissière en Béton Adhérent (simple / double)
GERICO	GEstion du Recueil Informatisé de COmptage
GIVRE	Gestion des Informations Vidéotex pour une Route Efficace
GLAT	Grande Liaison d'Aménagement du Territoire
GPS	Global Positioning System
GSM	Global System for Mobile Communications
GTC	Gestion Technique Centralisée
« HKM »	Heure KiloMètre de bouchon
ICTAAL	Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison
ICTAVRU	Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Voies Rapides Urbaines
INRETS	Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité
ISO	International Standard Organization ou International Organization for Standardization
ITPC	Interruption du Terre-Plein Central

ITS	**I**ntelligent **T**ransportation **S**ystems
IVHS	**I**ntelligent **V**ehicle **H**ighway **S**ystem
LACRA	**L**iaison **A**ssurant la **C**ontinuité du **R**éseau **A**utoroutier
LCD	**L**iquid **C**rystal **D**isplay
LCPC	**L**aboratoire **C**entral des **P**onts et **C**haussées
LCR	**L**angage de **C**ommande **R**outier
LED	Voir **DEL** *(terminologie anglaise)*
MARIUS	**MAR**seille **I**nformation aux **US**agers
MESCIR	**MES**sagerie des **C**entres d'**I**nformation **R**outière
MI	**M**odule d'**I**ntercommunication (SIREDO)
OA	**O**uvrage d'**A**rt
OEST	**O**bservatoire **É**conomique et **S**tatistique des **T**ransports (du ministère)
ORSEC	**OR**ganisation des **SEC**ours
OSI	**O**pen **S**ystems **I**nterconnection
OSIRIS	**O**rganisation de la **S**écurité et de l'**I**nformation **R**outières sur les **I**tinéraires de **S**avoie
PALOMAR	**PA**ris - **LyO**n - **MAR**seille
PAU	**P**oste d'**A**ppel d'**U**rgence *Remplace BAU (borne d'appel d'urgence), signifiant bande d'arrêt d'urgence*
PC	**P**oste **C**entral ou **P**oste de **C**ommande
PCA	**P**oste de **C**entralisation des **A**ppels
PCRD	**P**rogramme **C**adre de **R**echerche et **D**éveloppement
PDD	**P**anneau **D**iagrammatique **D**ynamique
PESH	**P**lan d'**E**xploitation du **S**ervice **H**ivernal
PGT	**P**lan de **G**estion du **T**rafic
PIAF	**P**ilote **I**nformatique d'**A**rmoire à **F**eux
PIS	**P**lan d'**I**ntervention et de **S**écurité
PIVH	**P**lan d'**I**ntervention **V**iabilité **H**ivernale *Remplacé par DOVH*
PK	**P**oint **K**ilométrique
PL	**P**oids **L**ourd
PMV	**P**anneau à **M**essages **V**ariables
PMV-A	**P**anneau à **M**essages **V**ariables d'**A**ccès
POI	**P**lan **O**pérationnel d'**I**ntervention
PPI	**P**lan **P**articulier d'**I**ntervention
PR	**P**oint **R**epère
PSGN	**P**assage **S**outerrain à **G**abarit **N**ormal
PSGR	**P**assage **S**outerrain à **G**abarit **R**éduit
RAU	**R**éseau d'**A**ppel d'**U**rgence
RDS-TMC	**R**adio **D**ata **S**ystem - **T**raffic **M**essage **C**hannel

RGR	Responsable de la Gestion des Routes
RIS	Relais d'Information Service
RNIS	Réseau Numérique à Intégration de Services
RRTE	Réseau Routier TransEuropéen
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
SAD-SH	Système d'Aide à la Décision pour le Service Hivernal
SAGAC	Système Automatisé de la Gendarmerie pour l'Aide à la Circulation
SAMU	Service d'Aide Médical d'Urgence
SAV	Signal d'Affectation de Voie
SDER	Schéma Directeur d'Exploitation de la Route
SEMER	Schéma d'Ensemble pour une MEtéorologie Routière
SETRA	Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes
SIREDO	Système Informatisé de REcueil de DOnnées
SIRIUS	Service Information pour un Réseau Intelligible par l'USager
SITRAM	Système d'Information sur les TRAnsports de Marchandises
SMO	Schéma de Maîtrise d'Ouvrage
TEDI	Transmission et Échange de Données Informatiques
TERN	TransEuropean Road Network
TIGRE	Traitement de l'Information Géographique et Routière Événementielle
TMJA	Trafic Moyen Journalier Annuel
TPC	Terre-Plein Central
UTE	Union Technique de l'Électricité
UVP	Unité de Véhicule Particulier
UVPD	Unité de Véhicule Particulier Direct
VH	Viabilité Hivernale
VL	Véhicule Léger
VRU	Voie Rapide Urbaine
ZELT	Zone Expérimentale et Laboratoire de Trafic

Bibliographie

Documents dont il est fait référence par le symbole 🕮 + numéro(s) au niveau des définitions.

1 SETRA. Schéma Directeur d'Exploitation de la Route. *Premiers éléments de réflexion pour l'organisation des services.* Mars 1993.

2 MELTE-DSCR. Exploiter la route. *Cadre de réflexion.* Document annexé à l'instruction du 23 décembre 1991.

3 SETRA. Panneaux de signalisation à Messages Variables. *Guide technique.* Décembre 1994.

4 SETRA. Itinéraire « S ». *Guide technique provisoire* (à paraître).

5 MATET-DSCR-SETRA. Cahier des charges d'homologation des stations routières des systèmes d'aide à la décision pour le service hivernal. Arrêté du 29 juin 1995 (J.O. du 19 juillet 1995).

6 SETRA. Verglas mode d'emploi. *Guide pédagogique.* Septembre 1989.

7 SETRA. Catalogue des types de routes en milieu interurbain. *Circulaire du 9 décembre 1991.* Décembre 1991.

8 Presses Ponts et Chaussées. Ingénierie du trafic routier. *Eléments de théorie du trafic et applications.* S. COHEN. 1990.

9 AFNOR. Norme XP P 99-000. Régulation du trafic routier. *Feux de circulation. Terminologie.* Décembre 1991.

10 AFNOR. Normes NF P 99-304 et NF P 99-305. Données routières. Élaboration, stockage, diffusion. - *Formats de données échangées (à paraître).*
- *Unité de détections et détecteurs de véhicules à boucles électromagnétiques à variation d'inductance. Définitions, caractéristiques et performances (à paraître).*

11 AFNOR. Norme NF P 99-320a. Météorologie routière. Recueil de données météorologiques et routières. Terminologie.

12 AFNOR. Norme NF P 99-321. Météorologie routière. Recueil de données météorologiques et routières. Spécifications.

13 SETRA. Les capteurs de trafic routier. *Guide technique.* Décembre 1995.

14 Décret n° 92-379 du 1er avril 1992 approuvant le schéma directeur routier national (J.O. du 4 avril 1992).

15 Circulaire n° 90.70 du 16 octobre 1990 relative à l'organisation des DDE en matière de sécurité et d'exploitation de la route. *Place et rôle des CDES.*

16 Loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs. (J.O. du 23 juillet 1987).

17 Protocole d'accord interministériel relatif à l'organisation et au fonctionnement des centres d'informations routière. 18 juin 1990.

18 Code de la route. Journal Officiel. *Tome I : Parties législative et réglementaire.* Mai 1994. *Tome II : Annexes. Prescriptions générales.* Mai 1995.

19 Directive n° 82501 du 24 juin 1982. CEE du Conseil des CE concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles.

20 Circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier.

21 SETRA. Aide à l'élaboration des DOVH. *Guide pratique*. Novembre 1994.

22 AFNOR. Norme XP X 60-010. Maintenance. *Concepts et définitions des activités de maintenance*. Décembre 1994.

23 AFNOR. Norme XP P 99-301. Données routières : élaboration, stockage, diffusion. *Capteurs à boucles inductives. Définitions, caractéristiques et mise en œuvre*. Novembre 1994.

24 AFNOR. Norme NF P 99-250. Équipements de la route. *Réseaux d'appel d'urgence*. Caractéristiques générales. Octobre 1991.

25 AFNOR. Norme XP P 98-560. Signalisation routière verticale *Panneaux à messages variables. Terminologie et caractéristique générales*. Novembre 1992.

26 AFNOR. Norme NF P 99-302 - Information et exploitation routière. *Protocole de transmission de données routières alphanumériques*. Juin 1993.

27 AFNOR. Norme NF P 99-300. Données routières : élaboration, stockage, diffusion. *Unités de mesure et de traitement. Nature, précision des données de trafic routier et séquencement métrologique* (à paraître).

28 AFNOR. Normes NF P 98-409, 410, 420, 421, 422, 424. Barrières de sécurité routières.

29 AFNOR. Norme NF P 98-501. Signalisation routière verticale. *Généralités*. Mars 1991.

30 AFNOR. Norme NF P 98-520. Signalisation routière verticale. *Décors pour panneaux de signalisation*. Mars 1991.

31 AFNOR. Norme NF P 98-530. Signalisation routière verticale permanente. *Panneaux de signalisation et supports*. Mars 1991.

32 Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière. *(8 parties numérotées 32.1 à 32.8 dans le présent document)*. Direction des Journaux Officiels.

33 SETRA. Signalisation temporaire. *Manuel du chef de chantiers. Routes à chaussées séparées*. Janvier 1993.

34 SETRA. Signalisation temporaire. *Manuel du chef de chantiers. Routes bidirectionnelles*. Mars 1993.

35 AFNOR. Norme XP P 98-586. Équipements de la route - *Balisage permanent - Jalonneurs : caractéristiques, spécifications*. Octobre 1994.

36 AFNOR. Norme NF P 98-580 - Équipements de la route. *Balisage permanent - Délinéateurs : caractérisques, performances, essais*. Juin 1991.

37 AFNOR. Norme XP P 98-583. Équipements de la route. *Balisage permanent et ou temporaire. Balises souples fixées au sol : caractéristiques, performances et essais*. Décembre 1992.

38 AFNOR. Norme XP P 98-584. Équipements de la route. *Balisage permanent et ou temporaire. Balises lestables en matière plastique : caractéristiques, performances, essais*. Décembre 1992.

39 AFNOR. Norme NF EN 471. Vêtements de signalisation à haute visibilité. Août 1994.

40 SETRA. Concevoir un Bulletin Météorologique Routier - *Guide méthodologique*. Avril 1991.

41 SETRA. Simplification de la gestion des barrières de dégel - *Recommandations*. Mai 1989.

42 SETRA. Guide de l'équipement des routes interurbaines (en préparation).

43 SETRA. Feux de Balisage et d'Alerte pour la signalisation routière. *Guide Technique*. Mars 1992.

44 AFNOR. Norme NF P 98-475. Équipements de la Route. *Feux de balisage et d'alerte pour la signalisation routière. Spécifications*. Mai 1991.

45 SETRA. Réseaux de télétransmission des autoroutes de liaison non concédées. Dispositions techniques générales. *Guide technique*. Mai 1994.

46 LITEC. Code de la voirie routière commenté et annoté par M.O. Avril 1994.

47 SETRA. Sorties accidentelles de chaussée. *Les dispositifs de retenue*. Janvier 1988.

48 SETRA. Note d'information n°4. *Les dispositifs de retenue. Où les mettre ?* Février 1986.

49 SETRA. Guide des études de trafic interurbain. *Guide méthodologique*. Mai 1992.

50 SETRA. Guide des procédures d'identification du réseau routier national. *Système d'Information Connaissance du REseau Routier : SICRE*. Décembre 1994.

51 Décret n° 84-164 du 2 mars portant publication de l'accord européen sur les grandes routes de trafic international (A.G.R.) en date, à Genève, du 15 novembre 1975. (J.O. du 9 mars 1984).

52 Circulaire du 20 août 1987 relative au repérage des itinéraires européens.

53 SETRA. Signalisation de direction. Pôles verts et liaisons vertes.
Arrêté n° 94 - 01907A du 28/11/94. Novembre 1994.

54 SETRA.Transmissions sur fibres optiques appliquées à la gestion de la route. *Rapport d'étude*. Janvier 1990.

55 SETRA.Transmissions sur câbles cuivre appliquées à la gestion de la route. *Rapport d'étude*. Août 1991.

56 CETUR. Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Voies Rapides Urbaines. *ICTAVRU*. Janvier 1990.

57 DSCR. Guide relatif aux relais d'information service. Janvier 1985.

58 MELT. DSCR. Signalisation touristique. *Guide*. (J.O. Mars 1992).

59 SETRA. Signalisation de direction. *Manuel du poseur*. 1985.

60 SETRA. Signalisation de direction. *Manuel de la Subdivision*. Mars 1986.

61 SETRA. Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison. ICTAAL. Octobre 1985.

62 SETRA. Aménagement des Routes Principales. ARP. *Guide technique*. Août 1994.

63 SETRA. Signalisation des coupures d'autoroute. *Guide technique* (en préparation).

64 Journal Officiel. Dictionnaire des termes officiels de la langue française.

65 TRB. « Highway Capacity Manual ». *Special Report 209*. 1985.

66 SETRA-BNEVT. Télématique routière et normalisation. *Exploiter des voies nouvelles*. Juin 1996.

67 SETRA. Les aires annexes sur autoroutes de liaison. *Dossier-guide*. Décembre 1980.

68 SETRA. Note d'information n° 99. *Les principes de composition des messages sur PMV*. Mai 1995.

69 SETRA. Note d'information n° 97. *SIREDO. Système Informatisé de REcueil de DOnnées (circulation)*. Septembre 1994.

70 SOFIAC. Gestion du domaine public routier. *Nouveau guide pratique*. Claude Lepetit. Août 1990.

71 La Documentation Française. Gagner du temps sur le temps. *Le développement de l'information routière*. Rapport présenté par René Mayer. Décembre 1988.

72 SETRA. Guide sur la signalisation des descentes. Novembre 1985.

73 Compatibilité électromagnétique. Directive 89/336/CEE.

74 SETRA. Exploitation sous chantier. Les alternats. *Guide technique*. Juin 1986.

75 SETRA. Note d'information n° 103. Flèches lumineuses de rabattement. Mars 1996.

76 AFNOR. Norme NF P 99-070. Régulation du trafic routier. Carrefour à feux. *Dialogue avec un organe central. Spécification PMF2.* Mai 1993.

77 AFNOR. Norme NF P 98-300. Ralentisseurs de type dos-d'âne ou de type trapézoïdal. *Caractéristiques géométriques et conditions de réalisation.* Juin 1994.

78 CERTU. Les Mini-Giratoires. *Fiche d'information n° 34.* Août 1994.

79 CERTU. Signalisation des carrefours à sens giratoire en agglomération. *Fiche d'information n° 35.* Septembre 1994.

80 CERTU. Péage urbain. Janvier 1994.

81 LCPC. Grandeurs et servitudes de « P.A.T.R.I.C.I.A. ». *(Procédés d'Analyse du Trafic Routier et urbain à l'aide d'Images par Caméra et Informatique Associées). Bibliographie critique.* Rapport de recherche n° 156. Décembre 1990.

82 SETRA. Les équipements dynamiques routiers. *Guide technique.* Mai 1994.

83 SETRA. Note d'information n° 100. Équipements de la route. Homologation - Certification. ASQUER. Septembre 1995.

84 CERTU. Cartes multiservices. *Technologies. Panorama des usages.* Octobre 1995.

85 SETRA/CETUR. Sécurité des routes et des rues. Septembre 1992.

86 SETRA. L'information routière dynamique. Définition des niveaux de service. *Dossier méthodologique.* Juin 1989.

87 SETRA. Niveau de service en information routière dynamique. *Guide méthodologique.* Juin 1989.

88 SETRA. L'information routière. Extraits relatifs aux besoins et enjeux. *Rapport d'étude.* Décembre 1989.

89 SETRA. Postes téléphoniques d'appel d'urgence. Descriptif et signalisation. *Guide technique.* Octobre 1990.

90 Centre national d'information routière. Répertoire des encombrements 1994.

91 HCM. « Highway Capacity Manual ». *HRB Special Report 87.* Transportation Research Board, Washington, D.C. (1965).

92 CETUR. Carrefours à feux. 1988

93 AFNOR. Norme NF P 99-110. Régulation du trafic routier. Contrôleurs de carrefours à feux. Échanges de données par liaisons fil à fil avec des organes externes. *Caractéristiques fonctionnelles et définition des connexions.* Juin 1990.

94 AFNOR. Norme NF P 99-200. Régulation du trafic routier. Signaux lumineux d'intersection. *Caractéristiques techniques.* Juin 1990.

95 CETUR. Modération de la vitesse en agglomération. *Recommandations techniques sur la limitation généralisée à 50 km/h.*

96 SETRA. Spécifications techniques des stations SOL2 du schéma directeur SIREDO. *Guide technique.* Juin 1996.

97 Circulaire du 15 novembre 1991. Élaboration et instruction des dossiers de voirie d'agglomération.

98 Circulaire du 5 mai 1994. Modalités d'élaboration, d'instruction et d'approbation des opérations d'investissement sur le réseau routier national non concédé.

99 Circulaire du 15 mai 1996 relative à l'utilisation de la couleur sur chaussée.

Maquette
CETE de l'Ouest
Groupe Vidéo-Communication
Michel Leplard

Pré-presse, mise en page PAO
Magic Média
Odile Beauchet

Achevé d'imprimer en décembre 1996
La Contemporaine - Nantes 44

Ce document est propriété de l'Administration, il ne pourra être utilisé ou reproduit même partiellement, sans l'autorisation de SETRA.
© 1996 SETRA - Dépôt légal Décembre 1996 - N° ISBN 2 11 085798 6

Page laissée blanche intentionnellement

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Exploitation de la Route fait considérablement évoluer les pratiques des services et les techniques utilisées.

De nouveaux mots, de nouveaux concepts, de nouveaux sigles apparaissent, notamment dans le domaine de l'information routière, que ce soit au niveau des modes du recueil de données ou des systèmes de diffusion.

En outre, le développement des actions en faveur de l'exploitation de la route passe par une concertation permanente entre tous les acteurs concernés. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un vocabulaire commun, partagé par tous les partenaires.

Le présent document regroupe 503 définitions de mots clés ou expressions du domaine de l'exploitation de la route.

Ce document est disponible sous la référence E9675
au Bureau de vente des publications du SETRA

46, avenue Aristide Briand - BP 100 - 92223 Bagneux Cedex - France
Téléphone : 01 46 11 31 53 et 31 55 - Télécopie : 01 46 11 33 55

ISBN : 2 11 085798 6

Prix de vente : 100,00 F